

UFR de Sciences Politiques, année scolaire 2013-2014

Master 2 recherche en Relations Internationales

Mémoire de fin d'année

-

« Etes-vous favorables à l'établissement d'un gouvernement mondial ? »

-

**Analyse des attitudes individuelles favorables et défavorables
face à l'idée de gouvernement mondial**

Etudiant : Olivier Wright

N° étudiant : 11332370

Matricule INE : 1798031970b

Directeur de recherche : Thomas Lindemann

Date de rendu du mémoire : 08/09/2014

TABLE DES MATIERES

<u>Introduction</u>	p. 6
<u>Partie I – Les hypothèses de recherche</u>	p.12
<u>Partie II – La définition du gouvernement mondial qui va être discuté</u>	p. 14
<u>I – Conditions générales</u>	p. 14
<u>II – Description du projet de gouvernement mondial proposé</u>	p. 15
A – La « branche armée » du gouvernement mondial.....	p. 17
B - La « branche diplomatique » du gouvernement mondial.....	p. 18
C – L'autorité juridique : Constitution mondiale et droit international.....	p. 19
D – L'instance dirigeante : un conseil mondial.....	p. 20
E – Compétences et financement.....	p. 20
F – Procédure de mise en place.....	p. 21
<u>Partie III – Les arguments en présence</u>	p. 22
<u>I – Les objections</u>	p. 22
A - Les arguments du « non-faisable »	p. 23
1 – La nature humaine (A-1)	p. 25
2 – L'impossibilité politique (A-2)	p. 26
B - Les arguments du « non-souhaitable »	p. 29
1 – L'argument conséquentialiste (B-1)	p. 29
2 – Le risque de tyrannie (B-2)	p. 29
3 – Les résistances armées (B-3)	p. 30
4 – L'uniformisation du monde (B-4)	p. 31
5 – L'impossibilité à administrer (B-5)	p. 33
6 – L'absence de contrat social (B-6)	p. 33
7 – L'absence de sentiment d'identification (B-7)	p. 34
8 – La fin du politique (B-8)	p. 37
9 – La gouvernance mondiale étant plus adaptée (B-9)	p. 38
10 – La liberté d'être armé et de se battre (B-10)	p. 40
<u>II – Quelques argument en faveur du gouvernement mondial</u>	p. 49
A - Assurer la paix.....	p. 49

B - Légitimer l'intervention et empêcher la non-assistance à populations en danger....	p. 49
C - Réaliser des économies.....	p. 50
<u>III - Quelques soutiens célèbres et respectés.....</u>	p. 51
<u>Partie IV – La méthode : les entretiens.....</u>	p. 54
<u>I – Présentation et justification.....</u>	p. 54
<u>III – Les personnes interrogées et la tenue des entretiens.....</u>	p. 58
<u>IV - Déroulement des entretiens.....</u>	p. 59
A – Données personnelles.....	p. 60
B - Question préliminaire.....	p. 63
C – La lecture de la proposition.....	p. 63
D – Le référendum 1.....	p. 63
E – Conversation.....	p. 63
F – Référendum 2.....	p. 65
G – La dernière question.....	p. 65
<u>V - Recueil des réponses.....</u>	p. 65
<u>Partie V – Analyse des entretiens.....</u>	p. 68
<u>I – Résultats généraux.....</u>	p. 68
<u>II – Analyse des données personnelles.....</u>	p. 68
A – Rapport avec le sujet.....	p. 69
B – L'âge.....	p. 69
C – La religiosité.....	p. 71
D – L'orientation politique.....	p. 71
E – Le nombre d'années d'études supérieures.....	p. 72
F – L'exposition au monde.....	p. 73
G – L'exposition directe à une situation de conflit armé.....	p. 76
<u>III – L'analyse des étapes de l'entretien.....</u>	p. 77
A – La question préliminaire.....	p. 77
B – Le référendum 1.....	p. 77
1 – Analyse des résultats généraux du référendum 1.....	p. 77
2 - Détail des pistes.....	p. 78
a - La piste OUI/OUI.....	p. 78
b - La piste NON/OUI.....	p. 79

c - La piste OUI/NON.....	p. 81
d - La piste NON/NON.....	p. 82
C – Le référendum 2.....	p. 82
1 – La piste NON/NON/OUI.....	p. 83
2 – La piste NON/NON/NON.....	p. 85
D – Le compte final.....	p. 87
<u>IV – L’analyse des arguments</u>	p. 87
A - Les arguments du « non-faisable »	p. 88
B - Les arguments du « non-souhaitable »	p. 91
C – Les arguments en plus.....	p. 98
<u>V – Analyse de la dernière question</u>	p. 99
A – Pour les personnes favorables : l’attribution de compétences supplémentaires.....	p. 99
B – Pour les personnes défavorables : ce qui pourrait faire changer d’avis.....	p.101
<u>Conclusion</u>	p.103
<u>Bibliographie</u>	p.106

Note pour les traductions : veuillez noter qu’en raison de l’importante recherche effectuée dans des textes anglo-saxons qui ne sont souvent pas traduits en français, il ne m’a pas été possible, pour des questions de temps, de chercher à chaque fois s’il existait une traduction officielle en français et de trouver la citation utilisée. Par conséquent, lorsque, dans le corps du mémoire, des citations en français renvoient à des documents en version originale anglaise, il s’agit d’une traduction que j’ai moi-même faite. Pour votre information, je travaille comme traducteur depuis plusieurs années (pour l’entreprise Trusted Translations Inc.).

*For I dipt into the future, far as human eye could see,
Saw the Vision of the world, and all the wonders that would be;*

...

*Till the war-drum throb'd no longer, and the battle-flags were fur'd
In the Parliament of man, the Federation of the world.*

*There the common sense of most shall hold a fretful realm in awe,
And the kindly earth shall slumber, lapt in universal law.*

—Alfred, Lord Tennyson, “Locksley Hall” (1837)

Introduction

Depuis le début des manifestations en mars 2011, la guerre civile en Syrie a causé entre 100 000 et 120 000 morts, en grande majorité des civils. D'après les estimations, le nombre d'enfants tués est passé de 500 en février 2012 (d'après l'UNICEF¹) à plus de 6500 en juin 2013 (selon l'ONU²), franchissant les 10 000 au début de l'année 2013 (d'après le Centre de documentation des violations en Syrie³). Ce conflit a été le théâtre de multiples violations des droits de l'homme, dont des détentions arbitraires, des tortures et d'exécutions sommaires. Des armes chimiques ont été employées. Le conflit a causé le déplacement de deux millions de réfugiés. L'ONU relève⁴ que la crise a multiplié le taux de chômage par cinq, divisé la valeur de la livre Syrienne par six, coûté au secteur public 15 milliards de dollars en pertes et dégâts, et rétréci l'économie générale du pays de 35%. Les conflits ont également considérablement endommagé le patrimoine culturel du pays, ruinant et détruisant des sites et monuments historiques. Enfin, cette guerre sensée être « intra-nationale » déborde de ses frontières et déteint sur ses voisins, impliquant par exemple le Liban. En septembre 2013, s'exprimant devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, le président Hollande a appelé à l'intervention en Syrie : « L'honneur de l'ONU, c'est d'agir pour la paix. Et en Syrie, il y a urgence. »⁵

Il y a urgence, et pourtant cette guerre dure toujours, depuis maintenant plus de trois ans. Les chiffres énumérés ci-dessus sont déjà dépassés. Pourtant, tout le monde est d'accord sur le fond : il faut faire cesser les violences. Il est vrai qu'il paraît difficile d'être en désaccord avec François Hollande lorsqu'il dit :

« Le principe est simple : la guerre doit partir. La guerre continue avec une violence inouïe à massacrer la population, à détruire les villes et à provoquer la mort de femmes et d'enfants (...). C'est insupportable pour la conscience humaine, inacceptable pour la sécurité et la stabilité de la région. »⁶

Cette citation semble tout à fait consensuelle, venue presque du bon sens. Mais en réalité, François Hollande n'a pas dit exactement cela. Le sujet de sa phrase n'était pas « *La guerre* » mais

¹ http://www.upi.com/Top_News/Special/2012/03/23/UNICEF-500-children-died-in-Syrian-war/UPI-69191332522535/

² <http://www.ohchr.org/Documents/Countries/SY/HRDAG-Updated-SY-report.pdf>

³ <https://www.vdc-sy.info/index.php/en/>

⁴ http://www.nytimes.com/2013/07/14/world/middleeast/government-in-syria-searches-for-answers-as-economy-crumbles.html?_r=0

⁵ <http://www.elysee.fr/declarations/article/intervention-du-president-de-la-republique-a-l-assemblee-generale-des-nations-unies/>

⁶ Discours du Président de la République lors de la Conférence des Ambassadeurs du 27 Août 2012.

« *Bachar Al-Assad* ». Ce changement de sujet à toute son importance, car sa déclaration devient du coup nettement moins consensuelle. La voix morale de la « *conscience humaine* » peut se trouver noyée par le brouhaha de la querelle politique ; une querelle sur la détermination des rôles (agresseur ; résistant ; allié ; ennemi), l'attribution des responsabilités (coupable ; innocent ; complice) et la reconnaissance des obligations (intervention ; sanctions ; non-ingérence).

Face au besoin croissant d'une intervention extérieure en Syrie pour faire cesser les souffrances de la population syrienne, les deux alliés principaux de la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, d'accord sur la fin, se sont doucement rétractés sur les moyens : d'une part, le gouvernement britannique s'en est remis au parlement qui a voté contre l'engagement militaire, sans doute voulant éviter les erreurs commises lors de l'intervention en Irak ; d'autre part, malgré la volonté d'Obama d'intervenir, la consultation du congrès américain a fait ressentir la fatigue américaine de la guerre, qui peine à clore ses aventures en Irak et en Afghanistan.

L'exemple de la crise Syrienne n'est évidemment pas isolé, et depuis quelques mois seulement, d'autres problèmes similaires sont apparus : l'invasion russe de la Crimée et les conflits subséquents en Ukraine, confirmant toujours plus les velléités belliqueuses de Vladimir Poutine, l'intervention militaire d'Israël dans la bande de Gaza, ayant causé la mort d'innombrables civils palestiniens dont beaucoup d'enfants, et plus récemment les activités extrêmement violentes d'ISIS en Syrie et en Irak. Tandis que les condamnations officielles sont solennellement exprimées par nos chefs d'Etat, des innocents continuent de mourir et des villes continuent d'être détruites.

Comment répondre à ces événements ? Comment empêcher la commission de violences menées par des Etats ou des groupes de personnes contre d'autres groupes de personnes ? La structure de la sphère internationale actuelle, constituée d'Etats souverains égaux, induit une logique d'alliances entre Etats et des politiques d'interventionnisme militaire ou humanitaire dans face aux crises les plus graves. C'est face à ce genre d'impasse politique que je me suis intéressé à une solution possible : l'établissement d'un gouvernement mondial doté de l'autorité et des ressources pour assurer la sécurité de tous. En m'y intéressant d'avantage, j'ai découvert une mine de réflexions très riches sur ce projet, et ait rapidement été convaincu par les arguments en présence : un tel gouvernement mondial serait rationnellement une solution tout à fait souhaitable pour assurer la paix dans le monde.

Or, le constat qui se trouve à la racine de mon projet est celui de l'absence quasi-totale de toute réflexion sérieuse sur un tel gouvernement mondial en politique contemporaine. Ce thème n'est apparemment bon que comme sujet intéressant pour des auteurs de science-fiction, qui le plus souvent le présentent sous une forme tyrannique. « Dans la philosophie politique et juridique

contemporaine, il n'y a rien de moins bien reçu que de défendre un gouvernement mondial. Il semblerait que ce soit matière à penser pour des écrivains tels que Huxley ou Wells, mais pas un sujet qui mérite que lui soit portée une réflexion philosophique sérieuse. »⁷ Lorsqu'il est évoqué de manière sérieuse, il est pointé du doigt comme le signe d'un complot des puissances occultes du monde visant à installer un Nouvel Ordre Mondial. Dans un cas, donc, il est synonyme de Big Brother, dans l'autre, il est synonyme de « Bildeberg Group ». Ainsi, le gouvernement mondial, « jadis un standard du débat informé sur les affaires internationales, n'est à présent presque jamais prononcé lors de conversations politiques classiques, à moins que ce ne soit pour dénoncer ceux qui font la promotion de cette idée d'être lamentablement naïfs, ou de stigmatiser tous ceux suspectés de secrètement comploter en vue de créer un Léviathan mondial. »⁸ « Pour faire court, l'idée d'un gouvernement mondial a été bannie de toute conversation sobre et sensée en matière d'affaires internationales et est clairement absente des salles de classe. »⁹

Or, c'est une chose bien étrange, pour deux raisons. L'une est historique : dans les années 30 et 40, le gouvernement mondial était un sujet de réflexion et même de militantisme politique très important (cela sera évoqué plus en détail dans une section ultérieure). Depuis, alors même que les raisons de créer un gouvernement mondial ne cessent de se multiplier, ce projet a perdu toute crédibilité. Thomas Weiss s'étonne justement de ce paradoxe : « lorsque les Etats pouvaient encore résoudre ou mitiger la plupart des problèmes, le projet du gouvernement mondial demeurait un objectif possible et partagé par la majorité. Paradoxalement, maintenant que les Etats visiblement ne peuvent pas répondre à un nombre croissant de menaces transfrontalières, le projet d'un gouvernement mondial est inimaginable ».¹⁰

L'autre est d'avantage de nature logique : il est étonnant qu'un projet qui est soutenu non seulement par des personnalités éminentes (Einstein, Kennedy, Camus, etc.), mais aussi par des arguments tout à fait sensés, ne puisse pas s'imposer de manière plus significative dans le débat de politique internationale, d'autant plus que la question d'une gestion mondialisée de certaines contraintes est plus que jamais à l'ordre du jour. Comment se fait-il que malgré le bien-fondé de l'argumentation, ce projet soit aussi marginalisé ? Comment se fait-il qu'aujourd'hui « la question [du gouvernement mondial] semble totalement académique [et que la] réaction habituelle lorsque cette idée est suggérée par une personne politiquement éduquée est invariablement négative. »¹¹

⁷ TINNEVELT, Ronald, « Federal world government: The road to peace and justice? », *Cooperation and Conflict*, 2012 47: 220-238, p.220

⁸ WEISS, Thomas G., « What Happened to the Idea of World Government », *International Studies Quarterly*, 2009, 53, pp. 253-271, p.254

⁹ *Id.* p.261

¹⁰ *Id.* p.259, p.253

¹¹ BLOOMFIELD, Lincoln P., « Arms Control and World Government », *World Politics*, Vol. 14, No. 4 (Jul., 1962), pp. 633-645

Je souhaite ici chercher à répondre à ces questions et surtout tenter de mieux comprendre pourquoi les individus sont résistants à ce projet. Je souhaite analyser si cette résistance repose sur des objections de fond, ou plutôt sur des a priori, des réactions émotives et des opinions irrationnelles.

Je suis conscient que ce faisant, je consacre mon mémoire de recherche en Relations Internationales à un sujet qui est totalement à contre-courant de ma propre discipline. L'anecdote suivante servira à en témoigner : en début d'année, en classe, le directeur du master a demandé aux étudiants de présenter, s'ils le connaissaient déjà, l'objet qu'ils souhaitaient étudier pour leur mémoire de fin d'année. Aux étudiants faisant état de leur intérêt pour les relations entre la France et un pays en particulier, ou pour un aspect quelconque de la guerre en Syrie, ou encore pour une politique de l'UE, le directeur répondait d'un regard intéressé et de mots d'encouragement ; lorsqu'à mon tour j'ai prononcé l'expression « gouvernement mondial », j'ai eu droit à un sourire amusé et un « bon courage » à peine ironique. J'évoque cela sans arrière-pensée critique pour le directeur, bien sûr ; de son point de vue, j'étais un étudiant peu conscient des attentes plus sérieuses d'un Master 2 de recherche qui devra tôt ou tard se raviser à prendre un vrai sujet. Simplement cette réaction témoigne de la crédibilité accordée à ce sujet dans le monde académique actuel des relations internationales.

La remarque de Thomas Weiss, professeur de relations internationales à la *City University of New York*, révèle parfaitement le malaise suscité par ce sujet :

« Je n'ai pas souvenir d'un seul étudiant de License ou de Master s'intéressant à la possibilité théorique d'une autorité politique centrale exerçant des aspects d'une juridiction légale universelle. La meilleure façon de se faire catégoriser de fou furieux est d'évoquer un gouvernement mondial comme étant un horizon possible, ou même pire, désirable [...] La plupart des intellectuels de la gouvernance mondiale voient le gouvernement mondial comme un idéalisme sans nom. Le fait de mener une recherche ou de soutenir un tel projet est considéré au mieux comme de la naïveté, au pire comme de la folie. Et certainement aucun jeune chercheur ne voudrait signer prématurément la fin de sa carrière en explorant un tel projet comme sujet de mémoire. »¹²

¹² WEISS, Thomas G., « What Happened to the Idea of World Government », *International Studies Quarterly*, 2009, 53, pp. 253–271, p.261-2

Au risque, donc, d'être perçu comme un doux rêveur ou un fou et de miner une possible carrière dans le milieu des sciences politiques, je vais passer mon temps précisément à parler de gouvernement mondial, et à analyser les réactions obtenues.

Pour Alexander Wendt, l'Etat mondial est inévitable pour trois raisons principales : d'abord parce qu'à terme, il sera plus coûteux pour chaque pays de ne pas être soumis à un Etat mondial que de l'être, à cause du potentiel destructeur croissant des armes de destructions massives, du terrorisme, du réchauffement climatique, etc. Ensuite, que la motivation des individus n'est pas la sécurité ni le pouvoir ni la richesse, mais la reconnaissance et le respect de leurs droits, ce qui nécessite un ordre juridique. Enfin, il n'y a pas de raison normative valable qui soit contre l'établissement d'un Etat mondial.

Je vais limiter mon étude à la mise à place d'un gouvernement mondial strictement limité à des questions de sécurité, car il me semble que c'est, parmi la multitude de finalités pouvant être traitées au niveau mondial, celle qui potentiellement peut le plus faire l'objet d'un consensus. Par ailleurs, tout porte à croire qu'elle est la première nécessaire, permettant, par la suite, à toutes les autres de voir le jour.

En outre, je détache cet exercice de politique-fiction des structures existantes. Il serait possible, par exemple, de dire qu'une telle gouvernance sécuritaire serait possible via une réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU. Cependant, une telle hypothèse porte son lot de difficultés et de considérations, propres au fonctionnement des Nations Unies, et un tel ancrage m'obligerait à explorer, au tout à moins à évoquer, les conditions et les difficultés d'une telle réforme ; or, tant que la finalité recherchée est la même (c-à-d une autorité supranationale dotée d'une autorité légitime pour assurer la sécurité de tous), il n'est pas nécessaire de s'encombrer de ce problème. Nous allons donc imaginer que le gouvernement mondial qui résulterait serait tel que décrit, quel que soient le cheminement qui l'a institué (que ce soit par une réforme de l'ONU, ou par la création d'une organisation nouvelle).

Pour mener à bien mon étude, j'ai décidé de mener des entretiens avec le plus grand nombre de personnes possibles, en leur posant des questions relatives au gouvernement mondial et en menant une conversation construite de telle sorte qu'elle permette d'évaluer les ressorts des attitudes des individus face à ce projet. La question générale qui va guider l'entretien est la suivante : si nous pouvions, demain, débiter un processus nous menant vers une autorité supranationale compétente pour garantir la sécurité et empêcher les violences, seriez-vous en faveur ou non, et pourquoi ?

Je vais commencer par présenter mes hypothèses de recherche (I). Ensuite, en prévision des entretiens que je vais mener, je vais tout d'abord exposer le projet de gouvernement mondial

qui va être discuté (II) avant de construire un aperçu sélectif des arguments en présence pouvant y être favorables ou défavorables (III). Ensuite, je présenterai et justifierai le recours à des entretiens et la méthode employée pour les mener (IV). Enfin, je dresserai le bilan des entretiens et analyserai les réponses et résultats obtenus (V).

Partie I

Hypothèses de recherche

Comme je l'expliquais dans l'introduction, on peut constater que la majorité des personnes a tendance à avoir une attitude plutôt défavorable à l'idée de gouvernement mondial. C'est une tendance que j'ai moi-même pu constater au gré de mes conversations avec des amis et des collègues, et il suffit de voir le type de résultats qu'offre une recherche pour « gouvernement mondial » sur Google pour découvrir rapidement les dérives idéologiques qui lui sont souvent attachées.

Cela étant, mon hypothèse est que les individus n'y sont défavorables qu'en raison d'un manque d'information ou de réflexion, et non pas parce que le projet de gouvernement mondial est lui-même un projet qui n'est pas souhaitable.

Ainsi j'émet l'hypothèse que le jugement des individus qui sont défavorables à l'idée de gouvernement mondial est enfermé par trois obstacles, que je vais appeler des « barrières » et que je vais définir à présent.

Tout d'abord, je pense que si les gens sont souvent défavorables à l'idée de gouvernement mondial, c'est d'abord parce qu'ils pensent que ce n'est pas faisable. C'est ce que je vais appeler la « barrière du non-faisable ». S'ils venaient à s'imaginer que le gouvernement mondial était faisable, ils en viendraient peut-être à la concevoir d'avantage comme quelque chose de souhaitable. J'y reviendrai plus en détail plus tard.

Ensuite, je soupçonne que la notion de « gouvernement mondial » souffre actuellement d'un manque de précision et de connotations trop négatives. Les gens ne savent pas vraiment à quoi peut renvoyer cette expression et donc, par manque de projet concret, s'imaginent une forme de régime totalitaire tout-puissant ayant pu être mise en scène dans des romans et des films d'anticipation. C'est ce que je vais appeler la « barrière de la définition ».

Enfin, à cause de la présence de ces deux premières barrières, je pense que les gens n'ont pas les éléments conceptuels ni la clarté d'esprit nécessaires pour réfléchir correctement aux raisons de leur opposition au gouvernement mondial. C'est ce que je vais appeler la « barrière de la réflexion ».

Mon hypothèse, donc, est la suivante : si on invite les individus à sauter la « barrière du non-faisable », si on leur définit explicitement ce que serait un gouvernement mondial et si on les

invite à réfléchir sur les raisons de ce gouvernement mondial, alors la majeure partie des individus viendront à trouver que le gouvernement mondial est en fait un projet souhaitable.

Ainsi, comme nous allons le voir, mon entretien a été structuré précisément pour adresser ces trois niveaux de problèmes. Ils se déroulent en trois étapes, chacune permettant d'évaluer le passage ou non de la barrière en question, et d'observer chez le sujet un changement d'attitude ou non vis-à-vis du gouvernement mondial.

Partie II

Définition du gouvernement mondial qui va être discuté

I – Conditions générales

Un gouvernement mondial, quel que soit finalement le détail de sa structure et de ses fonctions, doit avant tout réunir les 4 caractéristiques suivantes :

Condition de légitimité : il doit être reconnu par tous comme légitime et juste. Cela suppose tout d'abord une procédure de création que tous reconnaissent comme légitime et ensuite une structure et un fonctionnement que tous acceptent comme étant juste.

Condition d'impartialité : il doit être neutre et impartial dans son activité. En d'autres termes, l'autorité du gouvernement mondial s'applique de façon égale à tous les Etats et les Etats sont tous égaux vis-à-vis du gouvernement mondial. Cela veut dire que l'activité du gouvernement mondial répond non pas à l'intérêt particulier d'un ou plusieurs Etats, mais à la mission pour laquelle il a été institué.

Condition d'autorité : Dans le cadre de ses compétences, le gouvernement mondial a autorité sur tous les Etats. Cela suppose une reconnaissance légale de l'autorité suprême du gouvernement mondial dans ses domaines de compétence. Ainsi, l'action du gouvernement mondial ne saurait être subordonnée à l'autorité ou à la volonté d'aucun Etat, et ne saurait être limitée par la souveraineté nationale d'aucun pays. En d'autres termes, le gouvernement mondial n'aura pas à attendre l'impulsion d'un Etat ou d'un groupe d'Etats pour agir, et, inversement, son action ne pourra pas être stoppée par le veto d'un ou plusieurs Etats. Il pourra, de droit, agir au sein des Etats afin de remplir sa mission.

Condition de ressources : Le gouvernement mondial doit avoir les moyens de sa mission.

A partir de ces quatre conditions, la question centrale de cette étude pourrait déjà se formulée ainsi : si un gouvernement mondial était créé et organisé de façon légitime, que ses mécanismes de fonctionnement garantissaient une activité impartiale, que le droit international lui reconnaissait l'autorité nécessaire pour accomplir sa mission, et qu'il avait les ressources nécessaires, y seriez-vous favorables ? Sinon, pourquoi ?

Cependant, cela serait une question beaucoup trop large. Ainsi, pour l'entretien, je vais proposer une forme de gouvernement mondial beaucoup plus limité, ainsi qu'une procédure de mise en place. Ce projet aura pour fonction de viser à répondre à deux des trois « barrières » que je soupçonne être responsables de l'attitude défavorable des individus : d'une part, la définition relativement détaillée d'un gouvernement mondial limité pourra répondre à la « barrière de la définition », et d'autre part, la description de la procédure de mise en place sera faite de telle sorte qu'elle invitera les individus à considérer les conditions de mise en place du gouvernement mondial comme étant acquises, ainsi répondant à la « barrière du non-faisable ».

II – Description du projet de gouvernement mondial proposé

Afin de pouvoir analyser l'attitude des gens vis-à-vis du gouvernement mondial, il faut que je propose aux personnes interrogées quelque chose qu'elles puissent imaginer concrètement. Je vais donc tâcher de proposer une description à la fois précise (afin qu'il n'y ait aucun doute sur ce que je propose) et générale (admettant des formes alternatives, sans modifier l'intention). Je n'apporterai, pour l'heure, aucune argumentation pour défendre ce projet ; les arguments seront évoqués dans la partie suivante.

Imaginons, dans un premier temps, que sous l'égide de l'ONU, une assemblée extraordinaire soit créée, constituée de représentants de tous les pays du monde, chargée de réfléchir à la meilleure organisation du monde pour instaurer la paix dans le monde, et d'élaborer une proposition qui sera soumise à un référendum dans tous les Etats du monde. Pour que la proposition puisse en arriver à cette ultime étape, il faut qu'elle ait été validée par l'ensemble des membres de cette assemblée extraordinaire.

Imaginons ensuite qu'après plusieurs années de travail, cette assemblée extraordinaire s'accorde sur la proposition suivante : créer un gouvernement mondial chargé d'assurer la paix entre unités politiques et la sécurité des personnes et des biens. Ce gouvernement mondial ferait office de « ministère de l'intérieur » du monde, une sorte de méta-Etat Weberien, ayant non pas le *monopole* de la violence physique légitime, mais un pouvoir de violence physique légitime plus important que celui des Etats.

La finalité de ce gouvernement mondial est d'assurer la sécurité de tous et donc de faire en sorte qu'il n'y ait plus de violences physiques¹³. Le gouvernement mondial partira du postulat qu'il faut chercher une solution non-violente à tous les conflits et que l'usage de la force ne peut plus être considéré comme un moyen légitime pour un Etat de parvenir à ses fins¹⁴. Pour ce faire, il faut s'attaquer à deux choses :

- les moyens de la violence (les armées, les armes)
- les raisons de la violence (les désaccords, les velléités individuelles/étatiques, etc.)

Cela amènerait naturellement à reconnaître au gouvernement mondial un double rôle :

- un rôle « policier » : pour cela, il faut agir sur les moyens de la violence.
- un rôle « diplomatique » : pour cela, il faut agir sur les raisons de la violence.

En suivant ce double rôle, que pourrait faire un gouvernement mondial aux différentes phases de la violence pour l'empêcher ?

	Rôle policier	Rôle diplomatique
En amont des violences	Contrôler les armées et les armes. Effectuer un travail de renseignement mondialisé.	Surveiller les tensions, prévenir les sources de conflits et chercher à désamorcer toute situation à potentiel de violence.
Pendant les violences	Intervenir pour faire cesser les violences.	Agir auprès des auteurs de violence pour qu'ils cessent leurs activités.
Après les violences	Maintenir l'état de non-violence.	Trouver une résolution pacifique aux raisons de la violence.

Voyons dans le détail.

¹³ Je ne parle donc pas ici des autres formes de violences, telles que la violence économique. Il s'agit ici de la violence au sens premier : la violence physique, qui cause des blessures physiques, voire la mort, et de la destruction.

¹⁴ Cela ne veut pas dire que l'usage de la force physique ne peut jamais être légitime, simplement qu'il ne doit plus pouvoir être considéré comme moyen légitime de poursuite d'un intérêt particulier, fut-ce celui d'un individu, d'un groupe ou d'une unité politique ; l'usage de la force ne peut être légitime que s'il est justifié par des raisons que tous, au préalable, acceptent, telles que des principes d'une Constitution.

A – La « branche armée » du gouvernement mondial

1 - Présentation

Toutes les ressources militaires mondiales existantes (soldats, matériel, armes) seraient mises en commun pour former une seule armée mondiale, avec un commandement unique, indépendant des Etats. Il n’y aurait qu’une seule « armée » au monde, celle du gouvernement mondial. Les Etats n’auraient donc plus d’armée nationale, mais conserveraient leurs forces de l’ordre (la police), équipées de manière adaptée à leur mission, et ayant le monopole de la violence légitime au sein de leurs frontières. En termes de moyens « d’armement », les citoyens doivent être à moyens égaux, les forces de police nationale doivent avoir des moyens supérieurs que les individus, et l’armée mondiale doit avoir des moyens supérieurs que les polices nationales.

Les armes de destruction massive (notamment nucléaires et chimiques) relèveraient du gouvernement mondial, qui aurait l’autorité de procéder à leur destruction, puis aurait le contrôle sur leur développement, leur fabrication et leur stockage sous des conditions très strictes. Leur utilisation sur Terre serait rendue illégale au regard du droit international, ou alors extrêmement limitée (pour la recherche, par exemple).

La finalité de cette mise en commun est de retirer aux Etat (et donc aux gouvernements nationaux) les moyens de se faire violence entre eux. Il ne sera plus possible de recourir à la force armée pour poursuivre des intérêts nationaux. Le recours à la force armée ne sera possible que pour servir des intérêts généraux qui ont été inscrits dans la mission du gouvernement mondial. Cette armée mondiale sera en fait une « armée pour la paix ». Ainsi, toute destruction (de vie ou de biens) ne serait que le résultat d’une marche vers la violence (préparatifs, mobilisations, tensions, etc.) que le gouvernement mondial n’a pas su détecter, interrompre, et/ou empêcher.

2 – Mission

a - En amont des violences : dissuader les violences

La branche armée aurait d’abord pour mission d’effectuer un travail de prévention de la violence, par une présence stratégique à travers le monde pour dissuader tout conflit. Le gouvernement mondial pourrait ainsi redistribuer les ressources militaires en fonction des besoins, et maintenir

une présence permanente équilibrée et stratégique à travers le monde, capable d'assurer la protection de tous et d'intervenir immédiatement en cas de besoin.

Le gouvernement mondial assurerait également une coopération globalisée en matière de renseignement, qui servirait à informer la branche diplomatique dans son effort de prévention de conflit.

b - Pendant les violences : prévention des violences

Ensuite, la branche armée serait amenée à intervenir dans deux types de situation:

- d'une part, dans des situations de violence dirigées contre des personnes ou des biens (conflits interétatiques, conflits civils, émeutes, etc.), et **seulement lorsque les forces de l'ordre nationales sont incapables d'arrêter les violences, ou qu'elles y participent elles-mêmes.**
- d'autre part, dans des situations de crise particulière (catastrophe naturelle, accident industriel, pandémie, etc.), **lorsque les moyens du gouvernement mondial sont nécessaires pour répondre aux besoins.**

Dans les deux cas, dès lors que les conditions sont réunies, le gouvernement mondial aurait l'obligation d'intervenir. La décision d'intervenir ne dépendrait pas d'un vote ou des intérêts particuliers des Etats, mais serait un devoir du gouvernement mondial, bénéficiant tous les peuples sans discrimination.

c - Après les violences : empêcher le retour des violences

Une fois les violences terminées, l'armée mondiale aurait pour mission de maintenir la situation de non-violence, tant que les raisons du conflit ne sont pas résolues.

B - La « branche diplomatique » du gouvernement mondial

1 - Présentation

Le gouvernement mondial devra aussi agir sur les raisons des conflits, et pour cela devra faire un travail de prévention, de gestion, puis de résolution des conflits. Dans chaque Etat, le Ministère

de la Défense deviendrait le bureau national du gouvernement mondial, accueillant le commandement militaire de la branche armée pour l'Etat en question, ainsi que les services de la branche diplomatique. Ils pourraient ainsi travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Affaires Etrangères de chaque Etat, pour assurer leurs trois missions : prévention de conflit, gestion de conflit et résolution de conflit.

2 - Mission

a - En amont des violences : prévention de conflit

Surveiller les tensions en cours et, si besoin, de convoquer les parties en désaccord et chercher à faire une médiation.

b - Pendant les violences : gestion de conflit

En cas de conflit, pendant que la « branche armée » du gouvernement mondial intervient pour faire cesser les violences, la « branche diplomatique » tentera de raisonner les parties afin de faire cesser les violences.

c - En aval des violences : résolution de conflit

Une fois que la « branche armée » maintient un cessez-le-feu, le gouvernement mondial offrira un cadre pour résoudre pacifiquement le conflit qui est source de violence.

Les procédures de règlement des conflits seraient régies par du droit international et sanctionné par des tribunaux internationaux.

C – L'autorité juridique : Constitution mondiale et droit international

Le gouvernement mondial tirerait sa légitimité d'une Constitution mondiale, supérieure au droit international, qui définirait limitativement ses compétences, ainsi que son organisation et son fonctionnement.

La Constitution du gouvernement mondial ferait office de droit mondial, au dessus du droit international en vigueur (dans d'autres domaines). Un système de tribunaux administratifs internationaux, accessible par tous, serait instauré pour assurer le respect des procédures et condamner tout manquement/abus.

D – L'instance dirigeante : un conseil mondial

Le gouvernement mondial serait dirigé par un « conseil mondial », représentatif et à présidence tournante. Son commandement serait structuré de telle sorte qu'il soit impossible pour toute personne ou groupe de personnes d'en prendre le contrôle en dehors des procédures prévues. Par ailleurs, bien que la représentativité soit un avantage, elle n'est pas, en soi, véritablement nécessaire, dans la mesure où l'activité du gouvernement mondial est régie par la Constitution (écrite dans l'intérêt général) et non par l'intérêt particulier des Etats. Ainsi, dès lors que se manifestent des violences ou des crises entrant dans le cadre des compétences du gouvernement international, celui-ci aurait l'obligation d'intervenir. Quelle que soit la composition de l'organe se trouvant à la tête du gouvernement mondial, la décision d'intervenir (d'un point de vue diplomatique ou armé) n'est, en fait, pas vraiment une « décision à prendre », mais une « décision qui s'impose ». Le gouvernement mondial aurait l'obligation d'intervenir dès lors que certaines conditions sont réunies, de même que la police nationale a l'obligation d'intervenir dès lors qu'un événement se produit relevant de sa mission ; en fait, le véritable travail sera tout d'abord celui des responsables chargés de reconnaître et qualifier correctement l'engagement du gouvernement mondial, puis surtout celui des experts chargés de gérer les opérations de la « branche armée » (savoir-faire militaire) et de la « branche diplomatique » (savoir-faire diplomatique). Et en matière de savoir-faire, la représentativité n'a qu'une utilité secondaire¹⁵.

E – Compétences et financement

Par ailleurs, la Constitution limite les pouvoirs du gouvernement mondial ; en particulier, ce gouvernement n'aura pas la compétence d'élargir ses propres pouvoirs, et d'ailleurs, il n'aurait pas vocation à voir son domaine de compétence s'élargir. Il n'aura aucune politique propre,

¹⁵ Bien entendu, il faudrait supposer qu'au sein de l'équipe dirigeante pour une intervention dans une région particulière du monde, se trouveraient des personnes issues de cette région ou du moins la connaissant bien. Quand bien même la représentativité est souvent un atout pour l'efficacité, dans l'absolu, la représentativité est un souci subordonné à celui de l'efficacité.

aucun agenda en particulier. Certains pourraient craindre que la réussite d'un tel gouvernement mondial, même limité, inviterait à l'extension de ses compétences à d'autres domaines. Cependant, si effectivement les Etats décident de faire de nouveaux « ministères mondiaux », cela ne se ferait que si les conditions établies ci-dessus (celles qui se sont appliquées à l'origine pour le GM que je propose) sont respectées de la même manière.

Enfin, le financement serait conçu comme une taxe, imposée de manière égale sur le PIB de tous les pays.

F – Procédure de mise en place

Voilà en des termes généraux le projet qui serait adopté à l'unanimité par cette assemblée extraordinaire de l'ONU, supposant que les représentants de chaque pays voient l'intérêt général du monde, et sont conscients qu'il n'y a que par une adoption commune et simultanée qu'un tel projet pourra être mis en place.

Cette proposition serait alors soumise aux citoyens du monde via des référendums directs dans chaque Etat. Le gouvernement mondial de la proposition serait donc désormais possible, à condition que les gens le souhaitent.

J'invite les gens à imaginer, donc, qu'aujourd'hui, partout dans le monde, un référendum avec la question suivante leur soit soumis: *Souhaitez-vous que les réformes institutionnelles soient prises à travers le monde afin que la proposition de gouvernement mondial limité devienne réalité ?*

Partie III

Les arguments en présence

Afin de préparer au mieux la conversation, je dois établir une cartographie des arguments auxquels je pourrais faire face, et développer non seulement les contre-arguments que je pourrais répondre, mais aussi les arguments positifs constituant un plaidoyer en faveur du gouvernement mondial.

I – Les objections

Les objections faites au projet de gouvernement mondial sont de 2 ordres :

- les arguments du « non-faisable » ;
- les arguments du « non-souhaitable ».

Cette classification réunit tous les arguments généralement avancés contre une forme de gouvernement mondial au sens large¹⁶, c'est-à-dire l'élévation à l'échelle supranationale non seulement des institutions communément présentes à l'échelon national (un pouvoir législatif, via un parlement mondial ; un pouvoir exécutif, via un gouvernement mondial ; et un pouvoir judiciaire, via des tribunaux mondiaux) mais aussi d'une grande partie des domaines de compétences qui sont actuellement l'apanage des gouvernements nationaux, et parfois d'organisations internationales. Les domaines de compétence souvent évoqués comme pouvant être ceux relevant d'un gouvernement mondial sont ceux qui reflètent assez clairement les défis mondiaux qui justement fondent souvent l'argumentaire des promoteurs du gouvernement mondial : l'écologie (pour lutter contre le réchauffement climatique), la régulation financière (pour lutter contre la fraude, le blanchiment, la corruption, et lutter contre les inégalités en instaurant un système de répartition des richesses), le contrôle des populations et les flux migratoires (pour mieux gérer la surpopulation dans certaines zones, répondre de façon plus adéquate aux besoins de populations persécutées et/ou réfugiées), etc.

Le gouvernement mondial que je propose ici dans mon étude est donc bien plus restreint que ce qu'on imagine conventionnellement sous cette désignation, et donc par rapport à cette liste d'objections, je vais procéder à une double sélection :

¹⁶ Pour une liste exhaustive de ces arguments, voir Tinnevelt, Ronald, « Federal world government: the road to peace and justice? », *Cooperation and Conflict*, 2012, 47: 220

- d'une part, je limiterai la sélection de ces arguments à ceux qui ont une pertinence pour la forme de gouvernement mondiale limitée que je propose ;
- d'autre part, je développerai les objections ainsi retenues de sorte à les reformuler et les enrichir conformément aux tenants et aboutissants particuliers de ma proposition.

A - Les arguments du « non-faisable »

Les objections relatives à la faisabilité cherchent à discréditer les projets de gouvernements mondial en critiquant un manque de compréhension des circonstances présentes ; celles-ci seraient manifestement incompatibles avec l'émergence d'un tel gouvernement mondial, que ce soit en raison de l'égoïsme de la nature humaine ou de la logique de conservation de souveraineté des Etats, et le projet serait par conséquent utopique. Pour Waltz, le « gouvernement mondial [...] comme] remède à la guerre mondiale [...], inattaquable sur le plan de la logique, est inatteignable en pratique »¹⁷ ; il fait ainsi écho à Morgenthau selon qui « un Etat mondial ne peut être établi dans les conditions morales, sociales et politiques du monde actuel »¹⁸.

Par la structure de la conversation, je souhaite précisément amener les personnes que j'interroge à mettre de côté la question des moyens et de leur faisabilité. Je leur demande donc dès l'entame de ne pas m'opposer les objections du « non-faisable », en les invitant à imaginer que les conditions de faisabilité sont déjà acquises.

Certains pourraient objecter que faire une telle disjonction entre le faisable et le souhaitable n'est pas pertinent, car la condition que je demande d'admettre est précisément l'un des facteurs qui déterminent l'appréciation de l'objet en question. D'abord, certains pourraient en partie être défavorables à ce projet justement parce qu'ils jugent qu'il n'est pas faisable ; la question serait donc sans intérêt, car déjà close. Ensuite, d'autres pourraient concéder que ce système de gouvernement mondial serait en effet souhaitable, mais que, en raison de son fonctionnement et du processus de mise en place qu'il nécessite, il suppose à son origine un monde tellement différent du notre, que cela ne fait aucun sens de se demander si un tel gouvernement mondial serait une bonne chose dans le contexte du monde actuel ; la question serait donc une nouvelle fois sans intérêt, car hors de propos.

¹⁷ WALTZ, Kenneth, *Man, the State, and War: A Theoretical Analysis*, Columbia University Press; Revised edition, 2001, p.238

¹⁸ MORGENTHAU HJ, *Politics among Nations: The Struggle for Power and Peace*. New York: McGraw Hill, 1985, p.536

Sur ce point, je souhaite répondre plusieurs choses : tout d'abord, ces objections se fondent sur un pessimisme que je pense mal fondé, et j'expliquerai dans un instant pourquoi. Ensuite, et surtout, cette procédure de référendum mondial que j'évoque ne fait office, dans mon étude, que de raccourci. Je ne cherche aucunement à nier les difficultés de mise en place d'un tel système ; et je ne prétends pas non plus, au demeurant, qu'un référendum mondial serait la meilleure ou même une bonne méthode. J'utilise le référendum mondial comme substitut à « [tout autre moyen] », simplement car c'est une procédure facile à comprendre, qui règle tout de suite la question de la légitimité, et qui permet ainsi aux personnes interrogées, dans l'exercice d'imagination que je leur demande de faire, de mettre de côté la question de la faisabilité pour réfléchir à la question véritablement intéressante : *la finalité est-elle souhaitable, peu importe, pour l'heure, la faisabilité des moyens ?* Et cela est, en soi, essentiel. Non seulement cela pourra nous éclairer sur la finalité, mais une telle démarche est, je crois, importante, car la vision que l'on a de la fin influe a rebours sur notre appréciation des moyens – ces mêmes moyens que l'on pourrait juger, au départ, insuffisants. En effet, lorsqu'on pense que quelque chose n'est pas faisable (ou difficilement faisable), on a souvent tendance à conclure que ce n'est pas souhaitable ; ou plutôt, même si on est ouvert à l'idée qu'une finalité est, dans l'absolu, souhaitable, la « barrière du non-faisable » neutralise notre vision de cette fin, renforce la pertinence des contraintes immédiates et entache tout discours sur cette fin d'irréalisme et de naïveté. Or, si par la force de l'esprit, on saute cette « barrière du non-faisable » pour examiner la fin considérée et que ce faisant on en vient à conclure qu'elle est souhaitable, alors la « barrière du non-faisable » devient moins opaque, des fissures s'y dessinent, et la finalité nous apparaît alors moins mystérieuse et inatteignable. Ainsi, une vue claire de la finalité permet de modifier non seulement notre appréciation des conditions et/ou moyens de mise en œuvre (s'ils sont insuffisants, on peut chercher à les modifier, s'ils sont inexistantes, on peut chercher à les créer) mais agit directement sur l'un des obstacles à la faisabilité, nommément la psychologie des individus et leur propre appréciation de la faisabilité.

Cela étant, je dois être prêt, pourtant, à me confronter à des interlocuteurs qui refusent de faire ce « saut » par-dessus la barrière du non-faisable. Dans ce cas, je leur demanderai deux choses :

- pour quelles raisons ils refusent de concéder cette hypothèse ;
- et si, au demeurant, le projet du gouvernement mondial leur apparaît comme une perspective souhaitable pour l'humanité.

Dans le même temps, je dois être préparé à les aider à effectuer ce saut, c'est pourquoi je vais analyser les deux arguments principaux sur lesquels reposent l'objection du non-faisable.

1 – La nature humaine (A-1)

La première est que l'éradication de la violence est une chimère dans la mesure où la nature humaine est belliqueuse (A-1). Un gouvernement mondial, aussi honorable soit son intention, serait voué à l'échec car la guerre est une conséquence inévitable de la nature humaine.

Cependant, la « nature humaine » est un concept bien trop aléatoire pour servir ainsi d'argument. Certes, l'humain peut être violent, mais faut-il croire pour autant qu'il doit se le permettre dès lors qu'il pourrait s'en empêcher ? Par ailleurs, on pourrait tout autant opposer aux tenants de la « nature humaine violente » que cette même nature humaine possède également un penchant pour l'empathie et la coopération. Cette idée n'est pas neuve : Rousseau reconnaissait que la « pitié » (ou la pitié) était une donnée de la nature humaine et un obstacle à la violence, tandis qu'Adam Smith, pourtant connu comme le précurseur de l'homme autocentré, reconnaissait que l'homme avait en son cœur une capacité de « sympathie », permettant l'existence de liens sociaux. Depuis, Freud, Norbert Elias et Steven Pinker ont théorisé que l'homme était capable de contrôler ses émotions et pulsions agressives, et que cela s'inscrivait dans un processus civilisationnel. Enfin, un nombre croissant d'études scientifiques tendent à démontrer l'influence de l'empathie et de la compassion naturelle de l'homme, quelles que soient leurs intérêts matériels. En outre, il apparaît très clairement que toutes les occurrences de violences, et en particulier les violences à grande échelle dans le cadre de conflits armés, nécessitent à un moment donné (au préalable ou pendant le conflit) une neutralisation par l'agresseur de sa propre empathie pour la victime, par la négation de la reconnaissance de l'autre¹⁹.

Cela nous indique bien qu'il est tout à fait erroné de penser que la nature humaine serait incompatible avec la constitution d'un gouvernement mondial chargé d'empêcher les violences. En effet, « il est souvent dit que les hommes sont tellement pugnace qu'ils aiment la guerre, et qu'il n'y a donc aucun espoir de mettre un terme aux guerres tant que la nature humaine ne change pas. L'Histoire nous montre clairement que cela n'est pas vrai. Les hommes se battent sans cesse lorsqu'ils sont dans une situation d'anarchie ; ils ne peuvent s'en empêcher. Mais dès que l'anarchie est remplacée par un système de droit et d'ordre, le recours à la force et à la violence devient si rare que ça devient de l'information. »²⁰

¹⁹ LINDEMANN, Thomas: « Interest, passion, (non)recognition, and wars: a conceptual essay », *Global Discourse: An Interdisciplinary Journal of Current Affairs and Applied Contemporary Thought*, 2014

²⁰ HOLLIDAY W. T., « World Law or World Anarchy: The Case for a World Federal Government », *American Bar Association Journal*, Vol. 35, No. 8 (August 1949), pp.710-711

Et, dans tous les cas, que la « nature humaine » soit à dominante violente ou pacifique, la quête de la fin de la violence demeure justifiée : elle se conçoit tantôt comme un contrôle de soi, tantôt comme une réalisation de soi.

2 – L'impossibilité politique (A-2)

La deuxième objection du non-faisable prétend que l'établissement d'un gouvernement mondial serait politiquement impossible : les Etats auraient des intérêts particuliers trop stratégiques pour jamais accepter de créer une autorité militaire supérieure et n'accepteraient jamais d'abandonner ainsi une part de leur souveraineté. Il suffit de voir l'extrême difficulté qu'entoure la possible création d'une force militaire européenne, qualifiée d'« introuvable », « difficile », « illusoire » ou même « utopique »²¹, pour se rendre compte la création d'une même structure l'échelle internationale serait encore moins faisable. Les tenants de cette argumentation pointeront volontiers du doigt les difficultés présentes de construire des structures internationales capables d'exercer une quelconque influence effective, et lamenteront la montée des nationalismes comme indication que la tendance n'est clairement pas à l'unification mondiale des populations.

Cependant, balayer d'un revers de main l'idée selon laquelle les peuples du monde pourraient organiser un processus concerté de constitution politique me semble ignorer le fait qu'à des époques bien plus belliqueuses et moins cosmopolites que la notre, de telles entreprises ont déjà eu lieu, certes avec des conséquences moins radicales. La création de la Société des Nations, puis de l'ONU, et de toutes les organisations régionales telles que l'Union Européenne, illustre la capacité des peuples à se regrouper malgré leurs différences. Faut-il aussi rappeler la constitution de l'OTAN, qui est à ce jour l'alliance sécuritaire internationale la plus ambitieuse. En outre, il fut un temps pas si lointain où le projet d'un gouvernement mondial était une perspective prise très au sérieux.

En 1946, les Etats-Unis, sur ordre du président Truman, ont élaboré un plan, nommé le « plan Baruch », destiné à créer une autorité supranationale chargée d'assurer un contrôle de toutes les armes de destructions massives (en particulier nucléaires), de les éliminer de l'arsenal militaire de tous les pays et de contrôler, d'inspecter et d'autoriser toute autre activité atomique. Même si ce plan n'a jamais été mis en œuvre (à cause du refus de l'URSS, principalement), le simple fait qu'il ait été sérieusement considéré par l'Etat le plus puissant militairement, témoigne

²¹ <http://www.lalibre.be/actu/international/une-armee-europeenne-difficile-voire-illusoire-52b2fc1535701baedaa467b1>;
http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/l-europe-de-la-defense-une-armee-federale-serait-utopiste_1309167.html;
<http://www.huffingtonpost.fr/news/armee-europeenne/>

du sérieux, sur le plan politique, du projet de création d'une autorité internationale supérieure aux Etats. En 1949, le Congrès Américain (*House Concurrent Resolution 64*) a insisté sur le besoin de poursuivre « un objectif fondamental de la politique étrangère des Etats-Unis de soutenir et de renforcer les Nations Unies et de chercher à ce qu'elles se développent en une fédération mondiale. » Cette résolution fut proposée par 111 représentants, dont deux futurs présidents, John F. Kennedy et Gerald Ford.

Par la suite, la promotion d'une forme de gouvernement mondial se faisait souvent sous couvert de l'argumentaire de la dénucléarisation, et de nombreux mouvements faisant la promotion du désarmement ont été actifs, notamment aux Etats-Unis. Au début des années 60, le secrétaire d'état américain, Christian Herter, défendait l'idée d'un droit international effectif, avec un tribunal mondial doté d'une « force armée internationale », et affirmait qu'il fallait procéder au désarmement des Etats « jusqu'au point où aucune nation ni aucun groupe de nation ne puisse effectivement s'opposer aux forces de l'ordre internationale agissant pour faire respecter le droit international »²². En 1961, le président Kennedy, s'adressant à l'Assemblée générale de l'ONU, appelait une nouvelle fois à un désarmement complet et concerté de tous les pays. En outre, entre 1945 et les années 70, le sujet du gouvernement mondial était un sujet sérieux de débat politique et d'engagement militant. Lorsqu'on voit le scepticisme avec lequel l'idée de gouvernement mondial est reçue aujourd'hui, on peine à imaginer comment « dans les années 40, il était impossible aux Etats-Unis de lire des journaux, écouter la radio et regarder les informations sans rencontrer l'idée d'un gouvernement mondial »²³.

Par ailleurs, il ne faudrait pas sacraliser, avec une forme de résignation, la permanence de l'état actuel du monde. Comme le rappelle Strobe Talbott, ancien président du Brookings Institute et Secrétaire d'Etat Délégué de 1994 à 2001, « les Etats sont essentiellement des arrangements sociaux, des accommodations à des circonstances changeantes. Aussi permanents et mêmes sacrés puisse-t-ils paraître à un moment donné, il demeure un fait qu'ils sont tous artificiels et temporaires. Tout au long de l'histoire, il y a eu une tendance générale vers des unités plus grandes [...] »²⁴ Ainsi, pour paraphraser une formule célèbre selon laquelle « l'anarchie est ce que les Etats en font », les Etats est ce que les individus en font.

Cette formule est l'œuvre d'Alexander Wendt dans un article important où il insiste justement qu'un gouvernement mondial, loin d'être infaisable, est au contraire inévitable. En effet, il y affirme que

²² BLOOMFIELD, Lincoln P., « Arms Control and World Government », *World Politics*, Vol. 14, No. 4 (Jul., 1962), pp. 633-645

²³ WEISS, Thomas G., « What Happened to the Idea of World Government », *International Studies Quarterly*, 2009, 53, pp. 253-271, p.259

²⁴ Talbott, Strobe, « The birth of the global nation », *Time Magazine*, 20 juillet 1992

« les Etats territoriaux ne sont pas stables à long terme. Ils peuvent présenter un équilibre localisé, mais ils habitent un système qui est en déséquilibre et dont la résolution est un gouvernement mondial. Le mécanisme qui génère cette conséquence est l'interaction entre la lutte pour la reconnaissance au niveau micro, et la culture de l'anarchie au niveau macro »²⁵

[...]

« [T]ous les états du monde précédant au gouvernement mondial sont instables. De nouvelles étapes avec des conditions frontalières plus contraignantes émergeront comme des solutions aux instabilités des étapes précédentes, mais à leur tour créeront de nouvelles instabilités qui requerront de nouvelles constructions pour y remédier. En court, la logique de l'anarchie fait passer des structures de reconnaissance et d'identité d'un niveau territorial à un niveau global, résultant en un Etat mondial Weberien par la création d'un Etat mondial Hégélien ». ²⁶

Ainsi, le grand historien australien Geoffrey Blainey peut affirmer que « pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une forme de gouvernement mondial est désormais possible »²⁷, pronostiquant qu'elle verra le jour dans les deux siècles à venir.

Par ailleurs, s'il est vrai qu'il y a une méfiance accrue des institutions supranationales actuelles et une montée inquiétante des mouvements nationalistes/isolationnistes/indépendantistes, cela ne témoigne que d'une insatisfaction avec ces institutions et une crainte face à des pressions internationales mal gérées (en termes économiques, migratoires, etc.) ; cela ne dit rien de ce que pourrait être un gouvernement mondial, et encore moins un gouvernement mondial restreint tel que je le propose. En réalité, ceux-là même qui votent à l'encontre des organisations internationales (telles que l'Europe) devraient, en théorie, être les premiers à soutenir l'instauration d'un gouvernement mondial à proprement parler.

²⁵ WENDT, Alexander, « Why a world state is inevitable », *European Journal of International Relations*, décembre 2003, Vol 9, pp. 491-542, p.507

²⁶ *Id.* p.517

²⁷ RACHMAN, Gideon, « And Now For A World Government », *The Financial Times*, Décembre 10, 2008

Prétendre, donc, qu'un tel référendum serait « impossible », ou que la « société internationale » nécessaire pour voir émerger un gouvernement mondial serait si différente de la notre qu'elle serait incomparable, ne me semble pas être une objection pertinente.

On pourrait ensuite opposer, dans les arguments du nous-faisable, que tout simplement ce n'est pas faisable parce que les gens considèrent ce projet comme étant non souhaitable. C'est justement ce point que je cherche à étudier dans ce mémoire, en interrogeant les individus pour comprendre pourquoi ils n'y seraient pas favorables ; et c'est pour cela qu'à présent nous allons analyser les arguments selon lesquels un gouvernement mondial ne serait pas souhaitable.

B - Les arguments du « non-souhaitable »

1 – L'argument conséquentialiste (B-1)

Il y a tout d'abord un argument conséquentialiste (B-1) selon lequel, même si le gouvernement mondial était faisable, il serait impossible de le réaliser sans causer des conflits et des guerres importantes, et que par conséquent la création d'un gouvernement mondial ferait plus de mal que de bien.

A cela, l'exercice d'imagination auquel je soumets l'interlocuteur devrait suffire à calmer cette inquiétude, dans la mesure où le projet d'instauration du gouvernement mondial est subordonné à un référendum à travers le monde, et que par conséquent, il ne serait mis en place que si tous les Etats votaient pour. La résistance de l'interlocuteur à cette réponse le placerait ainsi dans la même position que l'interlocuteur qui n'accepte pas de sauter la « barrière du non-faisable ».

2 – Le risque de tyrannie (B-2)

L'argument suivant est sûrement l'objection la plus importante à l'instauration d'un gouvernement mondial : le risque de tyrannie (B-2). Ce dernier repose d'une part sur la nécessité structurelle d'avoir une centralisation hiérarchisée, ce qui porte le risque d'une dérive despotique, et d'autre part sur la particularité d'un gouvernement mondial qui, contrairement à un Etat-nation tyrannique, n'offre a priori aucune opportunité de s'en extraire. Pour Rousseau, par exemple, l'unité politique ne peut se faire que sous une domination²⁸, et Waltz en particulier insiste sur ce

²⁸ voir la première version du Contrat social, au deuxième chapitre du Livre 1 intitulé « De la société générale du genre humain ».

point. C'est sans doute la principale objection qui traverse la littérature à ce sujet, et est même la réticence principale de ceux qui autrement seraient favorables à une telle organisation politique. Ce risque est d'autant plus vif dans ma proposition de gouvernement mondial, dans la mesure où celui-ci concerne les moyens de la violence. A priori, donc, avec une telle « passation » des armées à l'échelon international, les Etats, et encore plus les individus, seraient en situation de vulnérabilité totale face à ce gouvernement mondial, doté de ressources militaires disproportionnées face à l'ensemble des Etats et de leurs forces de l'ordre réunies. Pour rendre les choses pires, lorsqu'un Etat est tyrannique, on peut espérer que les autres Etats autour auront les moyens et le courage d'intervenir, or cette possibilité de l'intervention extérieure n'est pas plus permise avec un gouvernement mondial que ne l'est l'exil.

Une chose est sûre, plus le gouvernement mondial est « complet », plus le risque de tyrannie est grand, et donc plus son projet est susceptible d'être critiqué. C'est pourquoi un gouvernement mondial limité, tel que je le propose, l'est moins et est mieux à même de résister aux objections. Comme le dit Yunker, un tel gouvernement mondial restreint est « soumis à des contraintes suffisantes et adéquates pour l'empêcher d'établir une intolérable hégémonie totalitaire sur les nations du monde »²⁹ et pour « garantir les droits naturels de ses peuples et nations constituantes »³⁰. Par conséquent, il faut considérer que l'organisation du gouvernement mondial que je propose est faite de telle sorte qu'il ne peut y avoir de centralisation trop importante du pouvoir décisionnel, ni de centralisation trop importante du matériel (armes, soldats, etc.). En d'autres termes, les ressources militaires pourraient être scindées en divisions qui n'ont pas les mêmes organes décisionnels ; on pourrait imaginer par exemple une répartition équitable des ressources militaires sur les 5 continents du monde, avec à leur tête 5 commandants qui doivent valider ensemble toute intervention du gouvernement militaire, où qu'il se passe. Un véritable « équilibre des pouvoirs » pourrait être alors instauré à travers le globe.

3 – Les résistances armées (B-3)

Mais l'argument de la tyrannie amène à une autre préoccupation, qui repose sur la supposition qu'il y aurait inévitablement des résistances armées (B-3), une fois le gouvernement mondial en place. En effet, à en croire Rawls, « un Etat mondial – j'entends un régime politique unifié, doté des pouvoirs légaux normalement exercés par les Etats centraux – serait soit un despotisme global, soit un empire fragile déchiré par une guerre civile permanente, dans la

²⁹ YUNKER, JA, *Political Globalization: A New Vision of Federal World Government*. Lanham, MD: University Press of America, 2007, p.25

³⁰ YUNKER, JA, *Rethinking World Government: A New Approach*. Lanham, MD: University Press of America, 2005 p.206

mesure où les régions et les peuples divers essaieraient de conquérir leur autonomie politique »³¹. Nourrissant la même inquiétude, Chantal Mouffe insiste sur le besoin d'avoir une pluralité d'acteurs, nécessaire à « la gestion des conflits et afin d'éviter les conséquences négatives d'un seul et unique système. »³² Ce système se traduit par la coexistence de plusieurs blocs régionaux semi-autonomes pour ne pas que les prétentions universalistes d'un monde unipolaire secrètent nombre de résistances armées.

Cependant, il est clair que cette prédiction des auteurs repose sur le sentiment, de la part des résistants, d'être victimes d'une forme d'homogénéisation de leur culture, de limitation de leurs droits ou de négation de leur identité. Or, le gouvernement mondial tel que je le propose ne porte atteinte en rien à tout cela ; il ne fait que centraliser les moyens de la force légitime. En général, dans des pays où l'expression identitaire des individus n'est pas en péril, il est rare que les citoyens prennent les armes et s'opposent aux forces de l'ordre de leur pays pour s'opposer au monopole de la violence légitime détenu par l'Etat.

4 – L'uniformisation du monde (B-4)

Cela m'amène naturellement à explorer l'objection suivante, l'une des plus souvent brandies, selon laquelle le gouvernement mondial, en raison de sa dynamique centralisatrice et de son homogénéisation du droit, causerait une uniformisation du monde (B-4), surtout sur le plan culturel³³. Le spectre du gouvernement mondial menace d'étouffer la « variété naturelle des caractères et des dispositions »³⁴. En effet, le débat autour de l'instauration d'un gouvernement mondial peine souvent à se détacher du dilemme suivant : comme tout Etat repose forcément sur une certaine homogénéité culturelle, par conséquent soit un gouvernement mondial homogénéise les cultures pour exister, soit il n'homogénéise pas les cultures mais alors il n'existe pas.

Mais cela serait ignorer les particularités de ma proposition : en effet, qu'uniformiserait-il ? Seulement tout ce qui concerne les moyens de la violence, et les manifestations de violence. Donc dans un premier temps il uniformiserait sans doute les armées au sens propre (tous les soldats du monde porteraient le même uniforme), mais pas forcément au sens figuré (il n'est pas obligatoire que les mêmes approches militaires soient développées partout dans le monde). Au-delà des questions relatives à la violence, le gouvernement mondial de ma proposition n'a aucunement vocation à centraliser d'autres domaines de compétences telles que l'économie ou la politique

³¹ RAWLS, John, *Le droit des gens*, trad. par Bertrand Guillaume, Paris, Esprit, 1998, p.32

³² MOUFFE, Chantal, « Schmitt's Vision of a Multipolar World Order », *South Atlantic Quarterly*, 104 (2), 2005b, p.117

³³ WALZER, Michael, *Arguing about War*. New Haven, CT: Yale University Press, 2003

³⁴ BOBBIO, Norberto, *Libéralisme et démocratie*, Paris, Le Cerf, 1996, p.32

sociale, qui auraient d'avantage pour conséquence d'homogénéiser les pratiques. Après tout, « un Etat mondial pourrait avoir une allure bien différentes des Etats contemporains. [...] La mutualisation de la violence organisée n'implique pas forcément la mutualisation de la culture, de l'économie et de la politique locale ». ³⁵

Au contraire, même, la proposition de gouvernement mondial que j'avance apparait comme étant une condition nécessaire à l'expression la plus complète et variée des communautés et des identités ; car ce n'est que dans un monde où la violence est rendue quasi-impossible que les communautés peuvent sereinement se développer et coexister. Aujourd'hui, les différentes communautés évoluent sous la menace perpétuelle d'un conflit violent. Les Etats, en tant que possesseurs de la force légitime *et* du pouvoir de légiférer sur tous les domaines de la société, peuvent tout à fait limiter la possibilité des individus de connaître la plus grande variété d'expériences sociales et politiques. L'Etat moderne n'est en fait en rien un protecteur de la diversité, mais plutôt un appareil politico-coercitif capable, en termes de diversité, du meilleur (démocratie libérale) comme du pire (dictature totalitaire). La proposition de gouvernement mondial que je fais ici n'est dotée que de la force légitime, mais pas d'un appareil législatif compétent pour légiférer sur les questions politiques, économiques ou sociales. Sa mission se trouve dans la Constitution, fruit d'un travail normatif préalable, qui ne peut évoluer que par un travail de consultation internationale rigoureuse, validée par l'ensemble des Etats.

C'est en ceci justement que ma proposition devrait permettre de convaincre ceux qui seraient à l'origine réticents pour ces raisons. Si Alexander Wendt affirme que le gouvernement mondial sera nécessaire, c'est justement parce que les différentes communautés qui composent le monde veulent avant tout pouvoir s'exprimer et être reconnues, et que pour cela, il est nécessaire de neutraliser la menace de violence entre elles. Ainsi, « en retirant la guerre de l'agenda, un Etat mondial permettrait des possibilités d'action collective que ses membres ne pourraient jamais réaliser dans l'anarchie. » ³⁶

Bien entendu, il y aura toujours un argument de pente glissante selon lequel il serait impossible de limiter un processus de transfert de compétences à l'échelon international une fois qu'il a commencé, et que, même si le gouvernement mondial est limité au départ, petit à petit, il élargira son champ de compétence. L'argument de la pente glissante ici souffre d'une double erreur : premièrement, c'est une fois de plus de la spéculation de penser qu'il est impossible de créer une structure qui n'a pas vocation à élargir son domaine de compétence, en tout cas pas au point d'intégrer des domaines de compétences qui n'ont rien à voir avec son domaine initial.

³⁵ WENDT, Alexander, « Why a world state is inevitable », *European Journal of International Relations*, décembre 2003, Vol 9, pp. 491-542, p.506

³⁶ *Id.* p.502

Deuxièmement, n'oublions pas la procédure employée : un référendum mondial. Admettons que, si le gouvernement mondial devait, tôt ou tard, intégrer de nouvelles compétences (telles que, par exemple, la régulation économique, ou l'écologie), il ne le ferait qu'au terme d'une procédure répondant à une volonté mondiale qu'il en soit ainsi.

5 – L'impossibilité à administrer (B-5)

Ensuite vient l'argument selon lequel un gouvernement mondial ne serait pas souhaitable car il serait impossible à administrer (B-5). Cette objection se fonde sur des raisons qui souvent permettent de réhabiliter, sous le coup d'une argumentation du « non-souhaitable », des arguments fondateurs de l'objection du « non-faisable » : trop de compétences, variété des cultures et des pratiques, espace géographique etc. Déjà, Grotius, Rousseau et Kant savaient que les avantages d'une centralisation politique sont rapidement dépassés par les désavantages dès lors que l'unité politique devient trop grande.

Mais encore une fois, ce type d'objection trouve sa force plus le gouvernement mondial en question est varié en termes de compétences et d'institutions ; or, n'oublions pas de quoi il s'agit ici : des armées et de la résolution pacifique des différends. Considérant cela, est-il si inconcevable qu'avec nos technologies actuelles, en termes de communication et de transport, nous puissions mettre en place une gestion efficace d'un même appareil militaire et diplomatique à travers le monde ?

6 – L'absence de contrat social (B-6)

Dans la même veine, certains critiquent l'idée d'un gouvernement mondial en insistant qu'il n'y a pas de contrat social possible à l'échelle internationale (B-6) car l'analogie entre l'état de nature entre individus et l'anarchie du système internationale souffre d'un trop grand nombre de différences. Hobbes et Locke relèvent bien « une symétrie entre la situation des individus avant le contrat et celle des Etats une fois l'état civil constitué, viv[ant] dans un état de nature défectif, [sans qu']aucune autorité politique au-dessus d'eux n'élabore un ordre fondé sur des règles juridiques »³⁷. Hobbes affirme même : « De même parmi les Etats ou républiques indépendants l'un de l'autre, chaque République (et non plus chaque individu) possède la liberté absolue de faire ce qu'elle juge le plus favorable à son intérêt : mais aussi, elles vivent dans un état de guerre

³⁷ RAMEL, Frédéric, *L'attraction mondiale*, Presses de Science Po, 2012, 287 pages, p.117

perpétuelle, dans une continuelle veillée d'armes, leur frontières fortifiées, leurs canons braqués sur tous les pays qui les entourent. »³⁸

Cependant, ces auteurs fondateurs du courant contractualiste « n'appliquent pas les termes d'un nouveau, ou second, contrat entre eux [les Etats] afin de sortir de cet état de nature. Le transfert n'est pas envisagé alors qu'il pourrait s'imposer du point de vue logique. »

Il convient de se demander pourquoi ce transfert n'est pas envisagé ? Une première dissimilitude proposée est que le contrat social est une théorie élaborée *a posteriori* pour justifier la création de l'Etat, et non pas un concept prospectif invitant à la constitution d'une quelconque autorité. A cela, on est tenté de demander : pourquoi pas ? Il offre un cadre d'analyse de la situation initiale (état de nature / anarchie internationale) et une solution possible (contrat social / constitution mondiale). Ensuite, si l'on regarde les réticences des théoriciens eux-mêmes, on s'aperçoit que pour Hobbes, le gouvernement mondial neutraliserait les vertus exercées par la pluralité, tandis que pour Locke, le consentement des gouvernés, qui est le seul socle légitime à l'édification du pouvoir politique, serait impossible à obtenir à l'échelle globale. Mais ça, ce ne sont pas des arguments qui reposent sur une impossible « internationalisation » du contrat social ; ce sont plutôt de nouveaux arguments sur les désavantages d'un gouvernement mondial, que je vais donc explorer à présent.

7 – L'absence de sentiment d'identification (B-7)

Une objection concomitante est donc qu'un gouvernement mondial serait trop grand pour permettre un sentiment d'identification et d'appartenance (B-7), nécessaire à l'instauration d'une confiance mutuelle universelle. Les institutions de l'Etat, surtout si elles doivent être de nature démocratique et pluraliste, ne peuvent être établies légitimement que dans des communautés politiques restreintes et relativement homogènes (en termes de langage, d'histoire, de culture, etc.). D'après Rousseau, à cause des distances, la société générale du genre humaine ne relève « d'aucune réunion réelle entre les individus »³⁹. En d'autres termes, il faut un espace restreint pour développer le sentiment partagé nécessaire au vouloir-vivre ensemble, nécessité relevée par Montesquieu qui privilégie plutôt une « confédérations de petites républiques ».

Cependant, même s'il peut apparaître difficile de voir émerger un sentiment de sympathie entre les Etats tel qu'il les pousse à coopérer en tout point, la création d'un gouvernement mondial limité tel que je le propose n'oblige au demeurant pas les pays à ressentir une sympathie

³⁸ HOBBS, Thomas, *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile* (1651), trad. de l'anglais par François Tricaud, Paris, Sirey, 1971, p.227

³⁹ Rousseau Jean-Jacques, « Du contrat social. Essai sur la forme de la république. Manuscrit de Genève », dans *Jean-Jacques Rousseau, Œuvres complètes*, Paris Gallimard, coll. « La Pléiade », 1964, p.283

les uns pour les autres. Elle les invite seulement à renoncer à la force comme mode d'interaction. Deux Etats dont la relation est marquée par la méfiance ou même la haine ne sont pas obligés de devenir amis avant de rendre les armes à un supérieur commun, si cela peut permettre par la suite une coexistence voire une réconciliation sans le potentiel destructeur d'un conflit armé.

En outre, il ne faudrait pas surestimer la tendance belliqueuse de la société internationale. Le monde est de plus en plus pacifique; le nombre de conflits armés est en constante réduction tandis que l'importance des relations amicales, de la simple collaboration à l'alliance, ne cesse d'augmenter. Au niveau des peuples, les conditions d'émergence d'une sympathie mutuelle globale sont plus présentes aujourd'hui qu'à n'importe quel moment.

Mais ces réponses ne satisfont généralement pas les tenants de cette objection, car dans le même temps ils favorisent une vision communautaire du monde, où des unités politiques distinctes sont nécessaires pour permettre aux communautés de vivre. Les approches communautariennes refusent de souscrire à une citoyenneté du monde pour deux séries de raisons. Tout d'abord, la citoyenneté a besoin de se trouver un espace de développement dans une communauté culturelle concrète, or la « communauté mondiale » ne présente pas de langue commune et pas de connaissance direct des membres de la communauté car distance et caractéristiques différentes. A cela, on pourrait rétorquer que l'Inde connaît la même double carence (les gens ne se connaissent pas personnellement, et il y a une multiplicité de langues), et pourtant elle a un gouvernement qui fonctionne correctement. Mais l'objection persiste pour ce qui est de l'échelle internationale : « à force de vouloir être « partout à la maison », les individus deviennent des « citoyens de nulle part ». ⁴⁰ Le cosmopolitisme ambitionne une double abstraction : politique (arracher les individus à leur communauté d'appartenance) et morale (formuler des jugements dans une sphère morale unique mondiale). Comme le dit Arendt, « nul ne peut être citoyen du monde comme il est citoyen de son pays. [...] Un citoyen est par définition un citoyen parmi des citoyens d'un pays parmi des pays. » ⁴¹

D'autre part, le sentiment de « citoyenneté universelle » dont les promoteurs du gouvernement mondial se prévalent serait en fait une grave illusion (les réseaux militants transnationaux visent moins à façonner une communauté politique transnationale qu'à relayer les revendications d'un groupe auprès d'un gouvernement national ; les droits de l'homme ne visent qu'à exporter des valeurs libérales à travers le monde ; etc.). Evoquant les différentes pistes de parlements transnationaux, Will Kymlicka rappelle que la difficulté n'est pas la taille des espaces (l'Inde est encore un exemple pertinent) mais

⁴⁰ MACINTYRE Alasdair, *Whose Justice ? Which Rationality ?*, Londres, Duckworth, 1998

⁴¹ ARENDT, Hannah, « Karl Jaspers : citoyen du monde ? », dans *Hannah Arendt, Vies politiques*, Paris, Gallimard, 1974, p.94-108 ; p.94

« l'absence de sentiment d'appartenance commune qui est à l'origine d'une communauté de destin. La communauté politique transnationale à vocation mondiale ne génère pas ce type de sentiment alors que les communautés nationales sont fondées sur un récit et sur un patrimoine d'idée et de droits qui font sens pour les individus et relient les élites aux masses. [...] La démocratie transnationale menace de revenir à cette phase pré-nationale dans laquelle la politique sera conduite dans une langue et dans des médias qui seront « étrangers » aux populations concernées. Il n'est pas surprenant que les citoyens de base ne soient guère enthousiastes et considèrent la vie politique nationale comme plus démocratique que celle qui se jouerait dans l'arène transnationale. »⁴²

Les néolibéraux, comme Friedman ou Hayek, se retrouvent également dans cette argumentation ; pour eux, l'Etat, comme moyen au service de l'individu, semble justifié au minimum pour des raisons de sécurité, car c'est la forme la plus petite nécessaire pour réunir les moyens de défense nécessaires. La nation en est le corolaire, comme partage de style, de langue, de savoirs, source d'identification. Par suite, toute internationalisation de compétence serait pour eux une perte d'un avantage particulier : « Nous perdriions tous les avantages que l'Etat de droit nous procure à l'intérieur des nations si aujourd'hui nous remettons l'un quelconque de nos pouvoirs de gouvernement à des organisations supranationales. » (Hayek, 1993, p.262-263). Selon Hayek, il faut poursuivre une communauté de nations d'hommes libres, et non un gouvernement mondial omnipotent qui « serait un danger plus grand pour l'avenir de la civilisation que la guerre elle-même. » (Hayek, 1993, p.263).

En outre, dans la continuité des considérations précédentes, il y a une objection selon laquelle une telle unicité du monde nierait aux individus et aux peuples la possibilité de s'identifier par rapport à un Autre identifiable. Cette crainte repose une fois de plus sur la vision d'un gouvernement mondial complet qui homogénéise les cultures en effaçant les frontières, ce qui n'est manifestement pas le cas de ma proposition. Mais même si ça l'était, cette crainte n'est pas forcément fondée. En effet, l'Autre, duquel nous nous différencions pour construire notre identité propre, n'a pas besoin d'être conçu géographiquement ; il peut l'être tantôt temporellement (Wendt propose par exemple qu'une fois un gouvernement mondial établi, il serait possible pour l'ensemble de l'humanité de se différencier de ce que le monde était avant) ou

⁴² KYMLIKA, Will, « La mythe de la citoyenneté transnationale », *Critique internationale*, 23 avril 2004, p.97-111, p.108

tantôt simplement dans l'imaginaire (ainsi « une communauté globale se développerait en se distinguant de ce qu'elle n'est pas, c'est-à-dire une association volontaire d'Etats-nations orienté stratégiquement. »⁴³)

Quand bien mêmes toutes ces critiques peuvent paraître intéressantes eu égard à un gouvernement mondial « complet », ici encore, je pense que les caractéristiques du gouvernement mondial restreint que je propose lui permettent d'y échapper. En effet, mon gouvernement mondial ne remet pas en cause l'autonomie des communautés, du moins pas tant que celles-ci ne participent pas à des violences. Il leur laisse libre cours de se construire, de se développer, de s'exprimer, de s'identifier les uns par rapport aux autres, de coopérer et même de se disputer. Mais la dispute ne pourra pas se traduire par un conflit armé qui cause de la destruction de vies et de biens. Cette particularité de ma proposition devrait également suffire à répondre à l'objection suivante, souvent formulées à l'encontre du gouvernement mondial.

8 – La fin du politique (B-8)

En effet, certains auteurs avancent qu'en effaçant la multitude des identités politiques, le gouvernement mondial signifierait la fin du politique. En effet, selon Hannah Arendt,

« la notion même d'une force souveraine dirigeant la terre entière, détenant le monopôle de tous les moyens de violence [...] serait la fin de toute vie politique telle que nous la connaissons. »⁴⁴ ; « [p]lus il y a de peuples dans le monde qui entretiennent les uns avec les autres telle ou telle relation, plus il se créera de monde entre eux et plus ce monde sera grand et riche. [...] S'il devait inversement se produire que, suite à une énorme catastrophe, un seul peuple survive dans le monde, et s'il devait arriver que tous ses membres perçoivent et comprennent le monde à partir d'une seule perspective, vivant en plein consensus, le monde au sens historico-politique irait à sa perte. »⁴⁵

Schmitt et Mouffe insistent encore plus sur l'effacement de la distinction ami/ennemi, affirmant qu'« un monde complètement pacifié [...] serait un monde sans politique »⁴⁶. C'est pourquoi Schmitt défend la nécessité d'un « pluriversum, c'est à dire une pluralité d'acteurs publics –

⁴³ TINNEVELT, Ronald, « Federal world government: The road to peace and justice? », *Cooperation and Conflict*, 2012 47: 220-238, p.225

⁴⁴ ARENDT, Hannah, « Karl Jespers : citoyen du monde ? », dans *Hannah Arendt, Vies politiques*, Paris, Gallimard, 1974, p.94-108 ; p.94

⁴⁵ ARENDT, Hannah, *Qu'est ce que le politique ?*, Paris, Seuil, 1995, p.112-113

⁴⁶ SCHMITT, Carl, (1996) *The Concept of the Political*. Chicago: University of Chicago Press, p.35

essentiellement les Etats, dans la modernité – dont les interactions se caractérisent par le recours possible à la guerre. »⁴⁷

Encore une fois, il devrait être clairement apparent à ce stade que ma proposition ne remet en cause rien de tout cela. Il retire seulement aux acteurs les moyens de se faire violence, mais en aucun cas il neutralise les sujets de contestation politique ou les différences d'avis. Peut-être il règlera certains débats concernant l'intervention militaire, mais alors ce sera un domaine de débat que la population mondiale aura décidée ne doit pas faire l'objet de la volonté des Etats. Pour le reste, la lutte politique reste la même. Comme Wendt le rappelle, non sans un grain de bon sens qui fait souvent cruellement défaut en relation internationales, « un gouvernement mondial ne serait pas un monde utopique où il n'y aurait plus aucune raison de se battre. Pensez à ce qui se passe aujourd'hui au sein des Etats. Ils sont pleins de problèmes – la criminalité, la pauvreté, la pollution – qui sont affaire de politique. »⁴⁸

9 – La gouvernance mondiale étant plus adaptée (B-9)

D'autres, cependant, abordent la question du gouvernement mondial légèrement différemment en insistant que s'il n'est pas souhaitable, c'est parce qu'il n'est pas nécessaire ni même adapté pour faire face aux besoins du monde (B-9) ; en général, les tenants de cette argumentation favorisent à la place un système complexe de gouvernance mondiale. Cette critique émane souvent des libéraux cosmopolitiques, qui rechignent à l'idée que les Etats perdent leurs pouvoirs traditionnels et envisagent plutôt l'établissement d'institutions internationales capables d'influer sur eux. Par exemple, Walzer, grand sceptique du cosmopolitisme, insiste qu'il faut ⁴⁹ un « pluralisme de haute densité », une forme de gouvernance mondiale encore plus complexe que ce que nous connaissons présentement. Cette position permet également de faire consensus, se positionnant à mi-chemin entre l'unification des cosmopolitiques et la fragmentation des pluralistes. En effet, selon Chris Brown, « les cosmopolitiques veulent être universalistes, mais, pour la plupart, sont conscients que le particularisme ne peut pas être éliminé. Les communitariens mettent en valeur le particularisme et la différence mais trouvent

⁴⁷ RAMEL, Frédéric, *L'attraction mondiale*, Presses de Science Po, 2012, 287 pages, p.147

⁴⁸ WENDT, Alexander, « Why a world state is inevitable », *European Journal of International Relations*, décembre 2003, Vol 9, pp. 491-542, p.528

⁴⁹ Walzer dresse une liste de 6 idéaux-typiques de l'organisation de la scène internationale, avec à un extrême l'anarchie internationale, et à l'autre le gouvernement mondial unifié. On réalise ici encore que les deux réticences principales chez cet auteur sont l'unification de la culture politique et le risque de la dérive despotique.

impossible de vivre selon une explication relativiste des arguments moraux.»⁵⁰ La gouvernance mondiale offre un bon compromis.

Cette objection est intéressante car elle s'inscrit dans un changement de perspective opéré au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, lors duquel la promotion et la recherche sérieuse sur le gouvernement mondial a laissé place à cette notion de « gouvernance », brandie par les organisations internationales, saluée par les gouvernements nationaux, et perçue par un grand nombre comme le mécanisme le plus en phase avec les réalités du monde actuel. Mais, comme l'explique Weiss parfaitement :

« ce changement d'approche nous a amené à avoir un enthousiasme exagéré pour les arrangements informels et pour les acteurs non gouvernementaux et leur capacité à résoudre les problèmes. Il ne fait aucun doute que les ONGs et les entreprises, en nombre croissant, ont des ressources et de l'énergie [... mais] la génération actuelle d'organisations de ce type est si clairement inadaptée qu'il nous faut faire davantage que lever les bras au ciel et espérer le meilleur de la part des entrepreneurs de norme, des activistes sans frontière, des corporations en quête de profit, et des réseaux sociaux transnationaux. Rendons-nous à l'évidence : les ONGs et les multinationales n'élimineront pas la pauvreté, n'inverseront pas le réchauffement climatique et ne stopperont pas les tueries au Darfour. »⁵¹

Dans son étude sur l'émergence de la notion de gouvernance, Thomas Weiss relève ici la distinction entre gouvernance et gouvernement, le premier étant le produit, et le second le producteur. Et il serait chimérique de chercher à exercer l'un sans avoir l'autre.

« L'application de la « gouvernance » à notre planète est une chose fondamentalement trompeuse. [...] Au niveau national, on a de la gouvernance plus du gouvernement, qui [...] ensemble peuvent généralement et de manière prévisible exercer une autorité et un contrôle effectifs. Au niveau international,

⁵⁰ BROWN, Chris, « Towards a Neo-Aristoteian Resolution of the Cosmopolitan-Communitarian Debate », dans Maria Lensu et Jan-Stefan Fritz (eds), *Value Pluralism, Normative Theory and International Relations*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 200, p.76-99 ; p.83

⁵¹ WEISS, Thomas G., « What Happened to the Idea of World Government », *International Studies Quarterly*, 2009, 53, pp. 253–271, p.263

on a de la gouvernance sans le gouvernement, ce qui implique quasiment aucune capacité de s'assurer le respect de décisions collectives. »⁵²

L'analyse ici capture exactement la raison pour laquelle la gouvernance n'est en fait qu'un très bon outil d'analyse du fonctionnement actuel du monde, mais pas une logique qui cherche à organiser le monde de la façon la plus efficace possible : « Les dysfonctionnements du système international actuel n'ont pas encore mené à un nouveau paradigme mais plutôt à la gouvernance mondiale, qui est un concept qui aide à comprendre ce qui se passe mais ne nous pousse à déterminer ce qui devrait se passer. »⁵³ La gouvernance est une méthodologie, pas une autorité ; à elle seule, elle n'a aucun pouvoir véritable. Ce sont justement les promoteurs d'une gouvernance mondiale renforcée qui devraient être critiqués de naïfs dans leur espoir de voir le monde pacifié de cette manière. En effet, « au cas où certains douteraient encore de la nécessité d'un gouvernement mondial [...], qu'ils regardent autour d'eux et remarquent comment leur propre pays a besoin d'être gouverné non pas par la coordination des individus mais par un jugement externe et une force supérieure à tous les groupes. »⁵⁴

Au demeurant, dans la mesure où le gouvernement mondial de ma proposition est limité aux questions de violence, il n'offre pas une cible très intéressante pour l'objection de la gouvernance, puisque les autres domaines politiques globaux majeurs (réchauffement climatique, économie, etc.) ne font pas l'objet d'une mise en commun. D'ailleurs, il est intéressant de relever que même le « pluralisme de haute densité » de Walzer évoque une réforme de l'ONU qui consistera en une dotation de capacités militaires et en un rééquilibrage des pouvoirs entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Donc, au sein du renforcement des institutions internationales et intergouvernementales actuelles, Walzer saisit bien que le contrôle des moyens de violence est un des domaines clefs qui mérite d'être réglé à l'échelle internationale.

10 – La liberté d'être armé et de se battre (B-10)

Enfin, il y a un autre courant d'objection, plus spécifiquement dirigé contre le projet de désarmer le monde et d'instaurer des relations non-violentes, qui est davantage de nature morale que pratique. Il se nourrit d'une pensée libertarienne, et se scinde en l'occurrence en deux parties : la première demande de quel droit une force extérieure empêcherait des hommes libres de se

⁵² WEISS, Thomas G., « What Happened to the Idea of World Government », *International Studies Quarterly*, 2009, 53, pp. 253–271, p.257

⁵³ *Id.* p.265

⁵⁴ WEST, Ranyard, « A Plea for a Rational Approach to the Problem of War and Peace », *The University of Chicago Law Review*, Vol. 16, No. 3, 1949, pp. 390-396

battre, surtout lorsque la guerre est légitime ? La seconde est une extension de l'argumentation sur le port d'arme, demandant de quel droit on retirerait aux Etats la possibilité d'avoir eux-mêmes des ressources armées ?

La première, donc, relative à la liberté de se battre, suppose que lorsque les participants au conflit sont des combattants consentants, et/ou quand la guerre est considérée comme justifiée, il ne devrait y avoir aucune raison d'empêcher le conflit. La question de la justification de la violence a été débattue depuis des siècles et sa réponse a été travaillée et retravaillée par nombre de penseurs, élaborant, par exemple, la doctrine de la guerre juste, elle-même servant de base pour chercher à justifier les circonstances dans lesquelles la violence peut être considérée comme justifiée. L'auto-défense, l'attaque préemptive, l'intervention humanitaire ; telles sont souvent des justifications données aux violences.

Cependant, malgré ces tentatives de justification, toutes les expressions de violence n'en demeurent pas moins d'incroyables gouffres d'immoralité, et ce pour une raison simple : les dommages collatéraux. Dès lors que des personnes innocentes et non-belligères peuvent être affectées, l'usage de la force destructrice est immoral. Je vais donner un exemple qui met en jeu les différents aspects à prendre en compte : imaginez un groupe de 100 adultes qui colonisent une île jusqu'alors déserte et y déclarent la constitution d'un Etat indépendant (appelons-le « Yin »), reconnu aussitôt par la communauté internationale. Supposons ensuite que ces 100 individus se dotent d'armes et déclarent leur intention de faire la guerre (quelles que soient leurs raisons, bonnes ou mauvaises) à l'île voisine, l'île « Yang ». Admettons enfin que toutes tentatives diplomatiques de les dissuader aient échouées. Dans de telles circonstances, alors, nous pourrions éventuellement considérer qu'une intervention par la force sur « Yin » pour empêcher l'éclatement du conflit serait justifiée, car l'intervention n'aurait comme risque d'affecter que des individus consentant au combat et par extension aux risques encourus. Mais supposez à l'inverse qu'il y ait ne serait-ce qu'un enfant sur cette île, où une personne revendiquant son statut de « non-combattant » ; tout de suite la décision d'intervenir devient moins facile à prendre. Cela illustre, pour le moment, notre aversion intuitive à soumettre les innocents à la violence. Et jusque-là, rien de surprenant ou de polémique.

Continuons avec cet exercice d'esprit : supposons donc que sur « Yin » ne se trouvent que des adultes combattants, et imaginons ensuite que sur « Yang » se trouvent également 100 adultes qui veulent également faire la guerre à « Yin ». Dans ce conflit, nous avons de part et d'autre des adultes (donc considérés comme autonomes et libre de leurs choix) qui veulent tous participer à la confrontation, sans risque d'affecter qui que ce soit d'autre (et, supposons, sans bien de valeur dont la destruction serait dommageable). Dans ces circonstances, quelle raison aurions-nous alors

– nous, extérieurs au conflit – d'intervenir pour empêcher la confrontation ? S'il n'y a apparemment aucune possibilité de dommage collatéral, nous pourrions être tentés de laisser les habitants de Yin et de Yang libres de se battre.

Cependant, il demeure deux bonnes raisons de chercher à empêcher la violence, même dans ce contexte. Premièrement, on ne pourra jamais être certain du consentement des participants qui se déclarent « combattants ». Non seulement le consentement n'est pas éternel (un combattant pourrait changer d'avis lors du combat), mais son consentement pourrait également être vicié (émis sous la pression ou sous la contrainte, par exemple) et donc cacher en réalité une envie de ne pas participer. En outre, la volonté de participation à un conflit dépend de la présence d'un conflit, et donc de facteurs totalement arbitraires d'un point de vue moral (le lieu et l'époque de naissance, l'entourage, etc.). Ainsi, ne devrait-on pas considérer que tout consentement est, en définitive, émis sous la contrainte, la contrainte de l'arbitraire ? Ne doit-on pas faire bénéficier de toute personne se revendiquant combattante d'une « présomption de neutralité », selon laquelle, dans d'autres circonstances non-conflictuelles, cette personne n'aurait pas eu l'envie de se battre, et ainsi lui reconnaître une possibilité d'échapper au conflit sous prétexte qu'elle n'a pas choisi d'être dans la conditions de s'y sentir impliquée ? En d'autres termes, dans la mesure où on ne peut pas, d'un point de vue pratique et éthique, accepter le consentement d'un « combattant » à se battre, il est dès lors impossible de « tolérer » un combat quand bien même il ne risque d'impliquer aucune personne se déclarant « non-combattante ». Il s'agit, ni plus ni moins, de considérer tout dommage causé par la violence comme étant collatéral ; collatéral à l'impossibilité d'empêcher la situation menant à la violence.

Deuxièmement, la victoire d'un conflit armé est déterminée par des facteurs qui sont totalement arbitraires et n'ont donc rien à faire de la moralité des enjeux ou des raisons. Dans le conflit entre « Yin » et « Yang », le groupe ayant les hommes les plus forts, les mieux entraînés, les mieux armés, les plus nombreux, les plus malins, etc. gagneront, même si, pour un observateur tiers pleinement rationnel, leurs prétentions sont illégitimes. Donc même s'il était possible de ne laisser que des personnes consentantes se battre entre elles, ce ne serait aucunement servir de façon plus générale l'ordre de la raison et de la justice.

Pour ces raisons, donc, il semble tout à fait justifié de poursuivre l'éradication de toute violence physique et de poursuivre une méthode de règlement des différends d'une autre manière. Si le recours à une force armée peut être justifié, il doit l'être de façon impartiale, selon des principes définis qui ne dépendent pas de la volonté ou des intérêts d'un ou plusieurs acteurs. Comme le dit W.T. Holliday:

« Les disputes internationales sont aussi inévitables que les disputes entre individus. Les disputes, qu'elles soient légitimes ou le fait de brigands et de gangsters, doivent être résolues et éliminées. Si aucune autre méthode n'est disponible, les disputes humaines se résoudront par la force. L'essence de la loi et de l'ordre est de prévenir la résolution des disputes par la force et la substitution de décision de tribunaux. D'un point de vue purement logique, par conséquent, le problème de la prévention de la guerre est très simple. Tout ce qu'il faut faire est de dupliquer ce qui a été fait à l'intérieur des frontières nationales et obliger toutes les disputes internationales à être résolue par le droit dans des tribunaux qui sont des instruments d'un gouvernement mondial. »⁵⁵

La seconde partie de l'objection relève de la liberté des Etats d'être armés, et est une forme de continuité de l'argumentation en faveur du port d'arme individuel. L'appareil militaire national serait un élément indispensable de l'identité de l'Etat, symbole de son autonomie et manifestation de sa liberté.

Cependant, en rappelant l'immoralité quasi-inévitable de tout conflit armé en raison des dommages collatéraux, la raison impose qu'on cherche à minimiser au maximum ce genre de dégâts. Si on suit à rebours la logique de cette objection, et qu'on se place au niveau d'une société d'individus, l'interdiction de certaines armes (les armes à feu, le port de certaines lames, etc.) réduit non seulement la force destructrice d'un agresseur mais minimise le potentiel destructeur de toute agression, qu'elle soit préméditée ou spontanée, et quel que soit l'objectif visé (de la simple intimidation au meurtre). Il est plus simple de blesser ou de tuer quelqu'un si l'on est armé d'un pistolet, d'un fusil ou d'une grenade, que si l'on est armé d'un couteau, d'une matraque ou de ses deux poings ; de même, une bagarre à mains nues a moins de risques de se terminer en bain de sang qu'une fusillade. Les sociétés prohibitives en termes de possession et de port d'armes ont ainsi fait le choix de minimiser le potentiel destructeur d'une agression ou d'un conflit entre individus. Les chiffres à ce propos sont sans appel : dans les pays ayant une législation restrictive en matière de possession et de port d'arme, le nombre de blessés graves et de tués dans le cadre d'agressions est proportionnellement beaucoup plus faible que dans les pays ayant une législation permissive dans ce domaine. Cela ne dit rien, bien sûr, du taux d'agressivité d'une population ni des raisons que les individus ont de recourir à la violence ; ce n'est ici qu'une question de moyens. Mes ces moyens sont déterminants : imaginez une société A dans laquelle aucune arme ne circule, et une société A(bis), comprenant exactement les mêmes personnes que

⁵⁵ HOLLIDAY W. T., « World Law or World Anarchy: The Case for a World Federal Government », *American Bar Association Journal*, Vol. 35, No. 8 (August 1949), pp. 641-644

la société A (le même taux d'agressivité, les mêmes tensions, la même propension à la violence) mais dans laquelle les armes sont disponibles, il ne fait aucun doute laquelle des deux sociétés connaîtra le plus de destruction du fait de ce potentiel de violence.

Cela étant, l'argument du droit à l'auto-défense peut toujours être invoqué : tout d'abord, l'idée selon laquelle « je n'ai pas besoin de me défendre car l'autre n'a pas moyen de m'attaquer » peut sembler naïve, car même dans la société prohibitive en matière d'armes, il est, dans les faits, bien trop souvent possible de s'en procurer. Mais surtout, sur le fond, même s'il était possible de retirer toutes les armes à feu de la circulation, et d'empêcher effectivement à toute personne de s'en procurer, il serait possible de craindre que cela ne ferait qu'empirer les choses. Comme on sait que l'agression ne dépend pas de l'arme mais de l'agresseur (une personne qui souhaite agresser une autre le fera avec les moyens qui sont à sa disposition), l'interdiction totale des armes, même effective, ne garantirait pas du tout cette prétendue « égalité » entre les individus. Au contraire, puisque nus et/ou dotés des armes disponibles, les individus sont en fait lotis de capacités très inégales (force physique, compétences particulières, capacité mentale d'assumer la décision d'attaquer, etc.). Le port d'arme permettrait donc, justement, de niveler le terrain de ce point de vue.

Cependant, en revendiquant le droit d'avoir une arme sous prétexte que cela permet de se défendre d'égal-à-égal contre les agresseurs, on concède nécessairement le droit de l'agresseur d'être lui-même doté d'une arme de même type. C'est un équilibre des pouvoirs, une sorte de politique de la dissuasion entre individus ; ce n'est pas tout à fait une destruction mutuelle assurée, mais presque, car en théorie, l'Etat, agissant au nom de la victime, « détruira » a posteriori l'agresseur par la sanction punitive. Or quel est le véritable objectif de cet argument : neutraliser une agression en éliminant les inégalités « permises ». C'est effectivement un objectif louable, mais est-ce que l'arme à feu est le meilleur moyen pour cela ? Sûrement pas, compte tenu précisément de l'autorisation faite aux agresseurs d'en avoir une aussi. L'arme-à-feu ne neutralise pas l'agression, elle lui donne un fort potentiel destructeur. Ne serait-il pas, alors, plus judicieux de développer à la place une arme neutralisante non-létale (un pistolet lançant des décharges électriques, par exemple), que chacun aurait le droit de porter et de dissimuler. Ainsi, chacun aurait la possibilité d'avoir une arme qui dissuade et permet de se défendre efficacement, sans pour autant doter les agresseurs potentiels d'une arme létale.

Dans des pays comme les Etats-Unis où le port d'arme est un protégé par la constitution, ce droit se fonde en grande partie sur le droit de chacun de se défendre en cas d'agression. Transposant cela à l'échelle internationale, on jugera que l'Etat a un droit d'être armé pour se défendre. Mais en société, on peut aussi estimer que c'est à l'Etat d'assurer la protection et la

sécurité des individus ; sauf que, dans ces cas, l'argument de la « protection assurée par l'appareil de l'Etat » peine à avoir du poids : tout d'abord les agresseurs parviennent à contourner la prohibition pour se procurer une arme, et ensuite, en cas d'agression, il n'est souvent pas suffisant d'appeler la police pour se défendre. En raison de cela, on pourrait être tenté de conclure que chaque Etat doit avoir la possibilité de se défendre comme chaque individu doit avoir cette possibilité dans son pays. Mais dans la situation où un individu armé agresse un individu non-armé, la parallèle entre les individus et les Etats cesse d'être pertinent en raison de 3 différences cruciales :

- La contrainte des moyens, d'abord : au niveau des individus, si l'agresseur parvient à contourner la prohibition des armes pour s'en procurer une, il peut le faire en relative discrétion, et il peut s'approcher de sa cible en relative discrétion. Or, si on passe à l'échelle des Etats, un Etat ou un groupe d'individus ne peuvent pas se doter d'armes de guerre ni se mettre en situation d'agresser leur cible avec la même discrétion que ne le peut un individu agissant seul. Ce type d'agressions laisse beaucoup plus d'opportunités en amont pour repérer l'intention d'agresser et intervenir pour l'empêcher.
- La contrainte de temps: ensuite, au niveau des individus, si l'agresseur armé parvient à s'approcher de sa cible (qui est sans arme), ce type d'agression peut être une affaire de quelques minutes, ce qui n'offre qu'une fenêtre réduite pour l'empêcher. Dès lors que l'agresseur a tué sa victime, l'agression est terminée. Or, dans l'hypothèse d'une attaque entre groupes/unités politiques, l'agression a plus de probabilités de durer plus longtemps qu'une agression individuelle⁵⁶. Même si une première attaque fait des victimes, l'agression n'est pas forcément terminée. Sa cible est plus importante et les violences peuvent s'allonger. La durée de ce type de violence fait que même après l'acte initial (l'acte non-empêché), il y a encore des raisons d'intervenir pour empêcher de nouvelles violences.
- La contrainte de l'espace : enfin, dans une société d'individus, les forces de l'ordre sont physiquement éloignées. Il n'y a pas un policier dans chaque maison. Ainsi, malgré la protection que les forces de l'ordre sont sensées garantir à tous les citoyens, une personne démunie face à un agresseur armé n'a que peu de chances pour qu'une patrouille passe au même moment ou pour qu'un appel à la police la sauve. Mais, tandis qu'il n'y a pas un policier dans chaque maison, il peut y avoir une présence armée sur chaque territoire. Ici

⁵⁶ Il y a évidemment le cas de l'agression terroriste, qui peut être de grande échelle, relativement indétectable, rapide et ponctuelle. C'est évidemment une forme d'agression particulière, mais les gouvernements actuels ne sont pas mieux équipés pour y faire face que ne le serait un gouvernement mondial tel que je le propose. Au contraire, il y a des raisons de croire qu'une telle centralisation des forces armées serait plus à même de combattre le terrorisme et d'empêcher les attaques terroristes.

repose peut-être la principale confusion au sujet d'une armée mondiale telle que je la propose : le gouvernement mondial ne rime pas avec désarmement des territoires. La France, par exemple, ne deviendrait pas vulnérable aux attaques. Peut-être que sous un gouvernement mondial, la France aurait sur son territoire exactement le même nombre d'armes et de soldats qu'actuellement. La différence étant qu'il ne s'agira pas de « l'armée française », mais de « l'armée mondiale », qui serait toujours présente et active pour protéger et réagir en cas d'agression. Si une agression non-détectée par le gouvernement mondial est lancée contre la France, l'armée mondiale sera déjà sur place pour intervenir (pas moins que l'armée française ne l'est actuellement). Et si, en fait, un pays venait à voir le volume de matériel et de personnel militaire diminuer sur son territoire, ce sera parce qu'un meilleur usage peut en être fait ailleurs là où il y en a le plus besoin (si les ressources militaires mondiales étaient allouées aujourd'hui en fonction des besoins réels, par exemple, les Etats-Unis se feraient littéralement dévaliser). Ensuite, à supposer que le désarmement des Etats était effectif, alors quand bien même un pays n'a plus d'armée propre pour se défendre, les autres pays n'ont plus d'armée propre pour attaquer.

A ce stade, je voudrai faire un détour par le débat concernant l'utilité et l'éthique du port d'armes, car je pense qu'il est utile pour justifier le désarmement des Etats. Deux choses doivent être prises en compte concernant tout objet qui pourrait être utilisé comme une arme, pour évaluer à quel point la société doit la tolérer :

- son utilité ;
- son potentiel destructeur.

Par exemple, une corde a une forte utilité (elle peut avoir de multiples emplois, et elle est difficilement remplaçable par un substitut) et présente un potentiel destructeur minimal. Nous n'avons donc aucun problème à tolérer la possession individuelle des cordes. Une voiture, quant à elle, présente un potentiel destructeur important (autant pour soi même que pour les autres), mais son utilité est telle qu'elle justifie qu'on tolère le risque de son utilisation, tout en cherchant à minimiser son potentiel destructeur (en exigeant un permis pour les conduire et en les rendant plus sécurisées) et à trouver des alternatives qui remplissent la même fonction.

Prenons maintenant un objet comme un pistolet à feu : son utilité positive est très faible, tandis que son potentiel destructeur est absolu (la mort). Le rapport utilité/dangerosité est beaucoup trop grand pour être toléré en société. On s'aperçoit en fait qu'il n'y a aucune bonne raison pour des individus d'avoir des armes à feu, autre que pour se défendre d'autres individus pouvant avoir les mêmes armes. C'est une tautologie : les armes s'auto-justifient. Et donc, tant

qu'il y aura des armes en circulation, il sera impossible d'argumenter en faveur de l'interdiction du port d'arme individuel.

Mais supposons un instant que nous puissions nous débarrasser de toutes les armes en circulation, quelle utilité resterait-il au port d'arme individuel ? Au niveau du citoyen, il n'y a que trois types d'utilités possibles pour une arme à feu :

- l'abattage motivé par des raisons personnelles (ex : la chasse de loisir, le braconnage, l'homicide) : ce type d'utilité ne peut jamais être justifié, et doit donc être interdit.
- le loisir ne faisant aucune victime (ex : les centres de tir). Dans ce cadre, l'utilisation des armes devrait être limitée à l'espace de loisir.
- l'abattage motivé par des raisons impersonnelles (tel que la chasse de régulation de populations de certains prédateurs, par ex). Dans ce cadre, l'utilisation d'armes peut-être justifié tant que d'autres moyens de substitution aussi efficaces et moins dangereux ne sont pas disponibles, et doit être strictement règlementé et limité dans le temps et l'espace.

La possession privée d'armes devrait alors en toute logique être interdite et leur utilisation/stockage uniquement autorisé dans les circonstances règlementées listées ci-dessus (centre de tir, chasse de régulation)⁵⁷ ; la fabrication de nouvelles armes devrait être entièrement suspendue ; les armes en circulation devraient être toutes récupérées, mises sous contrôle du gouvernement et détruites ; la fabrication de nouvelles armes ne devrait alors que pouvoir être effectuée pour les besoins de la police et de l'armée. Il est normal que les forces de l'ordre aient un avantage sur les citoyens dans la mesure où cela leur permet de remplir leur mission, une mission auquel les citoyens sont sensés consentir (on voit bien que le fait que la population soit armée rend le travail de maintien de l'ordre beaucoup plus difficile, et cause un effet de surenchérissement entre population et forces de l'ordre qui deviennent surarmées⁵⁸). Cela étant, admettant alors que nous sommes dans une société effectivement sans armes, alors il conviendrait alors de doter les forces de l'ordre d'armes leur permettant de remplir leur mission, mais ayant un potentiel destructeur plus faible que les armes à feu (telles que des armes de neutralisation)⁵⁹. L'affront libertarien du type « De quel droit m'empêcherait-on d'avoir une arme, dans la mesure où elles existent, et que je suis une personne responsable ? » connaît alors une

⁵⁷ Et encore, il y aurait raison, dans une société sensée être autrement libre de toute arme, d'interdire également les centres de tir, car le danger qu'ils représentent (en tant que lieu de stockage d'armes à feu) ne pourra plus justifier l'utilité qu'en tirent les individus pratiquant le tir.

⁵⁸ Il suffit, à ce propos, de voir la polémique actuelle causée par la tuerie de Ferguson, aux Etats-Unis, où un des sujets de polémique, outre la question du port d'arme, est la militarisation des forces de police.

⁵⁹ A ce propos, l'arme neutralisante non-létale me paraît avoir un rapport utilité/dangerosité suffisamment rapproché pour en tolérer la possession et le port par les individus.

réponse fondée ; pourquoi ne pas permettre à chacun de fabriquer ses propres armes chimiques dans son garage, et d'installer un silo à missile nucléaire sous son jardin ? Si nous appliquons le même raisonnement aux Etats, il apparaît tout à fait sensé de recourir au même désarmement et à la même soumission à une force armée supérieure et impartiale.

Nous avons donc une série d'objections, qui me serviront à classer les arguments avancés par les personnes au court des entretiens :

- Les arguments du « non-faisable » (A)
 - o La nature humaine (A-1)
 - o L'impossibilité politique (A-2)
- Les arguments du « non-souhaitable » (B)
 - o L'argument conséquentialiste (B-1)
 - o Le risque de tyrannie (B-2)
 - o Les résistances armées (B-3)
 - o L'uniformisation du monde (B-4)
 - o L'impossibilité à administrer (B-5)
 - o L'absence de contrat social (B-6)
 - o L'absence de sentiment d'identification (B-7)
 - o La fin du politique (B-8)
 - o La gouvernance mondiale étant plus adaptée (B-9)
 - o La liberté d'être armé et de se battre (B-10)

II – Quelques argument en faveur du gouvernement mondial

De manière générale, les arguments « pour » équivalent souvent en des termes similaires aux contre-objections faites aux arguments « contre » ; donc en grande partie ils ont déjà été évoqués ci-dessus en riposte aux objections énumérées. Cependant, certains points ne sont pas forcément pertinents en riposte à des objections, et donc je voudrais ici proposer quelques arguments purement positifs, qui pourront éventuellement servir de support supplémentaire dans la discussion.

A - Assurer la sécurité des personnes

Ce n'est pas juste la « non-violence » qui est en jeu, mais la minimisation de l'atmosphère de menace, de la possibilité de conflit. La première phrase de « La paix par le droit » de Hans Kelsen est la suivante : « La paix comme état se caractérise par l'absence de force ». La paix ne provient donc pas d'une balance des forces garantissant un *status quo*, mais par l'absence de la force. Mais Kelsen reconnaît dans le même temps que la paix en société n'existe pas par l'absence de la force, mais par le monopole de la force par l'Etat, exercée au nom du droit. Ainsi, l'établissement d'un gouvernement mondial ayant le monopole de l'usage de la force armée semble être nécessaire pour faire cesser les violences à grande échelle, et Kelsen lui-même semble abonder en ce sens :

« La guerre est du meurtre en masse, la plus grande honte de notre culture... Assurer la paix dans le monde est notre tâche politique première, c'est une tâche bien plus important que le choix entre la démocratie et l'autocratie, ou entre le capitalisme et le socialisme ; car il ne peut y avoir de progrès possible tant qu'il n'y a pas d'organisation internationale établie qui empêche effectivement la guerre entre nations. »⁶⁰

B - Légitimer l'intervention et empêcher la non-assistance à populations en danger

L'une des sources de frustration, de déception et de révolte les plus importantes et récurrentes dans le domaine des relations internationales est le manque d'intervention, par faute de courage

⁶⁰ KELSEN, Hans, *Peace through Law*, The Lawbook Exchange, Ltd., 1944, 155 pages, p.8

politique, par défaillance des procédures décisionnels ou par blocage politique, en faveur de populations opprimées.

En effet, là se trouve toute la dualité de la souveraineté nationale : quand bien même les individus perçoivent majoritairement les bénéfices de cette souveraineté, ils ne peuvent s'empêcher de la critiquer lorsqu'elle sert de couvert à la commission de massacres. Ainsi avec le gouvernement mondial de la proposition, plus aucun Etat ne pourrait commettre de violences envers des populations et réclamer le respect de sa souveraineté nationale. Il n'y aurait plus d'obstacle administratif (pas de souveraineté nationale) ni physique (pas de force armée nationale) pour faire barrière à une intervention en cas de violences de grande échelle. Le fait de neutraliser l'imperméabilité de la souveraineté nationale pour ces cas particulier n'implique pas, au demeurant, de la remettre en question pour le reste.

En outre, avec ce gouvernement mondial, il aurait enfin une véritable « police du monde », ôtant la responsabilité de certains pays (tels que les Etats-Unis) d'impulser des interventions. Cela aurait le double avantage de ne pas assujettir les cas d'interventions aux intérêts particuliers des états, et d'autre part amènerait une plus grande légitimité aux interventions menées.

C - Réaliser des économies

Les dépenses militaires représentent dans la plupart des pays un budget colossal, et on se rend compte que ces budgets ne font qu'augmenter à mesure que celle des autres augmente aussi. Or, dans le même temps, il manque des fonds pour d'autres enjeux fondamentaux, tels que la lutte contre la pauvreté et l'éducation. En mutualisant la force armée au gouvernement mondial, les Etats n'auraient plus besoin de s'armer les uns contre les autres, et le gouvernement mondial pourrait petit à petit réduire la quantité totale d'armes présentes dans le monde afin que l'arsenal à disposition soit adapté aux besoins de sa mission. Ainsi, en remplaçant dans chaque pays le budget alloué à la défense par une cotisation au gouvernement mondial, bien que les secteurs industriels liés à l'armement puissent souffrir, les Etats pourraient sans doute réaliser des économies importantes et réorienter des fonds vers des politiques plus productives.

III - Quelques soutiens célèbres et respectés

Enfin, il existe un autre élément qui peut en partie contribuer à l'attitude favorable des gens vis-à-vis d'un projet de gouvernement mondial : c'est l'avis de penseurs célèbres qui autrement jouissent d'une autorité incontestable et auxquelles les personnes feraient généralement confiance. Bien sûr, on peut avancer que mêmes les personnes les plus brillantes peuvent parfois avancer des idées douteuses (de la même manière que des personnes douteuses peuvent parfois avancer de très bons arguments), mais en l'occurrence, il y a une telle convergence des avis qu'on ne peut pas penser qu'il s'agit d'un accident ou d'une exception.

Albert Einstein

« Tant qu'il y a des Etats-nations détenteurs de grande puissance, la guerre est inévitable. Il n'y a pas d'autre espoir pour la civilisation, et peut-être même pour la race humaine, que la création d'un gouvernement mondial »⁶¹

-

« A mon avis, la seule chance de survie pour la civilisation et la race humaine repose dans la création d'un gouvernement mondial, avec la sécurité des nations fondées sur le droit. Tant que des Etats souverains continuent d'avoir des armements séparés et des secrets militaires, de nouvelles guerres mondiales seront inévitables »⁶²

-

« Un gouvernement mondial doit être créé qui est capable de résoudre les conflits interétatiques par décision judiciaire. Ce gouvernement doit être fondé sur une constitution clairement définie qui est approuvée par les gouvernements et les nations et qui lui confère le monopole des armes offensives. »⁶³

⁶¹ Discours prononcé le 4 septembre 1953 à la Marie d'Ellsworth, dans le Maine.

⁶² Albert Einstein, Lettre aux Fédéralistes Mondiaux (World Federalist Association), Congrès de Stockholm, 1949

⁶³ HAGGER, Nicholas, *Blueprint for a World Government*, John Hunt Publishing, 26 novembre 2010, p.284, p.25

Dwight D. Eisenhower

« Le monde n'a plus le choix entre la force et le Droit; si la civilisation veut survivre, elle doit choisir la force du Droit. »⁶⁴

-

« La puissance des armes nous à averti que la paix est le seul climat possible pour la vie humaine... Il faut un état de Droit, invocable et respecté par toutes les nations, car sans Droit, l'unique justice promise dans ce monde relève de la pitié des forts envers les faibles. »⁶⁵ -

John F. Kennedy

« Détruire les armes ne suffit pas [...]. Nous devons créer un Droit mondial et une force de l'ordre mondiale afin que la guerre et les armes soient illégales à travers le monde. »⁶⁶

Jean-Paul II

« La communauté internationale devrait soutenir la création d'un système des lois pour réguler les relations internationales et maintenir la paix de la même manière que les lois gouvernent l'espace national. »

Bertrand Russel

« Il est totalement clair qu'il n'y a qu'une seule façon pour que les grandes guerres soient empêchées de manière permanente, et c'est l'établissement d'un gouvernement international doté du monopole de la force armée. »

⁶⁴ Dwight D. Eisenhower: "Statement by the President on the Observance of Law Day," April 30, 1958. Online by Gerhard Peters and John T. Woolley, The American Presidency Project. <http://www.presidency.ucsb.edu/ws/?pid=11366>.

⁶⁵ Dwight D. Eisenhower: "Second Inaugural Address," January 21, 1957. Online by Gerhard Peters and John T. Woolley, The American Presidency Project. <http://www.presidency.ucsb.edu/ws/?pid=10856>.

⁶⁶ John F. Kennedy: "Address in New York City Before the General Assembly of the United Nations.," September 25, 1961. Online by Gerhard Peters and John T. Woolley, The American Presidency Project. <http://www.presidency.ucsb.edu/ws/?pid=8352>.

Winston Churchill

« La création d'un ordre mondial tout puissant et autoritaire est l'objectif ultime vers lequel nous devons nous diriger. Sans la mise en place rapide et effective d'un super-gouvernement mondial, les perspectives de paix et de progrès pour l'humanité sont bien sombres et douteuses. »⁶⁷

-

« S'il s'avère possible de construire une organisation mondiale dotée d'une force irrésistible et d'une autorité inviolable pour assurer la paix, alors les bénéfices dont les hommes pourront profiter et partager sont sans limite. »⁶⁸

Woodrow Wilson

« Notre système ne doit pas être un équilibre des pouvoirs, mais une communauté de pouvoir ; il ne doit pas organiser des rivalités, mais organiser une paix commune. »⁶⁹

⁶⁷ Churchill, Winston, *London Times*, October 12, 1950, p.4

⁶⁸ Churchill, Winston, *New York Times*, May 15, 1947, p.11

⁶⁹ Woodrow Wilson: "Address to the Senate of the United States: "A World League for Peace"," January 22, 1917. Online by Gerhard Peters and John T. Woolley, The American Presidency Project. <http://www.presidency.ucsb.edu/ws/?pid=65396>.

Partie IV

La méthode : les entretiens

I - Présentation générale et justification

Pour analyser et tenter de comprendre le ressort des attitudes des individus vis-à-vis du gouvernement mondial, j'ai mené une série d'entretiens avec des individus. Chaque entretiens a duré 20 minutes et a eu pour fonction de tester la résistance des 3 « barrières » que j'ai précédemment repérées dans l'attitude des individus face au projet de gouvernement mondial.

En effet, le constat qui m'a amené à ce sujet est la résistance apparente des individus, pour des raisons différentes, à l'idée d'un gouvernement mondial, et ce malgré la force des raisons qui la soutiennent. Il m'a donc semblé pertinent de mener la recherche sous l'angle de la conversation argumentée, afin d'analyser l'influence de la précision et de l'argumentation dans la formation de l'attitude des gens.

Etant donné que l'objet de mon étude – l'établissement d'un gouvernement mondial – dépasse du paradigme, voire remet en cause les théories traditionnelles des relations internationales, il m'a semblé utile de chercher une approche elle-même novatrice, tant sur le plan théorique que pratique. A cet égard, les travaux d'Habermas m'ont apporté une double piste : la théorie critique des relations internationales d'une part, pour ce qui est de l'analyse du monde et des propositions normatives, et l'éthique discursive d'autre part, pour ce qui est de la méthode de recherche.

En effet, tout d'abord, les théories traditionnelle paraissent insuffisantes voire inadaptées pour traiter mon sujet, imposant des carcans de pensée dont je cherche à m'extraire. En effet, selon Linklater, les théories traditionnelles des relations internationales

« souffrent d'une « thèse de l'immutabilité », que la position réflexive de la théorie critique d'Habermas remet justement en cause. En tant qu'« exercice d'observation politiquement neutre de la réalité indépendante, [cette théorie de l'immutabilité prête] un soutien idéologique essentiel en faveur du statu quo, en refusant d'accepter que des possibilité alternatives puisse être latentes au sein même des structures sociales existantes. » Par conséquent, toute théorisation faite à des fins autres que descriptives est vue comme un

exercice vide de sens, entérinant les « circonstances humainement produites comme conditions quasi-naturelles ». La théorie critique d'Habermas propose, au contraire, d'explorer la conscience et l'autonomie humaine pour dépasser l'enfermement théorique induite par les théories traditionnelles des relations internationales. »⁷⁰

On pourrait effectivement me reprocher d'aborder un sujet trop éloigné de la réalité actuelle du monde. Mais là où effectivement les théories classiques peineraient à s'accommoder à un tel exercice de projection politique, la théorie critique permet justement « d'imaginer un monde dans lequel ce qui détermine les actions prises, c'est la force de persuasion d'un argument convaincant, plutôt que la puissance matérielle ou encore l'action stratégique d'un acteur ou d'un ensemble d'acteurs. »⁷¹

Concrètement, pour mettre au point une méthode de conversation, l'éthique discursive d'Habermas apporte de nombreuses orientations. Selon lui, une conversation est un échange de raisons et de contre-raisons⁷², d'arguments et de contrarguments, entre deux ou plusieurs participants qui sont sensés être égaux dans le dialogue et ouverts aux propositions des autres. Dans ce dialogue, les attentes réciproques des participants sont « élevés à un statut normatif »⁷³ : on peut estimer qu'il est accepté comme règle commune que les participants sauront écouter et être écoutés, qu'il feront preuve d'honnêteté et de respect, que chacun pourra exposer ses arguments pour convaincre l'autre que sa raison est meilleure, et enfin que chaque participant est supposément ouvert à la possibilité d'être convaincu par le contre-argument si celui-ci s'avère meilleur. En d'autres termes, cette procédure de la rationalité discursive considère que les participants à un dialogue argumentatif adoptent des « règles universelles » de langage et de comportement.

Pour mettre en pratique cette éthique de la conversation, Habermas insiste qu'elle ne peut se tenir que dans une « situation idéale de conversation » qui nécessite des « circonstances appropriées »⁷⁴, entendues comme des « conditions universelles d'une compréhension possible » dans une « quête compétitive commune pour la vérité »⁷⁵ ; dans ses travaux, Habermas

⁷⁰ PAYNE, Rodger, SAMHAT, Nayef, *Democratizing Global Politics: Discourse Norms, International Regimes, and Political Community*, SUNY Press, 11 mars 2004 - 192 pages, p.7

⁷¹ *Id.* p.11

⁷² HABERMAS, Jürgen, *The Theory of Communicative Action, Vol. I: Reason and Rationalization of Society*, Boston, Mass.: Beacon Press, 1984, p.17

⁷³ Habermas, Jürgen, *Legitimation Crisis*, Heinemann, London, 1975, p.108

⁷⁴ HABERMAS, Jürgen, *The Theory of Communicative Action, Vol. I: Reason and Rationalization of Society*, Boston, Mass.: Beacon Press, 1984, p.17

⁷⁵ HABERMAS, Jürgen, « What is Universal Pragmatics », 1979

détaillera⁷⁶ les règles de son éthique discursive, apportant davantage de critères pour la conversation qu'il est possible d'utiliser pour construire la méthode conversationnelle:

- Toute personne ayant quelque chose de pertinent à dire ne peut être exclue de la conversation ; Toute personne ayant la capacité de parler et d'agir peut participer.
- Les participants ont voix égale ;
- Une personne qui conteste une proposition ou une norme en discussion doit justifier les raisons qui la pousse à le faire.
- Aucun interlocuteur ne pourra être empêché, que ce soit par des contraintes internes ou externes, d'exercer les droits susmentionnés : c'est-à-dire que les participants sont sensés ne pas se mentir à eux-mêmes, qu'ils renoncent aux comportements « stratégiques », et que la procédure de conversation ne présente aucune source externe de contrainte ou de coercition.
- Toute personne a le droit de contester toute proposition faite, d'introduire toute proposition dans la conversation, et d'exprimer ses attitudes, désirs et besoins.
- Habermas développe aussi des conditions nécessaires telles que l'honnêteté et la transparence⁷⁷.
- Les participants doivent également partager l'objectif commun de chercher une vérité qui potentiellement leur échappe au départ, et doivent reconnaître la force du meilleur argument.

A ce stade, plusieurs objections peuvent être portées à une telle démarche. Tout d'abord, d'un point de vue général, ces conditions peuvent être vues comme trop idéales et impossibles à réunir toutes en même temps. Cela étant, elles n'empêchent pas d'établir une conversation qui cherche à les mettre en œuvre *le plus possible*. Ainsi, plutôt que de constituer des conditions *sine qua none*, ces idéalizations pragmatiques servent de « standards guidant un processus d'apprentissage auto-correcteur »⁷⁸. C'est donc dans cette veine que je vais construire ma propre méthode conversationnelle, sans prétention de toutes les appliquer strictement à la fois.

Ensuite, l'application de la méthode discursive habermasienne au champ des relations internationales a fait l'objet de nombreuses critiques. Deux arguments ont principalement été avancés soutenant que la sphère internationale ne présente pas les conditions requises pour une « situation idéale de conversation » : d'une part, les relations internationales ne présenteraient pas un « vécu commun » (*lebenswelt*) (différences historiques, linguistiques, culturelles, etc.) qui puisse

⁷⁶ HABERMAS, Jürgen, « Discourse Ethics: Notes on a Program of Philosophical Justification », 1990, pp. 88-89

⁷⁷ *Ib.* Sections 2.1 et 2.2

⁷⁸ HABERMAS, Jürgen, *Zwischen Naturalismus und Religion*. Frankfurt am Main: Suhrkamp. 2005, [English, 2008], p.91

fournir aux acteurs une interprétation collective du monde, et d'autre part les relations internationales ne sont jamais libres de rapports de pouvoir. Ainsi, deux conditions cruciales identifiées par Habermas semblent faire cruellement défaut dans la politique internationale : l'acceptation de valeurs argumentatives communes d'une part, et le manque de coercition (interne et externe) d'autre part.

Cependant, ces deux objections sont largement exagérées. Thomas Risse en particulier s'est attaché à démontrer tout d'abord que la présence « d'un « vécu commun » et de la reconnaissance mutuelle des interlocuteurs comme étant égaux dans un rapport non-hiérarchique, est plus commune en relations internationales qu'on ne le pense »⁷⁹, en raison principalement du degré d'institutionnalisation des relations internationales, du brassage des élites internationales et de l'effort intentionnel des acteurs de construire des terrains d'entente communs via des histoires et des narrations communes pour pouvoir mieux communiquer.⁸⁰ Face à la seconde objection, Risse avance que l'incertitude sur les intérêts des acteurs dans la sphère internationale, ainsi que la nature non-hiérarchique des institutions internationales permettant aux acteurs de s'engager dans une multitude d'interactions et d'établir des réseaux informels, contribue à niveler l'espace conversationnel⁸¹. Risse rappelle qu'« il n'est ni héroïque ni ridicule de soutenir que la logique de l'argumentation a parfois eu la main haute en relations internationales »⁸², et soutient que dans le débat classique opposant l'approche du choix rationnel et l'approche du constructivisme social, il est possible de trouver une troisième voie :

« le débat et la délibération sur la validité d'assertions à propos des identités, des intérêts et des états du monde. Le débat et la quête de vérité présuppose que les acteurs n'ont plus d'intérêts figés au long de leur interaction communicationnelle mais au contraire sont ouverts à la persuasion, aux contestations et aux contrarguments, le tout visant au final l'établissement d'un consensus raisonné. »⁸³

Au demeurant, mon étude ne cherche pas vraiment à étudier l'influence de l'argumentation dans la politique internationale, mais son influence sur l'attitude des gens vis-à-

⁷⁹ RISSE, Thomas, « Let's Argue !: Communicative Action in World Politics », *International Organization*, 2000, 54, pp 1-39, p.33

⁸⁰ *Id.* p.17

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Id.* p.19

⁸³ *Id.* p.33

vis des politiques internationales. Ainsi, une méthode conversationnelle me semble tout à fait appropriée pour analyser l'attitude des individus face à la force d'une argumentation.

« La rationalité communicationnelle existe lorsque les membres d'une communauté découvrent ou développent un débat intersubjectif après avoir sondé et publiquement débattu les arguments et preuves avancées. Les décisions reflèteraient ainsi des intérêts généralisables ou collectifs et non des intérêts particuliers, et leur autorité serait fondée dans la force conceptuelle du meilleur argument, plutôt que sur tout autre élément arbitraire ou faussé. En effet, les idées et les arguments bien fondés, avancés et raffinés dans une procédure discursive ouverte et inclusive, devraient mener les participants à construire des réponses communément acceptées, et donc ayant autorité, aux questions fondamentales de vérité et de justice. »⁸⁴

II – Les personnes interrogées et la tenue des entretiens

Compte tenu à la fois du type d'entretien que je voulais mener, ainsi que des ressources et du temps à ma disposition, j'étais difficilement en mesure de constituer un échantillon de personnes particulier. Il a donc été convenu avec mon directeur de recherche d'interroger « le maximum de personnes, avec la plus grande diversité possible ». Ainsi, au lieu de cibler un groupe démographique particulier, l'idée a été au contraire de viser le plus large possible.

Cependant, dès le départ, je me suis fixé deux conditions limitant le choix des personnes à interroger. D'une part, je n'ai souhaité interroger que des personnes de nationalité française, afin d'avoir une certaine homogénéité culturelle au groupe de personnes interrogées, permettant d'exclure l'effet de « visions du monde » trop différentes dans les résultats obtenus. D'autre part, quand bien même j'ai voulu avoir une diversité d'âges, je n'ai interrogé que des individus dont l'âge est compris entre 18 et 60 ans. J'aurais pu interroger des personnes plus jeunes et plus âgées, mais je n'ai pas voulu trop éparpiller la différence d'âge, car cela aurait réduit la pertinence de mes résultats liés à l'âge.

Compte tenu de ces deux limitations, j'ai commencé à mener des entretiens en diversifiant les profils. Je n'avais pas décidé à l'avance combien d'entretiens mener ; le nombre d'entretiens

⁸⁴ PAYNE, Rodger, SAMHAT, Nayef, *Democratizing Global Politics: Discourse Norms, International Regimes, and Political Community*, SUNY Press, 11 mars 2004 - 192 pages, p.13

réalisés au final s'est décidé en fonction de la vitesse à laquelle j'ai pu les effectuer et du temps disponible. Ainsi, je me suis arrêté en atteignant les 100 entretiens, figure symbolique qui au demeurant facilite le calcul de statistiques. Ces entretiens, représentant plus de 33 heures de conversation, ont été tenus entre les mois d'avril et d'août 2014.

Pour ces 100 entretiens, je me suis efforcé d'interroger la plus grande diversité de personnes, en termes d'âge, de parcours, de lieux de vie, etc. En particulier, j'ai tâché de varier mes entretiens entre des connaissances et des inconnus. Au final, j'ai interrogé 67 connaissances et 33 inconnus. Le fait que les « inconnus » représentent exactement un tiers des personnes interrogées est un hasard, car j'ai réalisé ces entretiens au gré des opportunités, en cherchant à maintenir un équilibre qui était difficile à trouver en raison des disponibilités. Parmi les connaissances se trouvent des amis, des membres de ma famille et des collègues ; parmi les inconnus se trouvent des membres de mon voisinage à Paris et en province, ainsi que des rencontres faites par l'intermédiaire de connaissances mutuelles. Ainsi, les entretiens se sont déroulés principalement dans trois lieux :

- à Paris (amis, collègues et voisinage) ;
- à Pornichet, en Loire-Atlantique (famille, amis, voisinage) ;
- à l'étranger - Londres, Tel Aviv, Jérusalem, Helsinki - lors de déplacements effectués (amis et rencontres, français expatriés).

La majorité des entretiens a été menée en tête-à-tête et en personne. Certains, pour des raisons de temps et de disponibilité, ont été réalisés via Skype.

IV - Déroulement des entretiens

Pour chaque entretien, j'ai cherché à respecter au maximum les circonstances de la situation idéale de conversation. Avant de commencer l'entretien, j'expliquais rapidement (sans encore évoquer le sujet de la conversation) comment nous allions procéder, et j'insistais sur le fait qu'il s'agissait d'une conversation où la personne allait non seulement avoir la possibilité d'exprimer son opinion, mais surtout d'expliquer pourquoi elle a cette opinion et ensuite d'en discuter avec moi. Je rappelais le fait qu'elle pouvait dire ce qu'elle voulait et que toutes ses opinions seraient prises en compte.

Chaque entretien dure au maximum 20 minutes. Voici le déroulement typique d'un entretien.

Durée	Cumul	Etape
1 min	1 min	Données personnelles
1 min	2 min	Question préliminaire
5 min	7 min	Lecture de la proposition
1 min	8 min	Référendum 1
10 min	18 min	Discussion
1 min	19 min	Référendum 2
1 min	20 min	Dernière question

Cf. le patron d'entretien à la p.2-3 de l'annexe.

Ci-dessous, je vais détailler chaque étape de l'entretien.

A – Données personnelles

Pendant la première minute, je demande aux individus de me fournir quelques données sur leur situation personnelle afin peut-être d'observer certaines tendances et pour pouvoir analyser l'influence de critères que je soupçonne pouvoir déterminer l'attitude des individus vis-à-vis du gouvernement mondial. Ces données sont les suivantes, que je vais détailler ensuite :

- L'âge
- La religiosité (pratiquant/non-pratiquant)
- L'orientation politique (gauche/centre/droite)
- Le nombre d'années d'études supérieures
- L'exposition au monde :
 - o Le nombre de continents visités
 - o La fréquence de voyages (faible, moyenne, importante)
 - o Le fait d'avoir vécu ou non dans un pays étranger
- Le fait d'avoir été exposé directement à une situation de conflit armé

En analysant les résultats au regard de ces données, il ne faudra surtout pas, évidemment, confondre corrélation et causalité, mais si des corrélations importantes sont relevées, elles seront invariablement intéressantes pour comprendre les ressorts des attitudes des individus sur cette question.

Ci-dessous, je vais détailler pourquoi j'ai choisi ces déterminants, en exposant l'hypothèse que je souhaite confirmer ou infirmer, et les effets qu'il est possible de prévoir.

1 - L'âge

Mon hypothèse de départ, fruit des observations, est que les personnes plus jeunes sont davantage favorables à l'idée d'un gouvernement mondial que ne le sont les personnes plus âgées.

2 - La religiosité (pratiquant/non-pratiquant)

Ici, je n'ai pas de soupçon préalable, mais je souhaite voir si une orientation générale se dégage en fonction de l'adhésion et de la pratique ou non d'une religion, car il serait possible de postuler qu'une telle pratique religieuse pourrait avoir deux effets contraires : d'un point de vue symbolique, il semblerait que l'idée de gouvernement mondial puisse conforter la notion d'universalité et d'unité portée par les religions monothéistes ; mais d'un point de vue plus pratique, l'hypothèse d'un gouvernement mondial pourrait être vécu comme une menace, car elle invite nécessairement à la prise en compte des religions concurrentes sous ce même système unique.

3 - L'orientation politique

Il est possible de postuler que les individus ayant une orientation politique à gauche, animés d'un fort esprit égalitaire, seront plus favorables à l'idée de gouvernement mondial que les individus ayant une orientation politique à droite, ces-derniers étant généralement plus conservateurs et méfiants des institutions politiques supranationales. Cela étant, je conçois également que l'adhésion à des valeurs de gauche (et encore plus d'extrême gauche) peut amener à concevoir l'idée d'un gouvernement mondial d'un œil plutôt critique.

4 - Le nombre d'années d'études supérieures

Je postule au départ que les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur seront les plus favorables à l'idée de gouvernement mondial, et surtout ceux qui seront le plus susceptibles d'infléchir leur opposition au gré de la conversation du fait d'une familiarité accrue avec les exercices de raisonnement et d'argumentation rationnelle.

Cependant, il est également possible que le fait d'avoir des études supérieures apporte à un regard plus critique, et également permette aux individus d'être plus certains de leurs opinions de base, et donc moins susceptibles au changement de position.

5 - L'exposition au monde

Pour évaluer l'exposition au monde, je demande aux individus de m'indiquer plusieurs informations :

- Tout d'abord, le nombre de continents qu'ils ont visité, afin d'avoir une idée de la diversité de cultures et de lieux auxquels ils ont été exposés ;
- Ensuite, la fréquence à laquelle ils effectuent des voyages à l'étranger. Pour cela, je les laisse juger s'ils considèrent que leur fréquence de voyage est faible, moyenne ou importante.
- Enfin, s'ils ont vécu à l'étranger. Pour cela, je n'impose aucun critère de temps ; je laisse les individus rapporter leur expérience, car ce qui compte c'est surtout qu'ils jugent avoir vécu à l'étranger.

Ensemble, ces éléments me donneront une idée de l'exposition des individus au monde. Je soupçonne que plus les gens ont voyagé, plus ils seront favorable à l'idée de gouvernement mondial.

Cependant, l'effet inverse est à craindre : certaines personnes qui voyagent souvent sont très conscientes de la richesse de la diversité culturelle du monde, et pourraient percevoir toute organisation politique unique mondiale comme une menace pour cette diversité.

6 - L'exposition directe à une situation de conflit armé.

Quand bien même je savais dès le départ que je n'allais pas pouvoir interroger beaucoup de personnes ayant été directement exposé à une situation de conflit armé, j'ai souhaité inclure cette donnée afin de voir si elle pouvait avoir un effet sur les réponses obtenues.

Je postule en effet que les individus ayant connu une situation de conflit seront plutôt favorables au type de gouvernement mondial que je propose, dans la mesure où il a pour mission de limiter au maximum la capacité de groupes armés et d'états de se faire la guerre. Cependant,

l'effet inverse encore une fois pourrait être observé : ces personnes pourraient avoir une vision très réaliste des relations internationales et belliqueuse des rapports humains, pensant que la paix universelle est ainsi utopique et ne pourrait être approchée que par un équilibre de pouvoir et d'alliances.

B - Question préliminaire

Après avoir recueilli les informations personnelles des individus, je pose une question préliminaire : « *Seriez-vous favorables à la création d'un gouvernement mondial ?* ». Cette question est intentionnellement large et générale, afin de voir si l'attitude des gens varie en fonction du degré de précision de la proposition, et peut-être relever un *a priori* négatif relativement à l'expression « gouvernement mondial ».

Je note à ce stade si la personne répond par OUI ou par NON, et je passe à l'étape suivante.

C – La lecture de la proposition

Ensuite, je donne au sujet une copie de la présentation du projet de gouvernement mondial limité en lui indiquant au préalable que c'est de cela que nous allons ensuite discuter, puis je lis la présentation à haute voix (cf. « [La présentation de 5 minutes](#) » à la p. 4 de l'annexe). Le sujet peut ainsi suivre en même temps ce que je lis. De cette façon, il n'y a aucun doute sur l'objet du gouvernement mondial.

D – Le référendum 1

Au terme de la lecture de la « Présentation de 5 minutes », je pose la question du référendum : *Souhaitez-vous que les réformes institutionnelles soient prises à travers le monde afin que la proposition de gouvernement mondial limité devienne réalité ?*

Je note alors la réponse : OUI ou NON. La suite de la conversation est différente selon la réponse.

E - Conversation

A la suite du référendum 1, nous passons dans l'étape la plus longue de l'entretien, qui est celle de la conversation. Le déroulement de cette étape varie en fonction des réponses obtenues.

1 – En cas de réponse OUI au référendum 1 : pistes OUI/OUI et NON/OUI

Si le sujet répond OUI au référendum 1 après avoir répondu...

- ...OUI à la question préliminaire, je lui demande : « Pourquoi avoir confirmé ? ».
- ... NON à la question préliminaire, je lui demande : « Pourquoi avoir changé d'avis ? »

Ensuite, dans les deux cas, je lui demande si il/elle a des réticences à exprimer malgré sa position favorable. J'en prends note sans intervenir et sans inviter à développer.

Pour ces personnes, il restera une dernière question (cf. infra) avant la fin de l'entretien.

2 – En cas de réponse NON au référendum 1 : piste OUI/NON et NON/NON

Si le sujet répond NON au référendum 1 après avoir répondu...

- ...OUI à la question préliminaire, je lui demande : « Pourquoi avoir changé d'avis ? ».
- ... NON à la question préliminaire, je lui demande : « Pourquoi avoir confirmé ? »

Ensuite, dans les deux cas, je demande au sujet quelles sont ses objections, et j'en prends note, puis j'interviens pour les discuter. Pour ce faire, j'ai recours à trois types de ressources :

- je cherche à expliquer en quoi les objections proposées peuvent être exagérées voire erronés ;
- je propose des contre-arguments avançant les conséquences bénéfiques de ce gouvernement mondial ;
- j'évoque quelques soutiens célèbres.

Bien sûr, le contenu de ces conversations a varié d'un sujet à l'autre, en fonction de leur propension à exprimer leur avis, de leur volonté à débattre, de leur force de conviction, de leur sensibilité à l'argumentation, etc. En moyenne, puisque nous discutons des objections avancées, nous avons le temps de relever entre 2 et 4 objections par personne.

F – Référendum 2

Cette étape ne concerne que les sujets ayant répondu NON au référendum 1 ; au terme de la conversation, je leur repose la question du référendum : *Souhaitez-vous que les réformes institutionnelles soient prises à travers le monde afin que la proposition de gouvernement mondial limité devienne réalité ?*

Je note la réponse : OUI ou NON.

Si le sujet répond OUI, je lui demande pourquoi il a changé d'avis.

G – La dernière question

Si le sujet abouti à un OUI (que ce soit au stade du référendum 1 ou du référendum 2), je demande si, en supposant que ce gouvernement mondial limité soit un succès et fonctionne tel de décrit, il/elle aimerait voir d'autres domaines de compétence attribués au gouvernement mondial.

Je les note.

Si le sujet termine la conversation avec un NON, je lui pose la question suivante : « *Qu'est ce qui pourrait vous faire changer d'avis, ou du moins vous rendre plus favorable à ce projet ?* »

Je note la réponse.

L'entretien est alors terminé.

V - Recueil des réponses

En fonction de la combinaison de réponses obtenue au trois questions, les sujets pouvaient s'inscrire dans 6 « pistes » possibles :

Piste		Question préliminaire	Référendum 1	Référendum 2
1	O/O	Oui	Oui	
2	O/N/O	Oui	Non	Oui
3	O/N/N	Oui	Non	Non
4	N/O	Non	Oui	

5	N/N/O	Non	Non	Oui
6	N/N/N	Non	Non	Non

On s'aperçoit que la conversation est faite pour voir la susceptibilité des individus à passer d'un NON à un OUI.

Pour chaque entretien, je remplissais au fur et à mesure un patron de conversation ; au moment de la conversation, je notais les objections, en indiquant si elles appartenaient à une des familles d'objections précédemment listées ou si elles étaient nouvelles ou différentes. Je n'ai pas enregistré l'intégralité des conversations, car cela aurait été couteux en temps et peu intéressant. Je me suis contenté de noter les phrases clefs et de prendre des notes synthétiques.

[Cf. en annexe, des pages 6 à 17 se trouvent des exemples de fiches d'entretiens pour les différentes pistes de conversation, avec les notes incluses.](#)

Par suite, j'ai retranscrit les données dans un document Excel recensant toutes les réponses et permettant de les analyser. Ce document Excel, ainsi que les 100 notes d'entretiens, seront rendu disponibles. L'identité des personnes interrogées est quant à elle anonyme ; chaque entretien est codé avec un numéro, et une fiche tenue à part fait correspondre les codes aux noms et courriers électroniques des personnes interrogées.

Revenant à mon hypothèse de recherche, selon laquelle les individus sont initialement défavorables au projet de gouvernement mondial en raison des 3 « barrières » que j'ai relevées, il convient de remarquer que l'entretien est construit de sorte à évaluer à chaque fois la résistance de ces barrières :

- Par son contenu, la « présentation de 5 minutes » demande aux sujets de sauter la « barrière du non-faisable » pour s'intéresser uniquement à la question du « souhaitable ».
- De même, la « présentation de 5 minutes » a pour fonction de définir un projet de gouvernement mondial limité, répondant ainsi à la « barrière de la définition ». Le référendum 1 analyse donc l'effet de la « présentation de 5 minutes » sur l'attitude des gens une fois qu'ils ont été invité à accepter comme acquises les conditions de faisabilité, et une fois que le terme de « gouvernement mondial » a été défini plus précisément et

renvoie à un objet plus concret. Ainsi, nous pouvons supposer que ceux qui avaient répondu NON à la question préliminaire mais qui répondent OUI au référendum 1 ont pu sauter la « barrière du non-faisable » ainsi que la « barrière de la définition ».

- Enfin la discussion a pour fonction d'amener les personnes encore réfractaires après le référendum 1 à s'interroger sur les raisons de leur position défavorable et de les confronter à la contradiction. Le référendum 2 analyse l'effet de la discussion argumentée sur les raisons que les individus défavorables peuvent avoir. Ainsi nous pouvons supposer que pour ceux qui avaient répondu NON au référendum 1 mais qui répondent OUI au référendum 2, la conversation a permis de faire tomber la « barrière de l'argumentation ».

Partie IV

La méthode : les entretiens

I – Analyse des données personnelles

Nous allons regarder ici si les données personnelles récoltées au début de chaque entretien révèlent des tendances par rapport aux attitudes tenues par rapport au gouvernement mondial et par rapport aux arguments invoqués.

A – Rapport avec le sujet

Cf. tableaux relatifs au rapport au sujet, aux pages 21 et 22 de l'annexe.

Tout d'abord, il faut que je regarde si mon rapport de connaissance avec le sujet a pu avoir un impact déterminant sur les réponses obtenues.

On peut tout d'abord remarquer que dans les deux cas, il y a une inversion d'attitude générale vers le positif ; cependant, ce changement a été plus fort au sein des connaissances qu'au sein des inconnus. En effet, la part des personnes défavorables ayant exprimé une attitude favorable au terme de l'entretien est de 61% chez les connaissances et seulement de 48% chez les inconnus. On remarque également que les inconnus semblent plus généralement réticents, la part des « NON » étant systématiquement plus élevée que chez les connaissances.

Comment l'expliquer ? Tout d'abord, il est possible qu'il y ait une part de méfiance de la part des personnes avec qui je n'avais pas de rapport personnel préalable, et inversement, une part de confiance plus importante de la part de mes connaissances ; ainsi les connaissances ont pu être plus ouvertes à la conversation, plus disponibles et réceptives à l'argumentation. Cela tendrait à démontrer que l'attitude des personnes vis-à-vis de la question du gouvernement mondial peut être influencée par la connaissance de la personne qui l'évoque.

En outre, un autre facteur peut éventuellement expliquer pourquoi les inconnus semblent généralement plus défavorables et résistants face au changement d'attitude que les connaissances : leur âge. En effet, l'âge moyen des connaissances est de 33,6 ans (l'âge médian étant de 32) alors que l'âge moyen des inconnus est de 36,7 ans (l'âge médian étant de 36). Comme nous allons le

voir dans un instant, l'âge est un facteur déterminant : plus on est vieux, moins on est favorable au gouvernement mondial.

B - L'âge

Cf. tableaux relatifs à l'âge des sujets aux 23-25 de l'annexe.

Sur les 100 personnes que j'ai interrogées, la plus jeune avait 19 ans et la plus âgée 58. L'âge moyen est de 36,67 et l'âge médian de 34, indiquant que j'ai réussi à conserver une répartition assez équilibrée.

En scindant les sujets en deux groupes d'âge de part et d'autre de l'âge médian, on se rend compte de l'effet déterminant de l'âge sur l'attitude des individus vis-à-vis du gouvernement mondial. En effet, tout d'abord la part des personnes ayant répondu OUI est systématiquement plus élevée chez les 18-34 ans que chez les 35-60 ans :

- à la question préliminaire, les personnes ayant répondu OUI représentent 33% des 18-34 ans et seulement 10% des 35-60 ans ;
- au référendum 1, les personnes ayant répondu OUI représentent 56% des 18-34 ans et seulement 29% des 35-60 ans ;
- et enfin, au final, les personnes ayant répondu OUI représentent 81% des 18-34 ans et seulement 50% des 35-60 ans.

Inversement, la proportion d'avis défavorables est systématiquement plus élevée dans la tranche d'âge supérieure. En effet, au stade de la question préliminaire, il y a 2 fois plus de NON que de OUI dans la tranche d'âge inférieure alors qu'il y en a 8,6 fois plus dans la tranche d'âge supérieure (ce chiffre est important : l'attitude vis-à-vis de la question générale du gouvernement mondial est très largement reçue négativement par les personnes de plus de 35 ans. Sur les 48 personnes interrogées, 43 ont répondu NON contre seulement 5 qui ont répondu OUI). Au final, le rapport a été plus qu'inversé chez les 18-34 ans, où il y a alors 4,2 fois plus de OUI que NON, alors que chez les 35-60 ans, il y a au final autant de OUI que de NON.

En outre, la tranche d'âge plus jeune est aussi bien plus susceptible à adopter une attitude favorable après avoir eu précédemment une attitude défavorable : en effet, entre le début et la fin, la part des personnes ayant initialement exprimé un NON et terminé avec un OUI est de 71% chez les 18-34 ans contre 39% chez les 35-60 ans. C'est là une différence considérable.

Comment l'expliquer ?

On peut déjà écarter l'effet d'autres variables, car le niveau d'étude moyen est sensiblement le même dans les deux tranches d'âge (4,2 pour la tranche inférieure, 4,08 pour la tranche supérieure), de même pour l'exposition au monde (la part des personnes ayant une fréquence de voyage importante est la même dans les deux groupes, par exemple).

Cette différence peut révéler plusieurs choses : tout d'abord, on peut suspecter que les personnes plus jeunes sont plus idéalistes que les personnes âgées, et ont donc tendance à davantage vouloir espérer qu'un tel système puisse voir le jour. L'analyse des réticences et objections formulées lors de la conversation confirme en effet que plus on est jeune, moins le gouvernement mondial semble infaisable : la tranche d'âge inférieure a moins évoqué les arguments du non-faisable que les sujets de la tranche d'âge supérieure. En effet, 54% des jeunes et 73% des vieux ont évoqué l'argument de la nature humaine (A-1), tandis que de 52% des jeunes et 54% des vieux ont évoqué l'argument de la difficulté politique (A-2). Par ailleurs, tandis que 17% des vieux ont évoqué l'impossibilité à administrer un tel gouvernement mondial (B-5), seuls 9% des jeunes ont évoqué la même crainte.

De même, pour tous les arguments, on observe que la part de personnes évoquant un argument du non-souhaitable, quel qu'il soit, est systématiquement plus importante dans la tranche d'âge supérieure que dans la tranche d'âge inférieure (sauf dans un cas, l'argument de la non-existence d'un contrat social au niveau international – B-6).

Les jeunes générations ont grandi et évolué dans un monde toujours plus connecté et ont donc peut-être une sensibilité cosmopolite plus importante que les générations plus âgées. En outre, on peut également penser que les personnes plus âgées sont plus prudentes en raison de leur expérience ; elles ont également peut-être été idéalistes par le passé, mais à force d'avoir des espoirs déçus, elles ne s'autorisent plus à s'enthousiasmer pour des projets politiques qu'elles jugent trop idéalistes.

Cette propension à considérer le gouvernement mondial comme une chose faisable et souhaitable se confirme également au regard des politiques que les sujets aimeraient voir attribuées au gouvernement mondial : systématiquement, la part des personnes exprimant le souhait que des

politiques liées à l'écologie, à l'économie, aux droits de l'homme ou aux flux internationaux est plus forte dans la tranche d'âge inférieur que dans la tranche d'âge supérieure.

C – La religiosité

Cf. tableaux relatifs à la religiosité aux pages 26-27 de l'annexe.

En observant les résultats obtenus en fonction de la religiosité des sujets, on ne remarque aucune influence significative sur l'attitude vis-à-vis du gouvernement mondial. En effet, les proportions de personnes favorables et défavorables demeurent relativement les mêmes à chaque étape au sein des personnes pratiquantes et non-pratiquantes : tandis que la part des personnes défavorables au gouvernement mondial passe de 77% à 34% chez les non-pratiquants, elle passe de 79% à 35% chez les pratiquants. La propension pour les personnes défavorables à changer de disposition et avoir une attitude favorable est la même (56%) dans les deux groupes.

D – L'orientation politique

Cf. tableaux relatifs à l'orientation politique aux pages 28-29 de l'annexe.

Au terme de l'étude, j'aurai interrogé :

- 44 personnes ayant une orientation politique à gauche ;
- 16 personnes ayant une orientation politique au centre ;
- 35 personnes ayant une orientation politique à droite.

Seuls 5 personnes n'ont pas souhaité déclarer leur orientation politique.

Au regard des résultats observés, il n'est pas possible de dégager de corrélation significative : les pourcentages de départ sont sensiblement les mêmes (20% de OUI contre 80% de NON pour les gens de gauche ; 19% de OUI contre 81% de NON pour les gens du centre ; et enfin 26% des OUI contre 74% de NON pour les gens de droite), et les pourcentages d'arrivée aussi (75% de OUI contre 25% de NON pour les gens de gauche ; 69% de OUI contre 31% de NON pour les gens du centre ; et enfin 66% des OUI contre 34% de NON pour les gens de droite). De même, le taux de changement est sensiblement le même, autour de 60% dans les trois orientations politiques.

E – Le nombre d’années d’études supérieures

Cf. tableaux relatifs au nombre d’années d’études supérieures aux pages 30-32 de l’annexe.

Tout d’abord, au terme de mon étude, je dois constater que j’ai interrogé une population généralement très éduquée : plus de la moitié de mes sujets ont au moins un niveau Master, et la moyenne du nombre d’année d’études supérieure est de 4,1 - ce qui est largement plus que la moyenne de la population française. Donc à ce stade, déjà, il faut reconnaître que l’ensemble des résultats peut être affecté par cela et tempérer toute tentation d’extrapoler les chiffres à la population française dans son ensemble.

Cela étant, j’ai tout de même une diversité assez importante pour analyser des corrélations possibles entre le nombre d’années d’études supérieures et l’attitude vis-à-vis du gouvernement mondial, et à ce titre il semblerait qu’il y en ait une assez forte.

En effet, en scindant les sujets en deux groupes, d’un côté ceux ayant jusqu’à 3 années d’études supérieures (niveau Bac à niveau Licence - le groupe A, 43 personnes), et de l’autre ceux ayant plus de 3 années d’études supérieures (niveau Master et Doctorat – le groupe B, 57 personnes), on s’aperçoit que les membres du groupe A ont systématiquement une plus forte part de personnes défavorables au gouvernement mondial que le groupe B.

De plus, ce sont les membres du groupe B qui semblent avoir une plus forte propension à changer d’attitude au cours de la conversation : en effet, la part des personnes qui étaient initialement défavorables au gouvernement mondial et qui ont terminé la conversation avec une position favorable est de 70% dans le groupe B et seulement de 42% dans le groupe A.

En outre, on remarque également que le groupe B, même s’il est plus réceptif à l’idée de gouvernement mondial, est également le groupe qui exprime souvent le plus de réticences et d’objections. Cela peut s’expliquer par le fait que, forte leur éducation prolongée, ces personnes se sentent en moyen d’argumenter davantage que les personnes ayant moins d’années d’études supérieures.

Enfin, sans surprise, on remarque que les membres du groupe B expriment toujours d'avantage que les membres du groupe A le souhait de voir d'autres domaines de politique attribués à un gouvernement mondial potentiel (par exemple, 73% des membres du groupe B expriment le souhait que l'écologie soit une domaine de compétence d'un gouvernement mondial, contre 47% des membres du groupe A).

F – L'exposition au monde

Cf. tableaux relatifs à l'exposition au monde aux pages 33-47 de l'annexe.

1 – Le nombre de continents visités

Cf. tableaux relatifs à au nombre de continents visités aux pages 33-38 de l'annexe.

En regardant les résultats, on remarque qu'il y a une corrélation assez forte entre le nombre de continents visités et la propension à être favorable au gouvernement mondial. En simple, il semblerait que plus on a visité de continents, plus on est susceptible d'être favorable à l'idée de gouvernement mondial.

La part des personnes défavorables au gouvernement mondial est systématiquement plus faible chez les individus ayant visité plus de continents : ainsi, la part de ceux qui se déclarent défavorables au gouvernement mondial au niveau de la question préliminaire est de 82% pour les personnes ayant visité 1 ou 2 continents, de 83% pour les personnes ayant visité 3 continents et de 62% pour les personnes ayant visité 4 ou 5 continents. Au stade du référendum 1, cette part baisse pour chaque groupe mais l'ordre est maintenu : la part est de 68% pour les personnes ayant visité le moins de continents, de 66% pour ceux ayant visité 3 continents, et de seulement 19% pour ceux ayant visité le plus. Enfin, au final, la part de personnes défavorables a encore plus chuté, avec un écart exacerbé entre les sujets en fonction du nombre de continents visités : en effet, la part de NON est de 50% chez ceux ayant visité 1 ou 2 continents, de 34% chez ceux ayant visité 3 continents et seulement de 5% chez ceux ayant visité 4 ou 5 continents.

Ainsi, on peut constater que la propension à passer d'un NON à un OUI augmente avec le nombre de continents visités : ce changement d'attitude a concerné 38% des personnes ayant

visité 1 ou 2 continents, 59% des personnes ayant visité 3 continents et 92% des personnes ayant visité 4 ou 5 continents.

2 – La fréquence de voyage

Cf. tableaux relatifs à la fréquence de voyage aux pages 39-41 de l'annexe.

Tout comme avec le nombre de continents visités, en regardant les résultats, on remarque qu'il y a une corrélation assez forte entre la fréquence de voyage et la propension à être favorable au gouvernement mondial. En simple, il semblerait que plus on voyage, plus on est susceptible d'être favorable à l'idée de gouvernement mondial.

La part des personnes défavorables au gouvernement mondial est quasi-systématiquement plus faible chez les individus ayant une fréquence de voyage plus forte : ainsi, la part de ceux qui se déclarent défavorables au gouvernement mondial au niveau de la question préliminaire est de 90% pour les personnes ayant une fréquence de voyage faible, de 71% pour les personnes ayant une fréquence de voyage moyenne et de 80% pour les personnes ayant une fréquence de voyage importante. Au stade du référendum 1, cette part baisse pour chaque groupe mais l'ordre est maintenu : la part est de 75% pour ceux qui voyagent le moins, de 69% pour ceux qui voyagent moyennement, et de 36% pour ceux qui voyagent le plus. Enfin, au final, la part de personnes défavorables a encore plus chuté, avec un écart exacerbé entre les sujets en fonction de leur fréquence de voyage: en effet, la part de NON est de 65% chez ceux ayant une fréquence de voyage faible, de 19% chez ceux ayant une fréquence de voyage moyenne et seulement de 5% chez ceux ayant une fréquence de voyage importante.

Ainsi, on peut constater que la propension à passer d'un NON à un OUI augmente avec la fréquence de voyage : ce changement d'attitude a concerné 28% des personnes ayant une fréquence de voyage faible, 34% des personnes ayant une fréquence de voyage moyenne et 93% des personnes ayant une fréquence de voyage importante.

3 – Le fait d'avoir vécu ou non à l'étranger

Cf. tableaux relatifs au fait d'avoir vécu à l'étranger aux pages 42-44 de l'annexe.

Tout comme avec le nombre de continents visités et la fréquence de voyage, en regardant les résultats, on remarque qu'il y a une corrélation assez forte entre le fait d'avoir vécu à l'étranger et la propension à être favorable au gouvernement mondial. En simple, il semblerait qu'on soit davantage susceptible d'être favorable à l'idée de gouvernement mondial si on a vécu à l'étranger.

La part des personnes défavorables au gouvernement mondial est systématiquement plus faible chez les individus ayant déjà vécu à l'étranger : ainsi, aux trois étapes de la conversation, la part de ceux qui se déclarent défavorables au gouvernement mondial au niveau passe de 84% à 74% puis à 61% pour les personnes n'ayant jamais vécu ailleurs qu'en France, alors qu'elle passe de 74% à 44% puis à seulement 14% pour les personnes ayant déjà vécu à l'étranger.

Ainsi, on peut constater que la propension à passer d'un NON à un OUI est plus importante chez les personnes ayant vécu à l'étranger: en effet, tandis que ce changement d'attitude n'a concerné que 28% des personnes ayant toujours vécu en France, il a concerné 93% des personnes ayant une fréquence de voyage importante.

4 - Analyse générale de l'exposition au monde

[Cf. tableaux relatifs au cumul des données relatives à l'exposition au monde aux pages 45-47 de l'annexe.](#)

Le fait que ces trois variables (nombre de continents visités, fréquence de voyage, et temps de vie à l'étranger) semblent affecter les attitudes de la même façon peut s'expliquer par le fait que bien souvent, les mêmes personnes cumulent ces variables de la même façon : ce sont souvent ceux qui voyagent le plus qui ont visité le plus de continents et ont également, à un moment donné, passé assez de temps dans un autre pays pour considérer y avoir vécu.

Cependant, il semble assez clair que l'exposition au monde joue un rôle primordial dans la détermination de l'attitude favorable ou défavorable vis-à-vis de l'idée de gouvernement mondial et dans la propension à modifier positivement une attitude initialement négative. Cela se remarque explicitement si on observe de manière comparée les quelques individus qui cumulent les extrêmes des trois variables relevées pour rendre compte de l'exposition au monde : ainsi si on isole les sujets qui ont une fréquence de voyage faible, n'ont visité que 1 ou 2 continents et n'ont pas vécu à l'étranger, on constate que sur les 12 personnes concernées, toutes étaient

défavorables à l'idée de gouvernement mondial au stade de la question préliminaire et seulement 2 ont exprimé un avis favorable au cours de la conversation (au stade du référendum 1). Si on compare cela aux sujets qui ont une fréquence de voyage importante, ont visité 4 ou 5 continents et ont vécu à l'étranger, on révèle une différence saisissante : sur les 14 personnes que cela concerne, l'attitude était majoritairement défavorable au stade de la question préliminaire (9 NON pour 5 OUI), mais dès le référendum 1, les attitudes ont quasiment toutes changées (13 OUI pour 1 NON), et au final, après la conversation, la dernière personne toujours défavorable a exprimé un avis favorable. Ainsi, au final, alors que les premiers sont restés très largement défavorables avec une part de changement de position de seulement 17%, alors que les seconds se sont entièrement déclarés favorables, avec un taux de changement de position de 100%.

Ces corrélations confortent très largement l'hypothèse que j'avais émise avant de mener l'étude, selon laquelle l'exposition au monde est un facteur contribuant à la réceptivité et à l'attitude favorable des individus relativement à l'idée de gouvernement mondial.

G – L'exposition directe à une situation de conflit armé

[Cf. tableaux relatifs à l'exposition à une situation de conflit armé aux pages 48-49 de l'annexe.](#)

En raison du faible nombre de personnes ayant été exposé directement à une situation de conflit armé (seulement 13 sur les 100), les résultats obtenus en l'occurrence doivent être tempérés.

Cependant, il est possible de remarquer tout de même que les individus ayant été exposé directement à une situation de conflit armé⁸⁵, bien qu'initialement majoritairement défavorables (9 contre 4), se trouvent, au terme de la conversation, largement favorables (85%) à l'établissement d'un gouvernement mondial.

⁸⁵ Il s'agit principalement d'expatriés français interrogés à Jérusalem ou Tel Aviv, ayant donc été exposé au conflit israélo-palestinien. A ce propos, un certain nombre de personnes que j'ai pu rencontrer dans cette région, travaillant souvent soit pour les services diplomatiques de pays Européens, des Etats-Unis ou de l'ONU, m'ont fait part d'une solution qui parfois est discutée par les autorités cherchant à trouver une résolution au conflit : l'établissement d'une force militaire internationale, indépendante des Etats, chargée d'assurer la sécurité dans la région et de faire en sorte que l'armée israélienne ne soit plus la force militaire dominante et omniprésente aux points stratégiques du territoire.

III – L’analyse des étapes de l’entretien

Cf. tableaux récapitulatif des profils personnels par piste de conversation à la page 50 de l’annexe, ainsi que les tableaux des résultats généraux de la page 18-19 de l’annexe.

A – La question préliminaire

Le bilan des réponses à la question préliminaire révèle un *a priori* général fortement négatif vis-à-vis de l’idée de gouvernement mondial : en effet, 78% des personnes se sont déclaré défavorables (contre 22% favorables), ce qui représente 3,5 fois plus de personnes défavorables que favorables.

Cela confirme l’observation initiale qui a motivé mon intérêt pour ce sujet : la réaction généralement négative que suscite l’idée d’un gouvernement mondial.

B – Le référendum 1

Cf. tableaux relatifs au référendum 1 à la page 51 de l’annexe.

Pour rappel, la question du référendum 1 est posée après la lecture de la présentation de 5 minutes, lors de laquelle le sujet est amené à découvrir le projet de gouvernement mondial limité détaillé et est invité à accepter que les conditions de mise en place sont acquises. La question est donc la suivante : *Souhaitez-vous que les réformes institutionnelles soient prises à travers le monde afin que la proposition de gouvernement mondial limité devienne réalité ?*

Les réponses vont alors nous permettre d’observer l’effet de la définition du gouvernement mondial et de la précision du projet sur l’attitude des individus.

1 - Analyse des résultats généraux du référendum 1

Ainsi, on remarque tout de suite que par rapport à la question préliminaire, il y a eu une augmentation de personnes favorables : désormais, 43% des personnes répondent par OUI contre 57% qui répondent par NON. Il semblerait donc que la découverte de la présentation du gouvernement mondial limité ait permis, à elle seule, de faire basculer positivement l’attitude de

21% personnes qui étaient initialement défavorables. A ce stade, cependant, le NON serait encore majoritaire au référendum, donc il semblerait qu'une meilleure définition d'un projet de gouvernement mondial limité ne suffise pas à faire en sorte que le projet soit vu favorablement par la majorité des individus.

Analysons plus en détail les sujets en fonction de leur combinaison de réponses entre la question préliminaire et le référendum 1.

2 - Détail des pistes

a - La piste OUI/OUI

[Cf. tableaux relatifs à la piste OUI/OUI à la page 52 de l'annexe.](#)

Ceux qui ont répondu OUI à la question préliminaire et OUI au référendum sont ceux qui a priori étaient déjà favorables à cette idée, et la présentation de 5 minutes n'a fait que renforcer leur conviction.

En analysant les données personnelles des individus compris dans ce groupe, on se rend compte que ces individus, qui sont les plus fortement favorables à l'idée de gouvernement mondial, sont, par rapport aux individus ayant suivi les autres pistes dans l'entretien, en moyenne les plus jeunes (âge moyen de 33.6 ans), titulaires du plus grand nombre d'années d'études supérieures (4.8 années), comprenant la plus forte proportion de personnes ayant vécu à l'étranger (75%) et la plus forte proportion de personnes ayant été directement exposées à une situation de conflit (20%).

Par ailleurs, on observe que ce groupe de personnes est le groupe ayant exprimé proportionnellement le moins de réticences. Les réticences principales exprimées sont les suivantes : le risque de tyrannie (65%), suivis des deux « arguments du non-faisable », la difficulté politique de mise en place (50%) et la nature humaine belliqueuse (40%).

Pourquoi avoir confirmé l'avis favorable au gouvernement mondial après la présentation du gouvernement mondial ?

A cette question, les personnes interrogées m'ont fourni trois types de réponses. Tout d'abord, toutes sans exception m'ont indiqué, d'une façon ou d'une autre, que la description du projet de gouvernement mondial limité de la « présentation de 5 minutes » avait confirmé, voire renforcé les raisons pour lesquelles elles étaient déjà initialement plutôt favorables à l'idée générale d'un gouvernement mondial.

➔ « *C'est un projet qui me semble tout à fait pertinent et souhaitable* » (n°24)

➔ « *Je ne vois pas comment on pourrait être contre* » (n°39)

➔ « *Je pense que ce type de projet contient les bonnes limitations au niveau des pouvoirs attribués* » (n°83)

Sur ces 20, 14 m'ont fait comprendre aussi que la description adressait aussi directement certaines des réserves qu'elles pouvaient éventuellement avoir.

➔ « *Le fait que le gouvernement mondial soit limité comme il l'est est une bonne chose* » (n°17)

➔ « *C'est bien que la proposition limite la mission au maintien de la paix* » (n°7)

Enfin, 4 personnes m'ont indiqué que ce projet reflète des idées auxquelles elles avaient elle-même déjà songé.

➔ « *J'y avais déjà pensé, donc je trouve cette idée parfaite* » (n°20)

➔ « *Je suis depuis longtemps convaincu que les armées nationales au service de la souveraineté nationale sont une erreur du passé et un danger du présent que nous devons dépasser pour le futur* » (n°4)

b - La piste NON/OUI

[Cf. tableaux relatifs à la piste NON/OUI à la page 52 de l'annexe.](#)

Les personnes qui ont d'abord répondu NON à la question préliminaire puis ont répondu OUI au référendum 1 sont celles qui ont accepté de sauter la barrière du non-faisable et pour qui la simple définition plus précise de ce qu'implique un gouvernement mondial a permis de faire naître une attitude favorable.

Sans surprise, ces personnes expriment davantage de réticences que les sujets qui avaient été favorables depuis le début, et en particulier rappellent d'avantage les « arguments du non-faisable ».

Pourquoi être passé d'un avis défavorable à un avis favorable après la présentation du gouvernement mondial ?

Ces personnes m'ont tous ici indiqué, d'une manière ou d'une autre, que la description plus détaillée de ce que constituerait ce gouvernement mondial, avait répondu aux réserves qu'elles pouvaient avoir relativement à l'idée plus générale d'un gouvernement mondial. Cela révèle l'hypothèse selon laquelle l'expression de « gouvernement mondial » souffre d'une mauvaise connotation et de surcroît d'une confusion sur son objet.

➔ « *Par gouvernement mondial, je pensais plutôt à une sorte de Big Brother qui dicterait tous les aspects de la vie ; mais le système détaillé ici me va très bien.* » (n°18)

➔ « *Je trouve que le fait que le gouvernement mondial proposé ait une mission et un champ de compétences bien définis et limités est la condition essentielle ; je ne veux pas d'un gouvernement mondial tout puissant qui contrôle tout.* » (n°41)

Certains ont indiqué avoir été réceptifs aux bénéfices rendus possibles par l'instauration d'un tel gouvernement mondial, en particulier :

- 6 ont reconnu que la présence d'une force militaire armée capable d'intervenir de manière neutre, sans possibilité de voir son intervention empêchée par le veto d'un pays en particulier, est une perspective attractive. Il semblerait ainsi que la description du gouvernement mondial limité de la proposition réponde directement aux déceptions causées par la force onusienne et des pays occidentaux (dont la France) face aux responsabilités de protéger des populations en danger dans des conflits en cours.

➔ « *J'en ai marre de voir des conflits et des guerres se passer sans aucune intervention parce que les Etats n'arrivent pas à se mettre d'accord pour intervenir, ou n'y voient pas leur intérêt* » (n°53)

➔ « *Quand on voit l'indécision de l'ONU pour intervenir, comme ce qu'il s'est passé avec le Rwanda, je pense qu'une force d'intervention indépendante permettra de sauver beaucoup de vies.* » (n°21)

- 2 ont évoqué la rationalisation des ressources militaires à l'échelle mondiale :

➔ « *C'est vrai qu'idéalement, si tout le monde jouait le jeu, on pourrait tous se passer du coût des armées.* » (n°6)

➔ « *Ça paraît stupide d'avoir autant de porte-avions, de sous-marins, de chars et de bombes nucléaires. Ça nous ferait tous du bien de ne plus en avoir autant.* » (n°66)

Par ailleurs, 12 personnes de ce groupe m'ont explicitement indiqué, comme condition de leur changement de position, l'acceptation du fait que les conditions de mise en place sont

hypothétiquement acquises. Elles indiquent ainsi qu'elles acceptent de sauter la « barrière du non-faisable », et que ce faisant, elles ne peuvent objecter au projet proposé.

➔ « *Dans ces conditions, alors oui, je suis pour* » (n°5)

➔ « *Si la procédure se fait bien comme ça, à l'unanimité des représentants de tous les pays, alors je ne vois pas comment on pourrait être contre* » (57)

c - La piste OUI/NON

Cf. tableaux relatifs à la piste OUI/NON à la page 53 de l'annexe.

Il n'y a que deux personnes qui, après avoir indiqué un avis favorable à la question préliminaire, ont exprimé un avis défavorable après avoir découvert le contenu de la proposition du gouvernement mondial. On peut donc estimer que c'est justement le type de gouvernement mondial proposé dans la description qui a fait naître leur opposition.

Pourquoi être passé d'un avis favorable à un avis défavorable après la présentation du gouvernement mondial ?

Lorsque je leur ai demandé pourquoi ils avaient changé d'avis, les deux m'ont fourni sensiblement la même double explication :

- Tout d'abord, ils indiquent avoir mal compris le sens de la question préliminaire :

➔ « *Ce n'est pas du tout de ça dont je pensais qu'on parlait* » (n°51)

➔ « *Je pensais que vous parliez d'avantage d'un système de coordination internationale des politiques* » (n°94)

- Ensuite, ils ont fait état de leur opposition au type de gouvernement mondial limité proposé :

➔ « *Ce type de gouvernement mondial serait beaucoup trop autoritaire et dangereux* » (n°51)

Leurs objections données par la suite confirment précisément cette méprise sur le sens initial du gouvernement mondial : en effet, ils craignent tous les deux le risque de tyrannie (B-2), et indiquent qu'un type de gouvernance mondiale serait plus approprié (B-9).

d - La piste NON/NON

Cf. tableaux relatifs à la piste NON/NON à la page 53 de l'annexe.

Les personnes qui, après avoir répondu NON à la question préliminaire, ont confirmé leur opinion défavorable, sont celles pour qui le saut hypothétique par-dessus la « barrière du non-faisable » n'a pas fonctionné et pour qui la définition du gouvernement mondial n'a pas suffi. Ce sont donc des personnes qui ont encore des raisons d'être défavorables au gouvernement mondial.

On peut remarquer que les individus ayant répondu NON au référendum 1, confirmant une position défavorable à la question préliminaire, ont en moyenne, par rapport aux individus ayant répondu OUI au référendum 1, moins d'années d'études supérieures (3.8 contre 4.6), ont visité moins de continents (2.6 contre 3.2), ont une plus forte proportion de personnes ayant une fréquence de voyage faible (27% contre 12%) et plus faible proportion de personnes ayant une fréquence de voyage importante (26% contre 58%).

Pourquoi avoir confirmé l'avis défavorable au gouvernement mondial après la présentation du gouvernement mondial ?

Toutes les personnes de ce groupe m'ont indiqué, d'une façon ou d'une autre, que le projet proposé renforçait les raisons pour lesquelles elles étaient déjà défavorables à l'idée de gouvernement mondial :

- ➔ « *Surtout pas, encore moins !* » (n°76)
- ➔ « *Faire une armée mondiale unique, c'est bien la pire des possibilités.* » (n°8)
- ➔ « *Je pensais déjà qu'un gouvernement mondial serait une mauvaise idée à cause du risque qu'il devienne tout puissant et totalitaire, mais là toutes est fait pour que ce soit le cas.* » (n°47)

C – Le référendum 2

Pour rappel, le référendum 2 n'est proposé qu'aux individus ayant répondu NON au référendum 1 (soit 57 personnes) et au terme des 13 minutes de discussion sur les raisons de leur position défavorable et le bien-fondé de leurs objections.

L'objectif ici est de voir si la discussion sur les raisons de leur position défavorable, et surtout la confrontation à des contre-arguments, va permettre de modifier leur attitude, et donc de faire tomber la « barrière de l'argumentation ».

Ainsi, on observe que sur les 57 individus concernés, 34 ont maintenu leur opposition tandis que 23 ont décidé de changer de position et d'exprimer un avis favorable. Ainsi, l'argumentation n'a permis de changer l'attitude que de 40% des individus.

1 – La piste NON/NON/OUI

Cf. tableaux relatifs à la piste NON/NON/OUI à la page 54 de l'annexe.

On peut constater que les individus ayant répondu OUI au référendum 2, et qui ont donc été réceptifs à l'argumentation en faveur du gouvernement mondial, ont en moyenne, comparé aux individus ayant répondu NON au même référendum, un nombre d'années d'études supérieures plus élevé (4.5 contre 3.4), une plus petite proportion de personnes dont la fréquence de voyage est faible (9% contre 38%), une plus grande proportion de personnes dont la fréquence de voyage est importante (52% contre 6%) et une plus grande proportion de personnes ayant vécu à l'étranger (74% contre 23%).

Pourquoi être passé d'un avis défavorable à un avis favorable après la discussion des arguments ?

Une première série de raisons qui m'ont été évoquées relève directement des réassurances que j'ai pu apporter, permettant d'adresser spécifiquement et de manière déterminante leurs objections principales. En effet :

- 14 ont donné comme raison principale de leur avis favorable les réassurances apportées vis-à-vis du risque de tyrannie (notamment le fait que le commandement de l'armée mondiale soit divisé en directions continentales et que l'arsenal soit lui aussi distribué de manière équilibrée entre ces divisions géographiques).
- ➔ « Si on m'apportait assez de preuves pour m'assurer qu'il n'y aurait pas de prise de pouvoir unique et de dictature, alors je pense que je serai pour » (n°68)
- ➔ « Il ne suffit pas de dire « on met en place des mesures pour éviter la dictature », mais les mécanismes que vous avez proposé me semblent possibles » (n°84)

- ➔ « *C'est bien que vous ayez suggéré que l'armée mondiale puisse être divisée et dispersée de manière équilibrée sur les 5 continents du monde.* » (n°100)
- 8 m'ont également cité les réassurances liées à la limitation effective du domaine de compétence du gouvernement mondial, répondant ainsi plus directement aux craintes de voir se développer une autorité toute-puissante sur tous les aspects de la vie.
- ➔ « *Si le gouvernement mondial est vraiment limité comme il est proposé, alors j'y serai favorable, mais à condition qu'il ne s'étende pas à d'autres domaines* » (n°63)
- ➔ « *D'accord, mais il ne faut vraiment pas qu'il s'immisce dans les affaires culturelles.* » (n°44)

Par ailleurs, certains m'ont indiqué être conquis par des arguments positifs en faveur du gouvernement mondial. En particulier, 16 m'ont directement indiqué être séduits par la possibilité d'avoir une source d'engagement militaire neutre et impartiale. Ce ressort a sans doute été d'autant plus fort dans la période des entretiens car l'engagement de la France et d'autres pays occidentaux dans certains conflits en cours (Syrie, Ukraine, Gaza, ISIS) était souvent discutée, et en particulier lamentée pour sa passivité et son manque de courage.

- ➔ « *Quand on voit ce qui se passe avec la Syrie et comment les autres pays réagissent (ou pas), effectivement ce serait bien qu'il y ait une force armée supérieure et indépendante qui intervienne.* » (n°27)
- ➔ « *Si ce gouvernement mondial pouvait intervenir à Gaza pour arrêter les bombardements, je serai pour.* » (n°71)

Enfin, 13 m'ont fait comprendre, de façon plus ou moins explicite, que le fait d'y réfléchir et d'en discuter un peu avec directement contribué à faire infléchir leur opposition, ce qui tend à démontrer que l'argumentation rationnelle peut directement, et surtout dans un effort conscient et volontaire de la part du sujet, affecter positivement la position de l'individu. J'ai même pu constater une part de résignation de ces personnes face à une conclusion qui semblait leur devenir alors une évidence, comme si elles réalisaient rapidement que leurs objections pouvaient être retournées et semblant même parfois surprises de ne pas avoir perçu le bien fondé du gouvernement mondial plus tôt.

- ➔ « *C'est vrai qu'en y réfléchissant, après tout, c'est pas plus mal.* » (n°15)
- ➔ « *Bon, présenté comme ça, dans ces conditions, on ne peut pas être contre.* » (n°35)

Cependant, 8 m'ont rappelé que leur avis favorable est émis avec une réserve majeure quant aux conditions de faisabilité du projet.

➔ « *Si toutes les conditions sont réunies, alors OK. Mais je ne crois toujours pas que ce soit possible.* »
(n°36)

2 – La piste NON/NON/NON

Cf. tableaux relatifs à la piste NON/NON/NON à la page 54 de l'annexe.

En analysant les objections avancées par ce groupe d'individus, on constate sans surprise que c'est souvent ce groupe qui, proportionnellement, a évoqué le plus de fois chacun des arguments : sur les 32 sujets concernés, 28 (soit 87%) ont évoqué l'objection de la tyrannie (B-2), 25 (soit 78%) ont évoqué l'objection de la nature humaine belliqueuse (A-1), et 18 (soit 56%) ont évoqué l'objection de la difficulté politique de mise en place (A-2). Ils ont également la plus forte proportion pour les objections de l'uniformisation culturelle (A-4), de l'impossibilité d'avoir un sentiment d'identification (B-7), de la non-existence d'un contrat social à l'échelle internationale (B-6), de la fin du politique (B-8) et de la liberté d'être armé et de se battre (B-9).

En analysant le profil des individus qui ont maintenu leur opposition jusqu'au bout, on s'aperçoit qu'ils sont, en moyenne, ceux qui ont le moins d'années d'études supérieures (3.4), ceux ayant de manière générale l'exposition au monde la plus faible (le nombre moyen de continents visités est de 2.4, la proportion de personnes dont la fréquence de voyage est faible est de 38% alors que la proportion de personnes dont la fréquence de voyage est importante est de seulement 6%, la proportion de personnes ayant vécu à l'étranger est de 23%) et enfin ceux ayant la plus faible proportion des personnes ayant été directement exposées à une situation de conflit armé (6%).

Curieusement, c'est aussi un groupe d'individus dont la moyenne d'âge est la plus faible (34.2) et, paradoxalement, égale à celle des individus ayant indiqué toujours maintenu un avis favorable au gouvernement mondial (ceux ayant suivi la piste OUI/OUI).

Pourquoi avoir confirmé l'avis défavorable au gouvernement mondial après la discussion des arguments ?

Certains m'ont directement cité les objections qui demeurent à leurs yeux trop importantes pour pouvoir être favorables au gouvernement mondial, indiquant par la même occasion que les réassurances que j'ai pu apporter n'ont pas été assez fortes pour tempérer leurs craintes :

- Surtout, sur les 28 personnes de cette piste ayant évoqué l'argument de la tyrannie (B-2) comme objection, 20 l'ont rappelé pour justifier le maintien de leur opposition.
➔ « *Je ne pense pas qu'il soit possible d'éviter une dérive totalitaire.* » (n°82)
- 5 personnes ont rappelé l'argument de l'homogénéisation des cultures (B-4), indiquant qu'elles ne pensent pas qu'il soit possible de limiter les compétences du gouvernement mondial.
➔ « *Je préfère ne prendre aucun risque quant à l'existence d'une autorité capable d'imposer une vision unique sur le monde entier.* » (n°28)
- 4 ont rappelé des arguments relevant de l'objection de la « fin du politique » (B-8), concernés par la frustration généralisée des pulsions violentes.
➔ « *Le monde évolue par l'explosion de tensions, et malgré les victimes et les dégâts, je ne pense pas que dans l'absolu ce soit une bonne chose de chercher à les contenir comme ça.* » (n°37)

Enfin, 18 ont exprimé un sentiment généralisé de découragement, signalant que leur avis défavorable repose fondamentalement sur un manque d'espoir concernant les conditions de faisabilité d'un tel gouvernement mondial :

- ➔ « *L'humain est trop violent pour que ce soit possible, ça ne tiendrait pas.* » (n°58)
- ➔ « *C'est joli, mais je n'y crois pas* » (n°98)
- ➔ « *Je comprends qu'on puisse vouloir mettre en place des mécanismes pour éviter les dérives, et j'aimerais bien que ce soit possible, mais je ne crois pas qu'ils puissent marcher. Donc je préfère être prudent.* » (n°76)

Au regard des objections souvent avancées par ces personnes, ainsi que du profil général qui se dégage du groupe au niveau des déterminants sociaux, on peut supposer que ces personnes sont davantage sous l'influence de certains biais cognitifs que les autres, des biais qui rendraient un avis favorable au gouvernement mondial encore plus difficile à ressentir : ils semblent davantage présenter une aversion au changement (*status-quo bias*), une plus forte aversion aux risques (*risk-aversiveness*), ainsi qu'une plus forte aversion aux pertes (*loss aversiveness*) et à la dépossession (*divestiture aversiveness*).

D – Le compte final

Cf. tableaux relatifs aux résultats finaux aux pages 18-20 et 55-56 de l'annexe.

La première chose qu'on remarque, c'est qu'au terme des entretiens, nous avons un retournement de situation assez marquant : au stade de la question préliminaire, 78 personnes sont défavorables à l'idée de gouvernement mondial et seuls 22 personnes y sont favorables. Ensuite, après avoir découvert le projet de gouvernement mondial limité, 43 personnes y sont désormais favorables contre 57 qui sont défavorables. Cela représente une perte nette de 21 avis défavorables ; en d'autres termes, entre la question préliminaire et le référendum 1, 27% des avis négatifs sont devenus positifs. Au terme de la discussion avec ces 57 personnes défavorables, 23 ont répondu positivement au référendum 2, signalant un changement d'attitude, tandis que 34 ont maintenu leur objection. Au final, 66 personnes sont favorables au projet de gouvernement mondial exposé tandis que seulement 34 y demeurent défavorables, ce qui représente une différence de 44 personnes par rapport à la question préliminaire. Alors qu'au départ, il y avait 2,5 fois plus de personnes favorables que de personnes défavorables, au final il y a presque deux fois plus de personnes favorables que de personnes défavorables. En d'autres termes, 56% des personnes qui étaient initialement défavorables à l'idée de gouvernement mondial se sont trouvés, après 20 minutes de discussion sur le projet de gouvernement mondial limité, favorables au projet.

On peut donc conclure que mon hypothèse de recherche de départ a été confirmée : en proposant un projet concret de gouvernement mondial limité (répondant à la « barrière de la définition »), en invitant les individus à imaginer que les conditions de mise en place sont acquises (invitant donc à sauter la « barrière du non-faisable ») et en débattant du gouvernement mondial pendant un peu plus de 10 minutes (confrontant ainsi la « barrière de l'argumentation »), la majorité des personnes qui se déclarent initialement défavorables au gouvernement mondial s'avèrent en fait y être plutôt favorables. Leur objection n'était donc pas en réalité une objection de fond, mais une objection qui était le fruit de la confusion et d'un manque de réflexion.

IV – L'analyse des arguments

Ici, je vais analyser individuellement chacun des arguments afin de voir le profil des personnes les ayant évoqué, et dresser des liens entre les arguments.

Cf. tableau avec le détail des réticences/objections avancées par piste de conversation, à la page 20 de l'annexe.

Tout d'abord, on peut classer dans l'ordre les objections qui ont le plus été évoqués :

- 77 fois : le risque de tyrannie (B-1)
- 63 fois : la nature humaine (A-1)
- 53 fois : la difficulté politique de mise en place du gouvernement mondial (A-2)
- 49 fois : les résistances armées (B-3)
- 34 fois : l'uniformisation (B-4)
- 21 fois : l'impossibilité d'avoir un sentiment d'identification (B-7)
- 13 fois : l'impossibilité d'administrer le gouvernement mondial (B-5)
- 12 fois : la gouvernance mondiale comme plus appropriée (B-9)
- 11 fois : l'argument conséquentialiste (B-2)
- 8 fois : la fin du politique (B-8)
- 6 fois : la liberté d'être armé et de se battre (B-10)
- 5 fois : l'impossibilité du contrat social à l'échelle internationale (B-6)

Tout d'abord, sans surprise, l'argument le plus présent est celui du risque de tyrannie ; cela est sans doute aussi une réaction directe à la nature du gouvernement mondial limité que j'ai proposé, et il ne fait aucun doute que c'est de cette objection que j'ai du le plus discuter avec les interlocuteurs. C'est également l'objection qui a été la plus résistante et la crainte contre laquelle il a été le plus difficile d'apporter des réassurances.

Je vais désormais analyser plus en détail ces arguments et tenter d'établir des relations entre eux afin de comprendre leur importance et leur influence respective.

A – Les arguments du non-faisable

Avant d'analyser plus en détail chacun des deux arguments du « non-faisable », on remarque qu'hors mis l'argument de la tyrannie, les deux arguments les plus souvent employés demeurent les deux arguments du « non-faisable » (A-1 et A-2). En particulier, ces deux arguments sont fortement présents dans le groupe de 34 sujets ayant maintenu un avis défavorable (ils y occupent également la 2^{ème} et 3^{ème} place des objections les plus évoquées). Ainsi, on peut estimer que la

« barrière du non-faisable » n'a pu être franchie pour ces individus et a constitué un obstacle trop important pour permettre de concevoir le gouvernement mondial comme étant une perspective souhaitable.

En revanche, en observant la corrélation entre les deux arguments, on s'aperçoit que sur les 63 personnes ayant évoqué la nature humaine (A-1), 28 (soit 44%) ont aussi évoqué l'argument de la difficulté politique (A-2), et qu'inversement, sur les 53 personnes ayant évoqué l'argument de la difficulté politique (A-2), 28 (52%) ont évoqué l'argument de la nature humaine (A-1). Cela montre que ces arguments ne vont pas forcément ensemble et indique qu'il n'y a pas de « bloc du non-faisable ». Même si ces deux objections, malgré un effort intellectuel pour les faire disparaître, demeurent fortement présentes, l'absence de lien systématique entre les deux tend à démontrer que les individus ne buttent pas forcément de manière consciente ou volontaire sur la barrière du non-faisable lorsqu'ils estiment que le gouvernement mondial n'est pas souhaitable.

1 – La nature humaine (A-1)

[Cf. tableau relatif à l'argument A-1 à la page 57 de l'annexe.](#)

Exemples :

« C'est une belle idée, mais l'humain n'est pas capable de se contrôler, il y aura toujours des violences et des guerres. » (n°98)

« On ne changera pas la nature humaine. » (n°35)

« On sait que l'homme est habité d'une pulsion de mort, et donc il sera impossible pour l'homme de s'empêcher lui-même d'être agressif. » (n°90)

Observations :

On peut remarquer une importante corrélation entre l'argument de la nature humaine et celui du risque de tyrannie : en effet, sur les 63 personnes ayant évoqué l'argument de la nature humaine :

- 50 (soit 79%) ont aussi évoqué le risque de tyrannie ;

- 26 ont maintenu leur avis défavorable, et sur ces 26, seuls 3 n'ont pas également évoqué le risque de tyrannie.

En revanche, on aurait pu s'attendre à ce qu'il y a une corrélation importante entre cet argument et ceux qui ont un rapport au conflit et à la violence, en particulier l'argument conséquentialiste (A-1) et l'argument des résistances armées (B-3), or le rapport entre eux est plutôt faible : en effet, sur les 63 personnes ayant évoqué la nature humaine, seuls 8 ont évoqué l'argument conséquentialiste (soit 13%) et 30 ont évoqué l'argument des résistances armées (soit 47%).

Par ailleurs, on remarque que l'argument de la nature humaine est le plus systématiquement employé par les personnes ayant été directement exposé à une situation de conflit ; en effet, 11 des 13 personnes ayant connu une situation de conflit armé ont évoqué l'argument nature humaine (soit 85%). Cela étant, sur ces 11, seuls 2 ont maintenu leur avis défavorable ; les 9 autres ont terminé la conversation par un OUI, ce qui laisse penser que, pour ces personnes, les arguments favorables au gouvernement mondial sont plus forts que les réserves qu'ils peuvent avoir vis-à-vis de la nature humaine belliqueuse.

2 – L'impossibilité politique (A-2)

Cf. tableau relatif à l'argument A-2 à la page 57 de l'annexe.

Exemples :

« Quand on voit déjà la difficulté aujourd'hui à se mettre d'accord pour la moindre petite chose... » (n°61)

« J'ai bien compris l'idée de l'assemblée extraordinaire de l'ONU et du référendum, mais je trouve déjà que pour qu'une telle procédure se fasse, notre monde devra déjà être à un stade beaucoup plus avancé et pacifié qu'il n'est aujourd'hui. Je serais favorable pour qu'un tel monde apparaisse, déjà, mais est-ce que je serai pour ce gouvernement mondial aujourd'hui ? Pas vraiment. » (n°11)

« Ce n'est pas souhaitable parce que d'abord ça n'est simplement pas une possibilité actuellement. » (n°32)

Observations :

Sur les 53 qui ont évoqué la difficulté politique :

- seuls 8 (15%) ont aussi évoqué l'objection de l'impossibilité à administrer le gouvernement mondial (B-5). Cela tendrait à démontrer que le fait de penser que le gouvernement mondial n'est pas aujourd'hui politique faisable n'induit pas automatiquement la conviction qu'un tel gouvernement mondial serait en pratique ingérable s'il venait à être mis en place.
- seuls 9 (17%) ont aussi soutenu que la gouvernance mondiale serait mieux adaptée (B-9). Cela tendrait à indiquer que le fait de penser que le gouvernement mondial n'est pas aujourd'hui politique faisable n'induit pas forcément la conviction qu'une forme de gouvernance mondiale serait plus adaptée.

B – Les arguments du « non-souhaitable »

1 – L'argument conséquentialiste (B-1)

Cf. tableau relatif à l'argument B-1 à la page 58 de l'annexe.

Exemples :

« OK, le référendum dans tous les pays du monde... Mais pour que cela se fasse, il faut d'abord que tous les pays acceptent de faire ce référendum, et pour que cela se fasse, il faudra surement attendre quelques révolutions et quelques guerres. » (n°10)

« Je veux bien ce gouvernement pour la paix, mais il causera plus de guerres pour le mettre en place qu'il n'en résoudra une fois installé. » (n°35)

Observations :

Bien que cet argument ait été peu employé, il a souvent été corrélé à deux autres arguments qui renvoient au coût de la mise en place d'un tel gouvernement mondial en raison de la nature conflictuelle des rapports humains. En effet, sur les 11 personnes ayant évoqué l'argument conséquentialiste :

- 8 (soit 73%) ont aussi évoqué la nature humaine (A-1) ;

- 7 (soit 63%) ont aussi évoqué l'argument des résistances armées (B-3).

2 – Le risque de tyrannie (B-2)

Cf. tableau relatif à l'argument B-2 à la page 58 de l'annexe.

Exemples :

« Mettre toutes les armes du monde dans les mains d'un gouvernement me paraît très dangereux » (n°21)

« C'est obligé qu'à un moment où un autre, il y a des abus. » (n°96)

« Quand on voit comment certains gouvernements nationaux sont capables d'être répressifs envers leurs populations, on ne peut pas ne pas craindre le niveau de répression possible dans un tel gouvernement mondial qui détient toutes les ressources de la force armée » (n°72)

« Il y aura forcément toujours quelqu'un de plus influent qu'un autre dans l'instance dirigeante, et donc le potentiel pour un psychopathe de prendre le pouvoir et d'instaurer une domination militaire sur le monde entier. C'est un risque trop grand à prendre. » (n°30)

Observations :

L'objection du risque de tyrannie est l'argument le plus évoqué à tous les niveaux : que ce soit sous forme de réticence de la part des individus ayant exprimé un avis favorable au gouvernement mondial, ou sous forme d'objection de la part des individus ayant exprimé un avis défavorable au gouvernement mondial, la peur d'une dérive tyrannique est systématiquement l'objection la plus récurrente et la souvent la première évoquée dans la conversation.

Certaines corrélations méritent d'être évoquées. Sur les 77 personnes ayant évoqué la tyrannie :

- 50 (65%) ont aussi évoqué la nature humaine. Cela constitue sa corrélation la plus forte.
- 36 (47%) ont aussi évoqué la résistance armée.

3 – Les résistances armées (B-3)

Cf. tableau relatif à l'argument B-3 à la page 59 de l'annexe.

Exemples :

« Même en imaginant que tous les pays votent OUI au référendum, il y aura forcément des réactions négatives, des résistances, des groupes de personnes qui ne veulent pas être soumis. Il risque d'y avoir des luttes d'indépendance un peu partout. » (n°23)

« Il y a déjà un tas de lutte armées à travers le monde avec des prétentions séparatistes ou indépendantistes, je vois mal comment ce gouvernement mondial répondrait à leurs attentes et réduirait le nombre de résistances armées. » (n°15)

« Et si une population change d'avis ? Comment elle fait pour se dégager du gouvernement mondial ? Ce sera une lutte armée encore plus désavantageuse pour cette population. » (n°42)

Observations :

Sur les 49 personnes ayant évoqué l'objection des résistances armées,

- 36 (soit 73%) ont aussi évoqué le risque de tyrannie (A-2).
- 27 (soit 55%) ont aussi évoqué l'argument de la difficulté politique de mise en place du gouvernement mondial (A-2).

4 – L'uniformisation du monde (B-4)

Cf. tableau relatif à l'argument B-4 à la page 59 de l'annexe.

Exemples :

« Je veux bien que ce gouvernement mondial soit limité au maintien de la paix, mais il y aura toujours la possibilité que d'autres préoccupations s'infiltrent dans ses interventions et que du coup certaines régions du monde soient plus ciblées que d'autres. » (n°29)

« J'ai du mal à voir comment un tel gouvernement mondial ne constituerait tout de même pas une menace pour la diversité des peuples... Les Etats protègent les peuples qui s'autodéterminent, et l'armée nationale est la condition

de respect de cet Etat. Donc obligatoirement, en retirant les armées nationales, on affaibli l'Etat et l'autodétermination des peuples, et donc certains peuples risquent de voir leur identité menacée. » (n°91)

Observations :

Cette objection est sans doute très pertinente en ce qui concerne un gouvernement mondial plus développé et exhaustif politiquement, mais il ne s'applique que très difficilement au gouvernement mondial limité que je propose, et ce qui est dommage, c'est qu'il a été très difficile de tempérer les oppositions sur ce sujet. Au gré des conversations, quand bien même les individus en général acceptaient que le gouvernement mondial limité ne présente pas de risque immédiat pour les cultures et les traditions, ils semblaient difficilement croire que la limitation des compétences du gouvernement mondial puisse être strictement maintenu et conservaient donc toujours une méfiance perceptible face au risque d'homogénéisation culturelle.

En outre, il est intéressant de remarquer que sur les 34 personnes ayant évoqué l'argument de l'uniformisation :

- 22 (soit 65%) ont vécu à l'étranger.
- 29 (soit 85%) ont une fréquence de voyage moyenne ou importante.
- 14 (soit 41%) ont aussi évoqué l'argument de l'impossibilité d'avoir un sentiment d'identification (A-7).

5 – L'impossibilité à administrer (B-5)

Cf. tableau relatif à l'argument B-5 à la page 60 de l'annexe.

Exemples :

« J'ai bien peur, par contre, que ce soit un futoir administratif et bureaucratique. » (n°80)

« Plus un pays est grand, plus l'administration est lourde ; je vois difficilement comment une instance unique peut décider de toutes les opérations militaires partout dans le monde en même temps. C'est la porte ouverte à beaucoup d'erreurs. » (n°86)

Observations :

Sur les 13 qui ont évoqué l'impossibilité d'administrer, 8 (61%) ont évoqué l'argument de la difficulté politique de mise en place du gouvernement mondial (B-2).

6 – L'absence de contrat social (B-6)

Cf. tableau relatif à l'argument B-6 à la page 60 de l'annexe.

Exemples :

« Je ne pense pas qu'on puisse comparer les individus et les Etats ; ils fonctionnent différemment, et surtout ils ont un rapport à l'autorité qui n'est pas le même » (n°77)

« C'est tentant de vouloir faire une sorte de contrat social entre les Etats comme entre les individus, et dans l'idée ça paraît logique, mais je ne crois pas que ce soit la même chose, surtout parce que les Etats ne sont pas égaux au départ. » (n°2)

Observations :

On s'aperçoit que cet argument, avancé uniquement 5 fois, l'a été par des individus très éduqués : 1 avant 3 années d'études supérieures 3 avaient 5 années d'études supérieures, et le dernier avait 7 années d'études supérieures.

Par ailleurs, sur les 5 personnes ayant évoqué cet argument,

- tous ont aussi évoqué l'argument de la nature humaine.
- 4 ont évoqué l'argument de la tyrannie.

Enfin, il est à noter que cet argument n'a été évoqué que sous forme d'objection, ce qui veut dire qu'il n'a été évoqué que par des individus ayant répondu NON au référendum 1. En d'autres termes, aucun des individus ayant répondu OUI au référendum 1 n'ont évoqué cette objection. Seul 1 personne sur les 5 a répondu OUI au référendum 2.

7 – L'absence de sentiment d'identification (B-7)

Cf. tableau relatif à l'argument B-7 à la page 61 de l'annexe.

Exemples :

« Pour que ce gouvernement mondial fonctionne, il faut que tout le monde s'y reconnaisse, or j'ai peur que ce ne soit pas possible. Il y a une trop grande diversité de personnes sur Terre. » (n°52)

« Il y a un problème tout de même : on ne va pas tous être d'accord sur ce qui justifie une intervention armée. Les populations, en fonction de leurs cultures, de leurs valeurs, etc. ont des allégeances différentes, et ne vont pas être d'accord sur les valeurs à défendre. » (n°73)

« On parle de « village global », et on est tous connectés sur internet et sur Facebook, mais en réalité on évolue dans des sphères fermées et homogènes. Je crois que c'est totalement exagéré de penser que les gens veulent une forme de gouvernement mondial qui reflète l'unité de la race humaine. » (n°43)

Observations :

Sur les 21 personnes qui ont évoqué l'argument de la difficulté d'identification :

- 14 (soit 67%) ont vécu à l'étranger ;
- 10 (soit 47%) ont une fréquence de voyage importante et seuls 2 (soit 9%) ont une fréquence de voyage faible.
- 14 (soit 67%) ont également évoqué l'objection de l'uniformisation culturelle (B-4), et sur ces 14, 9 d'entre eux ont vécu à l'étranger.

8 – La fin du politique (B-8)

Cf. tableau relatif à l'argument B-8 à la page 61 de l'annexe.

Exemples :

« En regardant l'Histoire, on voit quand même que c'est souvent par la violence que le monde évolue, que les sociétés se font. » (n°25)

« Les guerres peuvent parfois être nécessaires... Regarde les Kurdes... Comment des populations comme ça vont faire pour revendiquer leurs prétentions s'il n'y a plus le recours à la violence. Parfois c'est un mal nécessaire pour faire avancer les choses. » (n°84)

« L'histoire est le produit des luttes et les luttes sont la cause de violences. » (n°82)

Observations :

On peut remarquer que sur les 8 personnes ayant évoqué cette objection :

- Seuls 1 personne l'a évoqué sous forme de réticence, soit en ayant autrement émis un avis favorable au gouvernement mondial.
- 6 (soit 75%) ont aussi évoqué l'argument de la tyrannie (B-2).

9 – La gouvernance mondiale étant plus adaptée (B-9)

Cf. tableau relatif à l'argument B-9 à la page 62 de l'annexe.

Exemples :

« Je suis d'accord que le monde actuel ne fonctionne pas idéalement, mais je trouve que le gouvernement mondial serait extrême. Il faudrait trouver quelque chose entre les deux. » (n°75)

« Le gouvernement mondial n'est pas assez flexible pour s'adapter à la diversité du monde, des pratiques, des enjeux. Il faudrait plutôt, je pense, un renforcement des institutions existantes et une meilleure gouvernance mondiale. » (n°88)

Observations :

On peut constater que sur les 12 individus qui ont affirmé que la gouvernance mondiale serait plus adaptée, 9 (75%) ont aussi évoqué la difficulté politique de mettre en place, ce qui tendrait à montrer une corrélation assez forte allant dans ce sens.

En outre, cet argument n'a été évoqué que sous forme d'objection, ce qui veut dire qu'il n'a été évoqué que par des individus ayant répondu NON au référendum 1. En d'autres termes, aucun

des individus ayant répondu OUI au référendum 1 n'ont évoqué cette objection. Seul 2 ont fini par émettre un avis favorable lors du référendum 2.

10 – La liberté d'être armé et de se battre (B-10)

Cf. tableau relatif à l'argument B-10 à la page 62 de l'annexe.

Exemples :

« C'est le droit d'un Etat d'être armé, c'est la condition de sa souveraineté nationale. Je préfère me dire que la France est armée pour défendre mes intérêts, que sans défense et devoir recourir à l'aide d'une police indépendante. »
(n°78)

« Je pense qu'il sera impossible de s'assurer que les ennemis n'ont pas d'arme, et donc je pense qu'il vaut mieux pour chacun d'être en contrôle de ses propres armes pour pouvoir se défendre tout seul. Cela vaut pour l'individu, cela vaut aussi pour les Etats. » (n°74)

Observations :

Les 6 personnes ayant évoqué l'argument de la liberté d'être armé et de se battre ont aussi toutes évoqué le risque de tyrannie.

Cet argument n'a été évoqué que sous forme d'objection, ce qui veut dire qu'il n'a été évoqué que par des individus ayant répondu NON au référendum 1. En d'autres termes, aucun des individus ayant répondu OUI au référendum 1 n'ont évoqué cette objection. Seul 1 des 5 a fini par émettre un avis favorable au gouvernement mondial lors du référendum 2.

C – Les arguments en plus

Parmi tous les arguments qui m'ont été opposés au cours des entretiens, plusieurs méritent d'être évoqués séparément, car même s'ils se rapprochent d'une des familles d'objections ci-dessus, elles en dévient aussi et leur récurrence mérite une mention particulière.

Par exemple, les deux arguments suivants ont été évoqués plusieurs fois et sont liés à l'argument de la tyrannie. Le premier est la suspicion qu'un tel gouvernement mondial, malgré ses

bonnes intentions de neutralité et d'impartialité, serait toujours le théâtre de luttes de pouvoir entre Etats et donc nécessairement sous l'influence d'un Etat dominant.

- ➔ *« J'ai peur que comme toutes les organisations internationales, certains pays aient une influence plus grande des Etats puissants, qui pourront dicter la ligne de conduite de l'armée mondiale » (n°45)*
- ➔ *« Est-ce que dans ce conseil mondial, tous les Etats auront une part de pouvoir vraiment égale, ou est ce que ce ne sera pas un Conseil de Sécurité de l'ONU avec un autre nom ? » (n°73)*

Dans la même veine, plusieurs personnes se sont dites concernées par les critères de définition des cas dans lesquels l'armée mondiale peut et doit intervenir, laissant planer la suspicion d'une part d'arbitraire dans la sélection des interventions :

- ➔ *« Qui va définir les violences qui méritent une intervention extérieure ? A partir de combien de victimes, de dégâts, etc. ? Il pourrait y avoir au final un problème de deux poids, deux mesures. » (n°59)*
- ➔ *« Si plusieurs conflits se déclarent en même temps, et qu'il faut faire un choix, qui va décider où intervenir ? » (n°88)*

Enfin, quelques individus ont critiqué le fait même de promouvoir un gouvernement mondial et de poursuivre des projets qui ont vocation à développer cette perspective, soutenant que c'est là une dépense inutile d'efforts et un gaspillage de ressources, alors que d'autres solutions plus faisables mériteraient davantage d'attention.

- ➔ *« Je ne vois pas l'intérêt d'être pour un projet qui n'est pas possible. C'est de l'énergie gaspillée alors qu'il y a d'autres choses à faire dans l'immédiat qui pourront avoir un résultat plus concret. » (n°3)*
- ➔ *« Je dois dire qu'avec votre projet, vous me faites penser à ces personnes qui cherchent des solutions à la pauvreté dans le monde mais qui refusent de s'arrêter dans la rue pour s'engager à donner de l'argent à une ONG. Il y a sûrement plein de choses à faire pour diminuer les violences dans le monde, mais je pense qu'on perd son temps à voir trop loin et trop grand. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. » (n°99)*

V – Analyse de la dernière question

A – Pour les personnes favorables : l'attribution de compétences supplémentaires

Cf. Tableau avec le détail des politiques supplémentaires à attribuer au gouvernement mondial, par piste de conversation, à la page 20 de l'annexe.

Ici je vais analyser les réponses obtenues à la question suivante : *Aimeriez-vous que le gouvernement mondial se voit confier d'autres domaines de compétences ?* Cette question a été posée uniquement aux sujets ayant émis au final un avis favorable au gouvernement mondial.

Pour effectuer l'analyse des réponses obtenues, j'ai d'abord sélectionné les 4 domaines de compétences les plus évoqués: l'écologie, l'économie, les droits de l'homme et les flux transnationaux (de biens et de personnes). Ensuite, j'ai noté, à part, les autres suggestions.

1 – Les 4 domaines les plus évoqués

Tout d'abord, de manière générale, on observe que plus une personne est favorable au gouvernement mondial de la proposition, plus elle est susceptible de vouloir lui attribuer d'autres domaines de compétences ; inversement, plus la personne a pu avoir de réticences, moins elle souhaite voir le gouvernement élargir son domaine de compétences.

Le domaine de compétence que les individus interrogés ont le plus souhaité voir attribué à un gouvernement mondial est celui de l'écologie. En effet, 65% des personnes interrogées l'ont évoqué, et en particulier 95% des personnes ayant toujours émis un avis favorable au gouvernement mondial dès le début (piste OUI/OUI). J'ai regroupé sous le domaine de l'écologie les préoccupations des personnes interrogées pour les enjeux globaux du réchauffement climatique, de la protection de biodiversité, de la lutte contre la pollution et du développement d'énergies renouvelables.

L'économie est le domaine de compétence qui a recueilli ensuite le plus de propositions : en effet, un peu plus de la moitié des personnes interrogées l'ont évoqué. J'ai regroupé sous le domaine de l'économie les préoccupations concernant la régulation des marchés financiers, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, ainsi que la mise en place d'un système de répartition des richesses. Cela reflète sans doute les enjeux majeurs mis à jours depuis la crise de 2009 et le thème de plus en plus présent dans le débat public des inégalités de richesse au sein et entre les pays.

Les compétences relatives au respect des droits de l'homme viennent ensuite, évoquées par 44% des personnes interrogées. J'ai regroupé ici les propositions relatives à la garantie à l'accès aux besoins vitaux, à la santé, à l'éducation, etc. Une des raisons pour lesquelles je

soupçonne que ce domaine n'est pas plus évoqué est la réalisation, de la part des individus, que le respect des droits de l'homme représente un effort très diversifié, moins ciblé et concret que l'écologie ou l'économie, et porteur du risque d'une certaine domination culturelle.

Enfin, la régulation des flux migratoires est, avec 15 occurrences, le quatrième domaine de compétence le plus évoqué comme pouvant être efficacement attribué au gouvernement mondial. Ici se regroupent les arguments tenant à la libre circulation des personnes, à leur mobilité internationale et surtout au traitement des immigrés et des réfugiés.

2 – Les autres domaines évoqués

Six autres domaines de compétence distincts des quatre principaux ont aussi été évoqués, mais de manière moins importante:

- La création d'un système de justice criminelle global a été évoqué à 11 reprises ;
- La diffusion des connaissances et des savoirs (la lutte contre la censure, par exemple) a été explicitement nommée par 6 personnes ;
- La diffusion de valeurs séculaires et la lutte contre les fanatismes religieux a été proposée par 5 personnes comme une mission pouvant relever d'un gouvernement mondial ;
- La protection des femmes a été explicitement proposée par seulement 2 personnes ;
- La poursuite d'un effort concerté d'exploration spatiale a été proposée par 2 personnes ;
- Enfin, la création et la diffusion d'une langue mondiale a été proposée par 1 personne.

B – Pour les personnes défavorables : ce qui pourrait faire changer d'avis

Aux 34 personnes ayant terminé l'entretien sur un avis défavorable, j'ai demandé ce qui pourrait leur faire changer d'avis, ou du moins éventuellement infléchir leur opposition.

- 25 d'entre eux m'ont répondu, sous des formes différentes, que les conditions du monde devraient radicalement changer avant qu'ils en viennent à concevoir le gouvernement mondial comme une solution souhaitable ; par exemple, il faudrait qu'il y ait une meilleure entente culturelle entre les populations du monde avant que le gouvernement mondial ne puisse avoir des résultats positifs. Cette réaction générale tend à montrer que ces individus n'ont pas pu sauter la « barrière du non-faisable » ; ils restent bloqués sur les conditions de mise en place et ont refusé de considérer que le gouvernement mondial limité de la présentation pouvait être tout à fait réalisable.

- 19 ont terminé en indiquant qu'ils ne voyaient pas comment ils pouvaient possiblement concevoir le gouvernement mondial comme étant une perspective souhaitable, quelles que soient les conditions.

Conclusion

Lors de cette longue étude, au cours de laquelle j'ai été amené à rencontrer un grand nombre de personnes, j'ai pu prendre conscience du type de raisonnement que les gens peuvent avoir relativement au projet de gouvernement mondial. Après avoir analysé les résultats obtenus, je considère que cette étude a été un succès car elle a permis de confirmer la plupart de mes hypothèses de recherche concernant l'attitude des gens vis-à-vis du gouvernement mondial.

En effet, j'ai tout d'abord pu confirmer mon observation initiale selon laquelle il y a une méfiance généralisée à l'égard de l'idée de gouvernement mondial, qui est renforcée par des lacunes conceptuelles et des connotations négatives.

Ensuite, j'ai pu observer que les trois « barrières » que j'avais définies constituent effectivement des points charniers essentiels dans la détermination de l'appréciation des individus vis-à-vis du sujet en question. J'ai surtout pu constater que si l'on parvient à mettre de côté les obstacles liés à la faisabilité, que l'on apporte une meilleure définition du sujet que l'on provoque chez la personne un instant de réflexion dans un cadre d'échange et d'écoute d'égal à égal et dans un temps imparti, les trois barrières peuvent tomber. Ce faisant, l'appréciation des individus du sujet se trouve dépolluée et les derniers deviennent alors majoritairement réceptifs au bien-fondé du projet de gouvernement mondial. J'ai donc le sentiment d'avoir pu mettre en œuvre des petits exercices de rationalité conversationnelle lors desquels l'argumentation a pu jouer un rôle déterminant dans la formation des attitudes de ces individus.

Par ailleurs, l'étude aura confirmé une partie des hypothèses que j'avais pu émettre concernant le type de personnes qui sont plus susceptibles d'être favorables au gouvernement mondial : en l'occurrence, l'étude révèle assez clairement que plus on est jeune, plus on est éduqué et plus on voyage, plus on est susceptible d'être favorable au gouvernement mondial. Inversement, elle indique que plus on est âgé, moins on a d'années d'études supérieures et moins on voyage, plus on est susceptible d'être défavorable au gouvernement mondial.

Cela étant, si cette étude confirme mes hypothèses de recherche concernant l'influence des trois « barrières » sur l'attitude des individus, elle confirme dans le même temps que ces barrières sont importantes. En effet, quand bien même la « barrière du non-faisable » peut dans certains cas être dépassée, elle demeure toujours fortement présente à l'esprit, puisque les arguments qui la soutiennent font partie des arguments les plus évoqués par l'ensemble des personnes interrogées. De même, en regardant les résultats des deux référendums, on observe

que de manière isolée, la définition d'un projet de gouvernement mondial et la discussion des raisons d'y être favorables ou non ne suffisent pas, à elles-seules, à changer une majorité d'avis. Il faut agir sur les deux « barrières » pour avoir un changement de position significatif.

Alors que je dois désormais rendre ce travail, je réalise que je n'ai sans doute pas exploité la totalité des résultats que j'ai pu recueillir, et qu'il resterait sans doute encore beaucoup d'observations à faire. Par ailleurs, avec le recul, bien que je sois reconnaissant pour les leçons que cette recherche m'aura permis de faire, je réalise à présent qu'il y a certains aspects de ma méthodologie que j'aurais faites différemment. Par exemple, j'aurais aimé prendre le temps de demander à chaque personne si elle maintenait individuellement chacune de ses réticences/objections après en avoir discuté, pour voir lesquelles peuvent être le plus facilement retournés. Par ailleurs, j'aurais aimé présenter mes résultats autrement que par des tableaux ; cela étant, une fois engagé dans l'utilisation d'une forme en particulier, je n'ai pas eu le temps d'expérimenter avec d'autres types de présentation.

Enfin, j'envisage déjà quelques pistes de recherches supplémentaires pour l'avenir. Il serait intéressant, par exemple, d'interroger à nouveau ces mêmes personnes après un certain laps de temps pour voir si les attitudes ont à nouveau changé, et si en particulier les personnes ayant, au cours de cette étude, abandonné un avis défavorable pour un avis favorable auront maintenu cette position favorable ou seront retournés à un avis défavorable.

En me tournant vers l'avenir, malgré mon désir que le sujet du gouvernement mondial fasse l'objet d'une meilleure considération dans les milieux intéressés et auprès du grand public, je crains pourtant que cela ne soit pas le cas. Pour que ce projet se développe, il faudrait nécessairement que des personnalités respectées s'en emparent et en parlent favorablement (imaginez si aujourd'hui, à la place d'Einstein et de Kennedy, Chomsky et Obama militaient pour un gouvernement mondial). En outre, à une échelle plus modeste, je pense qu'il serait bienvenu d'introduire le sujet du gouvernement mondial plus régulièrement comme sujet de conversation et d'étude dans les milieux académiques, afin de ne pas laisser cette perspective tout à fait respectable perdre toujours plus de crédibilité, d'être marginalisé dans des conférences tenues uniquement par quelques associations fédéralistes, et d'être un terrain fertile de superstitions des forums internet complotistes. Mon souhait est que cette possible organisation de la sphère internationale devienne une véritable piste de réflexion dans le domaine des relations internationales et des sciences politiques, car je pense, à vu des arguments qui la soutienne, qu'elle est une alternative tout à fait intéressante qui mérite davantage d'attention.

Pour conclure, malgré mon pessimisme quant à la présence de ce sujet dans le débat public et intellectuel dans les années à venir, ces 100 entretiens me laissent tout de même un sentiment général d'espoir. En effet, cette jeune génération qui voyage et fait des longues études semble être ouverte à l'idée d'un gouvernement mondial, et laisse présager que dans quelques générations ce projet retrouvera un public plus large et plus réceptif. Ce que mon étude a permis de démontrer pour l'instant, c'est qu'avant de gagner la bataille du pouvoir, il est déjà possible de gagner la bataille du vouloir. Sans le savoir, la plupart des individus sont peut-être tout à fait favorables au gouvernement mondial ; il suffit de leur donner les moyens de s'en rendre compte, et cela constitue un premier pas indispensable pour rendre cette perspective plus réalisable.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

- ARON, Raymond, *Peace and War: A Theory of International Relations*, Richard Howard and Annette Baker Fox, 1966, New York: Doubleday.
- CABRERA, Luis, *Political Theory of Global Justice: A Cosmopolitan Case for the World State*. New York: Routledge; 1 edition, 3 septembre 2004, 232 pages
- HABERMAS, Jurgen, *The Theory of Communicative Action, Vol. I: Reason and Rationalization of Society*, Boston, Mass.: Beacon Press, 1984
- HABERMAS, Jurgen, *The Theory of Communicative Action, Vol. 2: The Critique of Functionalist Reason*, Boston, Mass.: Beacon Press, 1987
- HAGGER, Nicholas, *Blueprint for a World Government*, John Hunt Publishing, 26 novembre 2010, p.284
- RAMEL, Frédéric, *L'attraction mondiale*, Presses de Science Po, 2012, 287 pages
- REVES, Emery, *The Anatomy Of Peace*, Nabu Press, 15 août, 2011, 310 pages
- STARK, Jim, *Rescue Plan for Planet Earth: Democratic World Government through a Global Referendum*, Key Publishing House Inc; 1 edition, 5 septembre 2008, 188 pages
- WALTZ, Kenneth, *Man, the State, and War: A Theoretical Analysis*, Columbia University Press; Revised edition, 2001, 263 pages
- WRIGHT, Robert, *Nonzero: The Logic of Human Destiny*, Vintage; Reprint edition, 9 janvier 2001, 448 pages

ARTICLES

- ALBERT, Mathias, HARSTE Gorm, PATOMÄKI Heikki and JØRGENSEN Knud Erik, « Introduction: World state futures », *Cooperation and Conflict*, 2012, 47, p.145-156
- ANIEVAS, Alexander, « Critical Dialogues: Habermasian Social Theory and International Relations », *Cambridge Political Studies Association Politics*, 2005 Vol. 25(3), pp. 135–143
- ARCHIBUGI, Daniele, « Cosmopolitan Democracy and its Critics: A Review », *European Journal of International Relations*, 2004 10: p.437
- ARCHIBUGI, Daniele, « Models of international organization in perpetual peace project », *Review of International Studies*, 1992, 18, pp. 295-317
- BALDWIN, Roger N., « What Road to World Government? », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 264, pp. 14-19

- BANDYOPADHYAYA, Jayantanuja et MUKHERJEE, Amitava, « Asymmetry, Equilibrium, and World Peace: Balance of Power or World Government? », *International Studies* 1999 36: p.309-337
- BARDER, Alexander D. et LEVINE, Daniel J. « 'The World Is Too Much with Us': Reification and the Depoliticising of Via Media Constructivist IR », *Millennium - Journal of International Studies*, 2012, 40, pp. 588-604
- BERES, Louis René, « Examining the Logic of World Federal Government », *Publius*, Vol. 4, No. 3 (Eté, 1974), pp. 75-87
- BJØRNSKOV, Christian, DREHER, Axel et FISCHER, Justina A. V., « The Bigger the Better? Evidence of the Effect of Government Size on Life Satisfaction around the World », *Public Choice*, Vol. 130, No. 3/4 (Mars, 2007), pp. 267-292
- BLOOMFIELD, Lincoln P., « Arms Control and World Government », *World Politics*, Vol. 14, No. 4 (Jul., 1962), pp. 633-645
- BRIGGS, Herbert W., « World Government and the Control of Atomic Energy », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science* 1947 249: 42
- BURNS, Edward McN., « The Movement for World Government », *Social Science*, Vol. 23, No. 1 (Janvier 1948), pp. 5-13
- CABRERA, Luis, « World government: Renewed debate, persistent challenges », *European Journal of International Relations*, 2010 16: 511-530
- CHASE-DUNN, Christopher et INOUE, Hiroko, « Accelerating democratic global state formation », *Cooperation and Conflict*, 2012 47: 157
- COHEN, Jean L. (2008). « A Global State of Emergency or the Further Constitutionalization of International Law: A Pluralist Approach », *Constellations* (15): 456-84.
- COOK, Thomas I., « Theoretical Foundations of World Government », *The Review of Politics*, Vol. 12, No. 1 (Janvier, 1950), pp. 20-55
- CONNER, BENJAMIN H., TILLET C. W. JR., et HOLMAN, FRANK E., « Forum on world government », *Proceedings of the Section of International and Comparative Law (American Bar Association)*, (Septembre 22-23, 1947), pp. 18-35
- CRAIG, Campbell (2008). « The Resurgent Idea of World Government », *Ethics and International Affairs*. 22(2): pp. 133-42.
- CRAFTS, WILBUR F., « College Debates on World Government », *The Advocate of Peace (1894-1920)*, Vol. 67, No. 8 (AUGUST AND SEPTEMBER 1905), pp.182-183
- CUDWORTH, Erika et HOBDEN, Stephen, « Anarchy and Anarchism: Towards a Theory of Complex International Systems », *Journal of International Studies*, 2010 39: 399-417

- DEITELHOFF, Nicole, et MÜLLER, Harald, « Theoretical paradise – empirically lost? Arguing with Habermas », *Review of International Studies*, 2005, 31, pp 167-179
- DIEZ, Thomas, STEANS, Jill, « A useful dialogue? Habermas and International Relations », *Review of International Studies*, 2005, 31, 127–140
- EAGLETON, Clyde, « The Demand for World Government », *The American Journal of International Law*, Vol. 40, No. 2 (Avril, 1946), pp. 390-394
- GRABER, Robert Bates, « Is a World State Just a Matter of Time? a Population-Pressure Alternative », *Cross-Cultural Research*, 2004, 38, p. 147-161
- GREENHILL, Brian, « Recognition and Collective Identity Formation in International Politics », *European Journal of International Relations*, 2008, 14, pp. 343-368
- HAACKE, Jürgen, « 'The Frankfurt School and International Relations' on the centrality of recognition », *Review of International Studies*, 2005, 31, pp 181-194
- HERBERT W. Briggs, « World Government and the Control of Atomic Energy », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 249, *Social Implications of Modern Science* (Jan., 1947), pp. 42-53
- HOLCOMBE, Arthur N., « Edwin Ginn's Commitment to World Government », *International Organization*, Vol. 20, No. 3 (Eté, 1966), pp. 419-429
- HOLLIDAY W. T., « World Law or World Anarchy: The Case for a World Federal Government », *American Bar Association Journal*, Vol. 35, No. 8 (August 1949), pp. 641-644
- JAHN, B., « One Step Forward, Two Steps Back: Critical Theory as the Latest Edition of Liberal Idealism », *Millennium* 27, 1998, pp. 613–641.
- JESSOP, Bob, « Obstacles to a world state in the shadow of the world market », *Cooperation and Conflict*, 2012, 47, pp. 200-221
- KAVKA, Gregory S., « Nuclear weapons and world government », *The Monist*, Vol. 70, No. 3, *The Ethics of Nuclear Warfare* (JULY, 1987), pp. 298-315
- HOUGHTON, Neal D., « The Case for World Government as an Outgrowth of the United Nations », *The Western Political Quarterly*, Vol. 18, No. 3, Supplement (Sep., 1965), pp. 40-42
- HOSS, George W., « A World-Government—World Peace », *The Advocate of Peace* (1894-1920), Vol. 67, No. 2 (Février 1905), pp. 39-41
- JOHNSON, Amber Lynn, « Why Not to Expect a "World State" », *Cross-Cultural Research*, 2004 38: pp. 119-132
- KATZ, Wilber G., « Who Are the Utopians? », *The University of Chicago Law Review*, Vol. 16, No. 3 (Printemps, 1949), pp. 396-403

- KOENIG-ARCHIBUGI, Mathias, Is global democracy possible?, *European Journal of International Relations*, 2011, 17, p.519-542
- KYMLIKA, Will, « La mythe de la citoyenneté transnationale », *Critique internationale*, 23 avril 2004, p.97-111
- LINDEMANN, Thomas: « Interest, passion, (non)recognition, and wars: a conceptual essay », *Global Discourse: An Interdisciplinary Journal of Current Affairs and Applied Contemporary Thought*, 2014
- LINKLATER, A., 'Dialogic Politics and the Civilizing Process', *Review of International Studies*, 2004, 31(1), pp. 141–154.
- MANSFIELD, Edward D., POLLINS, Brian M., « The Study of Interdependence and Conflict », *Journal of conflict resolution*, Vol. 45 No. 6, December 2001 834-859
- MARCHETTI, Raffaele, « Global Governance or World Federalism? A Cosmopolitan Dispute on Institutional Models », *Global Society*, 2006, (20): pp. 287-305
- MAUREL, Chloé, « Le rêve d'un "gouvernement mondial" des années 1920 aux années 1950. L'exemple de l'Unesco », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°10, janvier-avril 2010
- MAUS, Ingeborg, « From Nation-State to Global state, or the Decline of Democracy », *Constellations*, 2006), (13): pp. 465-84.
- MCCLINTOCK, Robert Mills, « The United Nations or World Government », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 1949, 264: pp. 26-30
- MEYER, Cord, Jr., « A Plea for World Government », *Annals of the American Academy of Political and Social Science, Vol. 264, World Government* (Juillet 1949), pp. 6-134
- NABUCO, Mauricio, « World Government as a Goal », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 1949, pp.1-6
- NIEBUHR, Reinhold, « The Illusion of World Government », *Foreign Affairs*, Vol. 27, No. 3 (Avril 1949), pp. 379-388
- PARTINGTON, John S., « H.G. Wells and the World State: A Liberal Cosmopolitan in a Totalitarian Age », *International Relations* 2003 17, pp. 233-247
- PATOMÄKI, Heikki, « The problems of legitimation and potential conflicts in a world political », *Cooperation and Conflict*, (2012) 47, pp.239-259
- PERRY, John L., « Sciences Which Way to World Government? », *Social Science*, Vol. 25, No. 4 (Octobre 1950), pp. 244-248
- ROTHER, Stefan, « Wendt meets East: ASEAN cultures of conflict and cooperation », *Cooperation and Conflict*, 2012 47: p.49-69
- TALBOTT, Strobe, « The birth of the global nation », *Time Magazine*, Juillet 20, 1992

- TINNEVELT, Ronald, « Federal world government: The road to peace and justice? », *Cooperation and Conflict*, 2012 47: 220-238
- RACHMAN, Gideon, « And Now For A World Government », *The Financial Times*, Décembre 10, 2008
- REVES, Emery, « National sovereignty—the road to the next war », *World Affairs*, Vol. 109, No. 2 (Juin, 1946), pp. 109-116
- RISSE, Thomas, « Let's Argue!: Communicative Action in World Politics », *International Organization*, 2000, 54, pp 1-39
- SCHEUERMAN, WILLIAM E., « Cosmopolitanism and the world state », *Review of International Studies*, Février 2014, pp 1 – 23
- SHANNON, Vaughn P., « State is Not Inevitable, Wendt's Violation of the Constructivist Project: Agency and Why a World », *European Journal of International Relations* 2005, Vol.11, p. 581
- SWING, Raymond, « The appeal its accomplishments and meaning », *World Affairs*, Vol. 109, No. 2 (Juin, 1946), pp. 91-95
- WEBER, M., « The Critical Social Theory of the Frankfurt School and the “Social Turn” in IR », *Review of International Studies*, 2004, 31(1), pp. 195–209.
- WEISS, Thomas G., « What Happened to the Idea of World Government », *International Studies Quarterly*, 2009, 53, pp. 253–271
- WENDT, Alexander, « Why a world state is inevitable », *European Journal of International Relations*, décembre 2003, Vol 9, pp. 491-542
- WENDT, Alexander, Agency, « Teleology and the World State: A Reply to Shannon », *European Journal of International Relations*, 2005, 11: pp. 589-600
- WEST, Ranyard, « A Plea for a Rational Approach to the Problem of War and Peace », *The University of Chicago Law Review*, Vol. 16, No. 3, 1949, pp. 390-396
- YUNKER, James A., « Rethinking world government: a new approach », *International Journal on World Peace*, Vol. 17, No. 1 (Mars 2000), pp. 3-33

INTERNET

LU, Catherine (2006). « World Government » In: *Stanford Encyclopedia of Philosophy*; sur plato.stanford.edu/entries/world-government/.

<http://www.federalist-debate.org/index.php>

AUTRES DOCUMENTS

An appeal to the peoples of the world, Issued by the Rollins College Conference on World Government (March 11-16, 1946, Winter Park, Fla.), *World Affairs*, Vol. 109, No. 2 (June, 1946), pp. 83-86

BENTHAM, Jeremy, « Essay IV - A Plan for an Universal and Perpetual Peace », *Principles of International Law*, Volume 2 of the 1843 Bowring Edition